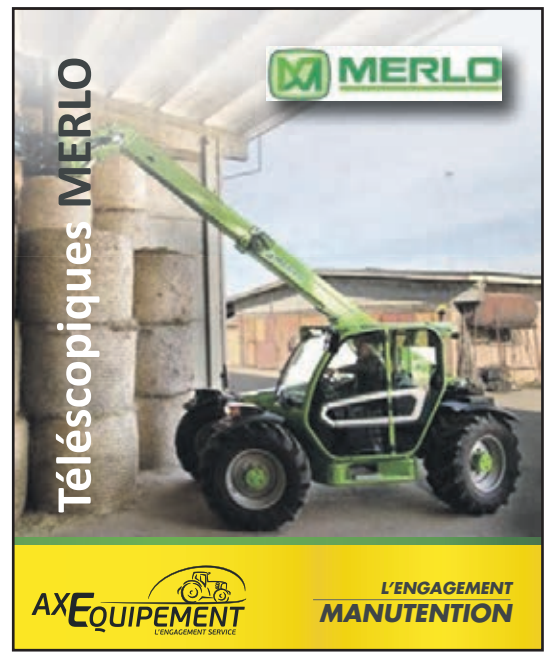
L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1352 - VENDREDI 11 DÉCEMBRE 2015 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1776-0224



Agriculture de précision

Attention au retour sur investissement...



Photo: Réussir

La révolution annoncée se fait encore attendre... C'est ce qui ressort du point fait par Arvalis-Institut du végétal sur l'agriculture de précision à l'aide de capteurs. Après le guidage et l'autoguidage, auxquels les agriculteurs sont déjà sensibilisés, la modulation des doses d'azote ou le désherbage sont dans la ligne de mire des développeurs. Encore faut-il que les matériels et les logiciels s'adaptent au contexte spécifique des parcelles agricoles. Reste aussi que ces outils ne sont pas à la portée de tous les agriculteurs, ni de toutes les bourses, avec un retour sur investissement encore limité... *Page 20*

Cette semaine avec votre journal

L'agenda 2016



Tournée régionale FNB

Éleveurs bovins viande : dans le vif du sujet

Le 3 décembre, les responsables de la Fédération nationale bovine conviaient les sections bovines des départements de Bourgogne, de Franche-Comté et de Rhône-Alpes à leur rencontre annuelle dans un contexte d'actualité extrêmement chargée pour la filière… *Page 18*

Côte d'Or

› Marché de producteurs

Noël avant l'heure



Nièvre

› 2ème projet photovoltaïque collectif

Pour que «*le soleil brille pour tout le monde*»



Yonne

› Coopérative 110 Bourgogne

La place de l'agriculture dans l'économie mondiale



Jusqu'au 18/12/2015, FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

SUR PAILLEUSES PRIMOR 5570 ET 3570



SUR MÉLANGEUSE PROFIL 1880 EN STOCK



G. BUCHEZ

Secteurs :
Corbigny - Nevers - Luzy
Moulins Engilbert - Autun

KUHN
be strong, be KUHN
*Soyez forts, soyez KUHN
03 86 20 17 38

TALON
CO-PRODUITS
A VOTRE SERVICE

NOUVELLES COORDONNÉES
Christian TALON
Tel. 03 80 27 18 92
Port. 06 50 70 12 12
Fax 03 80 29 10 43

NÉGOCIANT EN MATIÈRES PREMIÈRES POUR L'ALIMENTATION ANIMALE
> Corn gluten,
> Farine de maïs,
> Pulpe de betteraves déshy. et surpressée
> Pommes de terre entières
> Drêches de blé, tourteaux

MASH 18, MASH 40 et 45
TOUS DÉSHYDRATÉS

Sommaire

Côte d'Or
04 • Marché de producteurs: Noël avant l'heure
05 • Sanitaire: Un foyer tuberculose déjà détecté
06 • Production laitière: La marge brute s'écroule
08 • Inondations: La profession prend les choses en main

Nièvre
09 • Comité technique Safer : oralité et rigueur
10 • GDS 58: L'ombre de l'arrêté IBR a plané sur l'assemblée générale
11 • 2ème projet photovoltaïque collectif dans la Nièvre: Pour que «le soleil brille pour tout le monde»
12 • Les notifications en ligne ont le vent en poupe: Le 1000ème agriculteur nivernais équipé

Yonne
13 • JA 89: Qualifiés pour Paris
14 • Coopérative 110 Bourgogne: Quelle place pour l'agriculture dans la nouvelle économie mondiale ?
15 • Coopérative Capserval: Moissons du monde
16 • Chambre Agriculture 89: Un traité de libre échange sous surveillance
17 • MFR de Toucy: Dans l'attente du montant des subventions à venir

Bourgogne et ailleurs
18 • Tournée régionale FNB: Éleveurs bovins viande : dans le vif du sujet

Filières
19 • Élevage Festival du Bœuf de charolles (71): Parenthèse enchantée
20 • Élevage Agriculture de précision: La révolution des capteurs ?

Infos Services
21 • Firmes et machinisme
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-30 • Annonces légales
30 • Parole de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgriBourgogne.fr

point de vue



Jean-Pierre Fleury, président de la Fédération Nationale Bovine

«Les conseilleurs ne sont pas les payeurs»

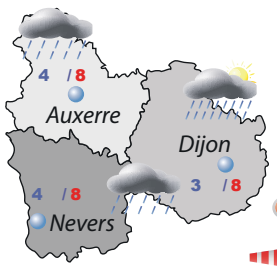
2015 restera une année où les producteurs de viande bovine se seront faits entendre.
La FNB a été la première au printemps à se faire l'écho de la profonde souffrance économique et sociale des éleveurs français. Un mal profond qui ronge depuis plusieurs années le moral, et une impression poignante d'être en dehors des codes de la société d'aujourd'hui.
Trop c'est trop ! Nous n'acceptons pas les discours culpabilisateurs adressés constamment aux éleveurs, au motif qu'ils ne seraient *«pas bons»* dans la gestion de leur exploitation, *«pas assez productifs»*, *«pas assez compétitifs»*, *«pas assez dans le marché et pas assez organisés»*… bref que tout serait de notre faute !
Rétablissons quelques vérités :
- la productivité des éleveurs est en hausse régulière de 2% par an, et la coûteuse mise aux normes des exploitations est réalisée sans aucun transfert dans le prix producteur,
- les charges globales des exploitations ont bondi de 58% en moins de 15 ans, alors que les prix producteurs sont les mêmes qu'il y a 30 ans,
- la grande distribution, en trente ans d'histoire, n'a pour étendard que le concept du prix bas,
- les outils industriels d'abattage-transformation sont obsédés par la saturation de leurs outils, dans une situation de surcapacité d'abattage chronique résultant d'une restructuration non faite, et sans stratégie de valeur, ce qui tire irrévocablement par le bas le produit viande.
Devant cette situation, la feuille de route filière bovine établie le 17 juin est en conséquence, et plus que jamais, la seule voie de sortie.
Il faut à ce titre souligner le remarquable travail conduit par l'Interprofession dans l'objectif d'une profonde remise à plat, intégrant la viande issue du troupeau laitier avec la rénovation du socle de base qualitatif des viandes, et la redéfinition d'un cœur de gamme pour repositionner le troupeau allaitant, mais également incluant le travail de fond vers la RHD, et la création de la plate-forme export pour l'international.
Tout cela, la FNB l'a porté, et reste convaincue de la justesse de ces évolutions. La FNB affiche également une volonté forte, celle d'avancer sur de nouvelles relations commerciales qui respectent chacun des acteurs, construites sur une segmentation puissante nécessaire à notre troupeau allaitant, adossées à une contractualisation rénovée qui n'a d'intérêt que dans le cadre de stratégies de différenciation du produit par la grande distribution, au contact des consommateurs.
Mais le *«numéro 1»* de l'abattage français en a semble-t-il décidé autrement, et entend mettre tout le monde *«au pas»* : blocage de l'interprofession, pied de nez au gouvernement, assignation des éleveurs au Tribunal ….
S'y ajoute une désinformation orchestrée, maniant une *«armée aux ordres»* de petits soldats noyautés et absorbés depuis longtemps, allant dans les cours de ferme acheter et *«conseiller»*.
Vous connaissez l'histoire qu'ils racontent en permanence aux éleveurs : *«tes animaux ne sont pas adaptés, il faut faire du croisement, il y a trop d'importation, la consommation est en baisse et c'est de ta faute car le prix de ta viande est trop haut., tu travailles mal, il faut que tu produises encore plus…»*.
Quant à son petit jeu de se poser en victime, il est tout simplement insupportable ! Il va falloir qu'il choisisse entre le collectif et *«la jouer perso»*.
Pour l'instant, sa logique c'est un pied dedans pour bloquer, un pied dehors et faire ce qui lui plaît !
En tant que leader européen, c'est indigne et c'est porter atteinte au collectif.
Fort heureusement, la justice de notre pays a stoppé net ce *«numéro 1»*, en déclarant irrecevable sa tentative de mise au pas des producteurs de viande !
Un revers indiscutable qui lui rappelle que la liberté d'action syndicale demeure un droit fondamental.
En conséquence, les actions syndicales continuent !
Et nous réaffirmerons lors de notre prochaine Assemblée générale l'enjeu majeur de la feuille de route du 17 juin, et l'urgence à la décliner de façon opérationnelle.
Les distributeurs doivent montrer l'exemple, dans l'intérêt général de notre filière viande.

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 11 au 20 décembre

Météo de la Bourgogne

AGATE ADDIME — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 11 Décembre



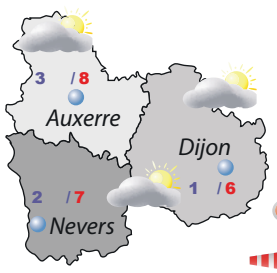
Maussade
Ce vendredi se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations. Les vents seront modérés.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 7 à 9 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

St Daniel
Soleil : 08:24 - 16:56
Lune : 07:57 - 17:30

Samedi 12 Décembre



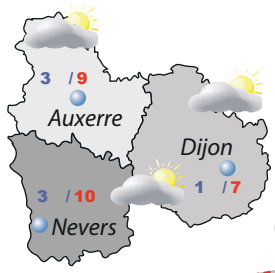
Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents resteront modérés.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 7 à 9 °C

Vents : Ouest-Sud-Ouest 20 km/h

Ste Chantal
Soleil : 08:25 - 16:56
Lune : 08:52 - 18:22

Dimanche 13 Décembre



Timides éclaircies
Le ciel restera nuageux et le soleil bien timide. Les températures seront en légère hausse l'après-midi.

T° mini : 0 à 2 °C
T° maxi : 9 à 11 °C

Vents : Sud 30 km/h

St Lucie
Soleil : 08:26 - 16:56
Lune : 09:43 - 19:20

Prévisions à 7 jours

Lundi 14 au Mercredi 16 Décembre :
De faibles précipitations pour lundi et mardi. Le ciel sera de traîne ce mercredi.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 4 à 11 °C T° maxi. : 10 à 12 °C

Jeudi 17 au Dimanche 20 Décembre :
De belles éclaircies pour ce jeudi et vendredi. Le soleil sera un peu plus timide au cours du week-end.
Vents : Ouest-Sud-Ouest à 20 km/h
T° mini. : -1 à 3 °C T° maxi. : 4 à 6 °C

clin d'œil



Réchauffement climatique

L'agriculture au cœur des challenges

En pleine Cop21, Michel Portier livre son point de vue. Selon le directeur général d'Agritel, l'agriculture est *«au cœur des challenges de la lutte contre le réchauffement climatique»*.


Photo: Réussir

L'équation est simple et ne date pas d'hier. Face au réchauffement du climat et pour répondre à l'objectif de limiter à 2°C la hausse des températures, deux facteurs sont à intégrer : la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le stockage du carbone présent dans l'air.

Créer un marché mondial du carbone était une idée séduisante, voire logique. En donnant de la valeur économique aux gaz à effet de serre, on oeuvre implicitement pour la réduction de leurs émissions. Mais ce nouveau marché financier régulé par des droits d'émissions nationaux est un échec ! L'attribution abusive des quotas et les transferts entre émetteurs ont dénaturé l'objectif initial de limitation des émissions. De plus, le système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre ne valorise pas les actions de stockage du carbone. L'équation de départ était certes déjà faussée, avec ce marché elle l'est d'autant plus.

Selon un rapport de l'ONU, les catastrophes naturelles ont provoqué la mort de 606 000 personnes en l'espace de 10 ans. Le nombre de blessés et de sans-abris est quant à lui estimé à 4,1 milliards sur cette même décennie. Au-delà de ces constats alarmants, tous les indicateurs montrent que l'enjeu aujourd'hui est de concevoir un nouveau système de développement basé sur une économie plus respectueuse de l'environnement et sur le partage. Notre économie fondée depuis la révolution industrielle sur un développement manufacturier lié au pétrole arrive à bout de course. Nous devons revenir dans l'ère du vivant. Nous devons considérer le carbone comme l'un des nouveaux drivers de notre économie, comme ce fut le cas avec le charbon puis le pétrole au XX^{ème} siècle. Plus qu'un marché financier du carbone hésitant, c'est bien de la construction de toute une économie basée sur de nouveaux modèles dont nous parlons ici. Et l'agriculture est au coeur de cette économie.

L'usine la plus efficiente capable de capter le carbone de l'air est la plante. Avec son mécanisme de photosynthèse qui synthétise le CO_2 de l'air et de l'eau et libère de l'oxygène, elle est notre premier *«bouclier contre la pollution»*. Les agriculteurs, en cultivant les plantes, contribuent ainsi directement au changement climatique. Certes, la culture de végétaux implique des investissements, du matériel ou encore des engrais et autres intrants consommateurs d'énergie. Mais le bilan est sans appel. Selon les travaux des instituts techniques agricoles, un hectare de blé recycle quatre fois plus de CO2 qu'il n'en consomme[(1)]. Contrairement à certaines idées reçues, l'intensification des cultures et l'accroissement de la productivité agricole permet donc de bénéficier d'un bilan carbone extrêmement positif. Plus on produit, plus on stocke du carbone. Bien entendu, ce bilan n'est possible qu'avec la mise en oeuvre de pratiques agricoles dites durables. Le secteur agricole met d'ores et déjà en oeuvre des pratiques de ce type, contribuant à faire tourner cette formidable usine dite de photosynthèse à plein régime. Elle intègre, par exemple, dans ses rotations de culture des Cipan - Cultures intermédiaires pièges à nitrates - qui comme leur nom l'indique, permettent de capter l'azote dans le sol. L'initiative 4 pour 1000 récemment mis en place dans le secteur pourrait permettre, selon le GIEC, de stocker 1,2 milliards de tonnes de carbone par an dans les sols agricoles. L'agriculture n'est donc pas un problème, elle est une véritable solution.

En construisant cette économie basée sur le carbone, les agriculteurs bénéficieront naturellement d'une nouvelle source de revenu, nécessaire dans un contexte toujours plus difficile pour ce secteur d'activités. Car si l'exploitant agricole peut contribuer positivement au changement climatique, il le subit aussi de plein fouet. N'oublions pas que les produits agricoles sont des produits dits météo-sensibles.

La multiplication de phénomènes adverses en climatologie impacte directement l'offre des matières premières alors que la demande explose proportionnellement à la croissance démographique. L'élasticité offre/demande en agriculture et ses conséquences sur les prix, plus connu sous le nom de l'effet KING, est très faible, car elle touche à des produits de première nécessité. C'est donc la variabilité de l'offre qui génère la volatilité des prix. Imaginons les conséquences d'un dérèglement durable des conditions météorologiques sur les marchés de matières premières agricole. Le principal moyen durable pour y remédier est de stocker les années d'excédents et de déstocker les années de pénurie. Le G20 l'avait déjà mis en avant en 2011. D'autres outils de gestion, tels que les assurances risques climatiques, ou autres assurances revenus et marges peuvent également être déployés. Mais plus qu'un panel de mesures, nous devons anticiper une croissance exponentielle des besoins en financement liés à la gestion de cette volatilité. En outre, le changement climatique va rebattre les cartes des échanges internationaux. Selon la FAO, le réchauffement climatique induira un déficit hydrique supérieur à celui déjà constaté dans les pays du Maghreb. A l'est de l'Europe, une augmentation de la pluviométrie devrait favoriser les productions de ces régions, renforçant la concurrence existante avec les agriculteurs français. Les échanges de céréales devront donc impérativement être intégrés dans les enjeux géopolitiques.

La COP21 est une opportunité de faire reconnaître l'agriculture comme un acteur majeur de la lutte contre le changement climatique. Elle doit donc non seulement permettre au secteur agricole d'intensifier ses actions pour sa contribution positive, mais aussi concevoir une nouvelle économie du carbone où les agriculteurs ont un rôle à jouer. ■

(1) Arvalis

A propos d'Agritel

Agritel est une société de conseil indépendante, en stratégies des marchés agricoles et agro-industriels: les secteurs agricole, agro-alimentaire et agro-industriel.
Parmi les premiers cabinets à être agréé CIF (Conseiller en investissement financier) Agritel accompagne les acteurs des filières des marchés des matières premières agricoles, en fournissant les outils, les connaissances et le savoir-faire utilisés depuis plusieurs décennies dans le monde de la finance en matière de gestion des risques et de couverture pour accompagner les agri-industriels.
Créée en 2001 par Michel Portier, Agritel décline aujourd'hui son expertise autour de quatre activités : la formation, l'information, le conseil et la prospective. La société est basée en France, en Ukraine et en Chine et se développe fortement en Europe. www.agritel.fr

Communiqué Fonds d'allègement des charges (FAC)

Dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, un fonds d'allègement des charges (FAC) a été mis en place pour soutenir la trésorerie des exploitations.

Outre la prise en charge des intérêts d'emprunts 2015, ce FAC propose d'accompagner différentes modalités de restructuration de prêts :

- restructuration partielle (consolidation, réaménagement de prêts)
- année blanche: permettre à l'éleveur de ne pas rembourser des prêts éligibles (intérêt + capital) durant douze mois (annuités 2015 si elle n'a pas encore été payée ou la suivante)

Les modalités pratiques de l'année blanche sont diverses et définies entre l'éleveur et son/ses banquier(s). En cas de besoin, l'éleveur peut demander l'intervention de la médiation du crédit et le dossier est présenté en cellule départementale d'urgence.

Les dossiers sont à déposés avant le 31 décembre 2015.

L'année blanche permet aux éleveurs en difficulté de ne pas rembourser certains prêts bancaires éligibles pendant 12 mois.

• **Éligibilité des prêts modulables (prêts à piloter).** Les prêts modulables sont éligibles dans le cadre d'une restructuration globale qui concerne également des prêts non modulables ou pour une restructuration allant au-delà des possibilités de modulation prévues initialement au contrat.

• **Éligibilité des prêts bonifiés (JA).** Les prêts bonifiés ne peuvent pas faire l'objet de restructuration. Dans ce cas, un prêt de consolidation d'un montant égal à l'annuité en cours du prêt bonifié pourra être mis en place.

• **Date de la restructuration.** Pour être éligible dans le cadre du plan de soutien à l'élevage, la restructuration doit être intervenue à partir du 22 juillet 2015.

• **Les différents acteurs dans l'instruction des demandes :**

L'éleveur effectue une demande auprès de sa banque. En cas de difficulté, il peut alerter la cellule d'urgence ou saisir la médiation du crédit.

La banque vérifie, en lien avec l'éleveur, que la solution mise en place répond bien aux difficultés temporaires rencontrées par l'exploitation, et que l'année blanche éventuellement proposée ne compromet pas la viabilité de l'exploitation.

La cellule départementale d'urgence vérifie l'effort de la banque et valide la prise en charge par le FAC d'une partie du coût de l'année blanche pour les exploitations reconnues en difficulté.

Partage du coût de l'année blanche

Le coût de l'année blanche est partagé : 1/3 pour l'éleveur, 1/3 pour la banque et 1/3 pour l'État.

DRAAF



Marché de producteurs

Noël avant l'heure

Le réseau Bienvenue à la ferme organisait un marché de producteurs la semaine dernière au centre ville de Dijon.



Frédéric Marcouyoux, éleveur à Vernot, a fait déguster ses délicieux produits à base d'escargots.

Le réseau Bienvenue à la ferme s'est rendu Place du Bareuzei jeudi 3 décembre afin d'organiser un marché de Noël à destination des citadins.
Une dizaine de producteurs fermiers ont proposé leurs spécialités trois semaines avant le début des fêtes. *«Il n'est jamais trop tôt pour se préparer aux fêtes de fin d'année. Les gens ont d'ailleurs tendance à s'y prendre de plus en plus en avance, cela prolonge leur plaisir»* indiquait Pascal Mure, le président de Bienvenue à la Ferme, lors de l'inauguration du marché, notamment suivie par le président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or Vincent Lavier.
Pascal Mure se montrait ravi de l'invitation de la Ville de Dijon pour ce tout premier marché de Noël : *«une discussion lors de notre dernier marché autour des Halles avait débouché sur ce projet. L'idée de la municipalité était très bonne, tout comme l'endroit qui nous a été réservé. Nous avons bien sûr accepté»*.
Sur place et tout au long de la journée, les Dijonnais ont pu acheter des fromages de Didier Loison (Saulieu), du foie gras de Pascal Laprée (Mont-Saint-Jean), du vin de Pascal Mure (Volnay), des truites de Sylvain Tscherter (Veuxhaulles-sur-Aube), des escargots de Frédéric Marcouyoux (Vernot), des sapins de Noël de Christophe Dima (Beire-le-Châtel), des confitures de Sylvain *Olivier (*Concoeur), de la charcuterie de Véronique Saudemont (Saint-Julien) et du Champagne et des truffes de deux autres producteurs hors département.
Un autre stand assurait la promotion du futur drive fermier qui ouvrira ses portes au printemps dans la Cité des Ducs.

AURÉLIEN GENEST

Les escargots ont la cote

Ce marché était l'occasion pour les agriculteurs de parler de leur métier et de leurs différentes productions. Frédéric Marcouyoux, producteur à Vernot près d'Is-sur-Tille, a particulièrement attiré l'attention des passants avec ses différents produits à base d'escargots (escargotines, escargots au court-bouillon, fromentines d'escargots, escargots en coquille...). Frédéric Marcouyoux propose la visite de son élevage en famille ou en groupe. Son magasin est ouvert du lundi au vendredi de 18 heures à 20 heures tout le mois de décembre, ainsi qu'à d'autres horaires mais sur rendez-vous. Le producteur présente à cette occasion ses escargots gros-gris, dont l'élevage débute en avril avec la reproduction, la ponte puis l'incubation des œufs. Les escargots sont ensuite élevés sur une prairie naturelle spécialement aménagée pour leur bien-être et atteindront leur maturité en septembre. Leur alimentation est exclusivement constituée de végétaux et d'un complément de céréales et de *«calcaire»* pour fortifier leurs coquilles. Après le ramassage, ils seront transformés pour proposer la large gamme de produits précédemment évoquée. Contact : 06 27 02 21 32 ou contact@escargot-bourguignon.fr



Lancement produit

La briochette Briopep's®, le goûter à ressort

Dijon Céréales Meunerie vient de lancer Briopep's®, une briochette artisanale particulièrement adaptée aux enfants et qui met en avant de nombreux arguments nutritionnels.



Constituée de matières premières de qualité, la briochette Briopep's® a été conçue par Dijon Céréales Meunerie, avec l'appui du laboratoire Cérélab®.

Elle propose à l'enfant un goûter ou un petit-déjeuner respectueux de son équilibre nutritionnel. Une briochette Briopep's® contient trois variétés de céréales : blé, épeautre et maïs.
La bonne teneur en fibres de ses farines permet d'éviter le grignotage avant l'heure du repas. Elle confère aussi un véritable moelleux au produit.

Gourmande mais aussi allégée

Briopep's® est excellente, saine et équilibrée. La briochette couvre, grâce à l'huile de colza se substituant partiellement au beurre, plus d'un tiers des apports conseillés en Oméga-3 chez les enfants. Surtout, elle contient seulement 5,4 grammes de sucre, soit 40 % de sucre en moins que les produits de ce segment de marché.
La briochette sera développée en boulangeries artisanales sur tout le secteur de Dijon Céréales Meunerie, dans le grand Est de la France, son prix de vente conseillé est de 80 centimes d'euros.

Dijon céréales en assemblée générale

L'assemblée générale de Dijon Céréales se tient aujourd'hui au Palais des Congrès de Dijon à partir de 10 heures. Ce rendez-vous sera l'occasion de découvrir le livre «Terres de passion, Terres d'avenir... Dijon Céréales, voyage au cœur d'une coopérative agricole» réalisé dans le cadre du 25ème anniversaire de Dijon Céréales et des 80 ans de la coopération agricole en Côte-d'Or. En lien avec la parution de cet ouvrage, l'assemblée accueillera Jean Viard, sociologue, directeur de recherche CNRS au Centre de recherches politiques de Sciences-Po (Cevipof), qui présentera son point de vue sur le thème : *«Penser le changement de l'agriculture dans un monde qui change»*. Retrouvez le compte-rendu de cette assemblée dans la prochaine édition de Terres de Bourgogne.

Interview *Fabrice Faivre président de la FDSEA*

Les grandes cultures de Côte d'Or ont-elle encore une place dans l'échiquier national ?

Vendredi 18 décembre, la FDSEA organise une réunion publique sur le thème des grandes cultures, en présence de Xavier Beulin, président de la FNSEA. Le point avec Fabrice Faivre président de la FDSEA 21

A l'échelle nationale, la récolte 2015 de blé est considérée comme record. Qu'en est-il en Côte d'Or ?
FF: «*A l'échelle de notre département le tonnage moyen collecté par nos organismes stockeurs est globalement satisfaisant cette campagne. Mais cette moyenne cache de très fortes disparités notamment sur les terres à faible potentiel du plateau avec pour une nouvelle campagne des rendements catastrophiques. De plus, l'année 2015 aura aussi été caractérisée par des rendements en chute libre pour les cultures de printemps dans la plaine et le Val de Saône*».

Vous évoquez la répétition de faibles rendements d'une campagne à l'autre. Peut-on dire que comme pour l'élevage, les grandes cultures de notre département sont en crise ?
FF: «*Bien entendu ! Rappelons-nous les 5 dernières années. Nous avons une succession d'évènements climatiques négatifs : sècheresse de 2011, gel de 2012, inondations de 2013, germination de 2014 et enfin en 2015 inondation dans le Val de Saône et un gros coup de sec. Je veux bien que les agriculteurs aient de grandes capacités d'adaptation mais là ce n'est plus gérable. Avec des trésoreries au plus bas, c'est clairement la crise la plus grave que nous traversons dans notre département depuis 1992*».

Sur les prix, les perspectives ne semblent quelques pas non plus pas favorables ?
FF : «*Non, et c'est bien là le cœur du problème ! Quelques soient les productions, sans prix rémunérateurs, nous ne pourrons pas pérenniser nos structures. Pire, des exploitations peuvent disparaître et en grand nombre ! En tant que syndicat, qui défend un modèle d'exploitations avec des actifs agriculteurs nombreux dans les territoires, on ne peut pas cautionner la situation actuelle*».

Et la PAC dans tout ça ? Ne peut-elle pas permettre de redonner des perspectives favorables ?
FF : «*Il faut être lucide ! La zone intermédiaire est à nouveau la grande perdante de la PAC 2015-2020. Les choix d'une convergence partielle à 70%, d'un verdissement proportionnel au montant des aides ou encore de l'application du paiement redistributif plombent encore plus nos systèmes déjà fragilisés. C'est simple, avec un soutien moyen proche ou inférieur à 200 €/ha, on ne sait pas faire*».

Xavier Beulin, président de la FNSEA se déplace en Côte d'Or, le vendredi 18 décembre. Qu'allez-vous lui demander ?
FF : «*Dans cette PAC 2015-2020, il y a des arbitrages qui ont été réalisés par la profession. La situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, nos structures nationales doivent aussi en partager les responsabilités. C'est pourquoi vendredi prochain, Xavier Beulin, devra déjà valider le constat de la fragilité de nos zones. Ensuite un positionnement devra être pris sur le fait que nos régions continuent à produire ou non. Si c'est non, qu'on nous le dise directement*».

Ce dossier des « zones intermédiaires » ou « à moindre potentiel » ressemble pourtant à une arlésienne.

FF : «*C'est sûr qu'on peut partager le sentiment de ne pas avoir assez pesé par le passé. Mais comme dit précédemment, on n'a jamais connu une telle crise. Un travail argumenté sur les zones à moindre potentiel s'est conduit au sein de l'AGPB. Il sera présenté le 18 décembre après midi. C'est un signe que les choses commencent à changer. Et à force de faire remonter notre situation aux élus de la FNSEA, Xavier Beulin a décidé de venir à Dijon pour échanger avec les producteurs, de nos difficultés. Ce n'est pas souvent que le président de la FNSEA se déplace spontanément dans un département, alors profitons-en. D'autant qu'un bilan de la PAC est prévu fin 2016, début 2017. C'est clairement le moment d'affirmer nos positions*».

Comment les agriculteurs de Côte d'Or peuvent-ils participer à changer la donne ?
FF : «*En se mobilisant en masse ! Si nous sommes 50 dans une salle, autant dire que le dossier sera définitivement plié. Sans aller jusqu'à dire que c'est notre dernière chance pour faire reconnaitre les spécificités de nos zones, même si on en est pas loin, j'appelle l'ensemble des agriculteurs produisant des grandes cultures à être présents pour relayer leurs difficultés et exprimer leur détermination à faire inverser les arbitrages actuels*».

En conclusion, quel message souhaitez-vous faire passer ?
FF : «*L'agriculture côte d'orienne à de nombreux atouts à valoriser ! Sauf que depuis plusieurs années le contexte ne permet plus aux producteurs de les exprimer. Pourtant, nos entreprises sont et vont aussi être amenées à évoluer, rien qu'en intégrant déjà la problématique du changement climatique. Sans une véritable bouffée d'oxygène ça ne sera plus possible…*

Nous comptons donc sur la mobilisation de tous les agriculteurs et de l'ensemble de nos partenaires, vendredi 18 décembre après midi, pour démontrer que la Côte d'Or a encore une place légitime dans le paysage agricole national».

Rendez-vous

Xavier Beulin, président de la FNSEA en déplacement en Côte d'Or le vendredi 18 décembre après midi.
Réunion publique, ouverte à tous sur l'avenir des productions de grandes cultures en zone à moindre potentiel.
Lieu : Palais des congrès (salle Clos Vougeot) - 3 Boulevard de Champagne à Dijon. Horaire : 14h15 à 17h45

Sanitaire

Un foyer tuberculose déjà détecté

Un élevage vient d'être déclaré foyer, un mois seulement après le début de la prophylaxie.

La série des 23 assemblées cantonales du Groupement de défense sanitaire de Côte d'Or s'est terminée lundi après-midi à Fontaine-Française. La tuberculose bovine et la fièvre catarrhale ovine ont pris une part importante de chacune de ces réunions. Pour le dossier tuberculose bovine, les modalités de l'actuelle prophylaxie ont été expliquées aux éleveurs participants.
Le protocole a évolué par rapport à celui de l'an passé et amène un peu plus de souplesse dans les élevages. En effet, l'expérimentation interféron est terminée (possibilité, dans certains cas et pour les animaux douteux, de passer à l'abatage diagnostique sans réaliser de tests supplémentaires).

Blaireaux, sangliers et aménagement foncier

Pascal Martens a rappelé le bilan de la dernière campagne qui s'était soldée sur treize cas positifs en Côte d'Or, avec six recontaminations. Entamée début novembre, la prophylaxie 2015-2016 recense déjà un cas positif. L'exploitation concernée se trouve en dehors de la zone historique de la maladie mais ses bêtes ont pâturé dans celle-ci. Comme cela a été le cas lors de la dernière session de la Chambre d'agriculture à Châtillon-sur-Seine, Pascal Martens a de nouveau passé un message en faveur d'un aménagement «*adéquat*» du parcellaire, dans ce genre de circonstances.
Le président du GDS a ensuite abordé les moyens de lutte comme le plan blaireaux, toujours aussi compliqué à mettre en oeuvre devant les limites du piégeage. Les populations de sangliers, vraisemblablement en hausse cette année, inquiètent également le président. Le responsable côte d'orien s'est dit inquiet du développement de la maladie dans le quart Sud-Ouest de la France, évolution qui est malheureusement susceptible de faire évoluer le statut national.

Vaccinations avant la mise à l'herbe

La Fièvre catarrhale ovine (FCO) a aussi fait l'objet de nombreuses discussions dans toutes les réunions. Le GDS fait tout son possible pour que les vaccins soient disponibles avant la prochaine mise à l'herbe et vient d'évaluer à 105 000 et 10 000 les nombres de doses respectivement nécessaires en bovins et ovins sur l'ensemble du département. Pascal Martens a invité les éleveurs à bien réfléchir sur les conséquences de ne pas vacciner le cheptel de souche, «*d'autant plus que les vaccins seront disponibles*». Ces assemblées cantonales, légèrement moins fréquentées que l'année passé, ont fait ressentir une inquiétude générale dans le monde de l'élevage, au-delà des dossiers sanitaires. L'assemblée générale du GDS se déroulera fin janvier-début février à Sombernon, en présence de Patrick Dehaumont, le directeur général de l'alimentation (DGAL).

AURÉLIEN GENEST



L'autre sujet «épineux» du GDS concerne la vaccination pour la FCO.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

Production laitière

La marge brute s'écroule

Le prévisionnel de la campagne 2015-2016 a été dévoilé lors des journées d'échanges de Côte d'Or Conseil Élevage.

Les journées d'information de Côte d'Or Conseil Élevage se sont terminées le 2 décembre à Salmaise. Les sujets abordés à chaque rendez-vous, relatifs aux résultats économiques et au maïs ensilage, ont attiré un total de 75 éleveurs. Sans grande surprise, le prévisionnel de la campagne 2015-2016 laisse apparaître de grandes difficultés dans les élevages avec la baisse du prix du lait et un niveau des charges encore élevé.
Ces deux facteurs réduisent considérablement la marge brute malgré un niveau de production qui reste satisfaisant. La chute de cette marge brute avoisinerait les 20%, la portant ainsi à 187 €/1000 litres, soit un niveau historiquement bas. Ces rendez-vous d'échanges ont permis d'aborder la notion de coût de production du lait avec la méthode de l'Institut de l'élevage. D'importants écarts sont constatés entre exploitations sur la campagne 2014-2015, qui restait d'un bon niveau d'un point de vue économique. Si certains éleveurs s'assurent une bonne marge de sécurité pour supporter la crise actuelle, un tiers des exploitations restaient loin de cette position avec un prix de revient supérieur à 80 euros/1000l au prix perçu: une donnée particulièrement inquiétante car enregistrée avant la dégringolade du prix du lait du début d'année. Malgré ce constat des plus inquiétant, les techniciens laitiers ont rappelé aux éleveurs l'existence de pistes à exploiter, principalement sur le poste alimentaire.

	Digestibilité (%)	Teneur en fibre (NDF en %)	Amidon (%)	Sucres (%)	UFL /kg MS
Médiocre	67	47	18	7	0.91
équilibré	75	38	28	9	0.97
Profil amidon	77	34	37	4	0.98
Profil tige	74	41	18	15	0.97

La qualité des maïs est particulièrement variable. La teneur en amidon n'est pas primordiale, digestibilité des parois et teneur en sucres conduisent à de bonnes valeurs alimentaires (chiffres source :Alysée)

Un maïs très hétérogène

La récolte de maïs ensilage a ensuite été abordée. La baisse départementale est évaluée à 45%, avec des rendements très décevants dans tous les secteurs du «21». La bonne nouvelle vient de la qualité du maïs, relativement satisfaisante vu le contexte de l'année. La teneur en amidon, faible mais loin d'être catastrophique (20%), est compensée par une teneur en sucre assez élevée, venant des tiges et des feuilles et estimée à 8%. Cette composition permet de préserver une valeur énergétique de bon niveau (0,93 UF/kg de matière sèche). Ces valeurs moyennes cachent malheureusement une importante hétérogénéité, certaines plantes n'ayant fourni aucun grain, d'autres se trouvant à seulement 20% de matière sèche. Ces variations impliquent une adaptation dans chaque cas : Jean-Claude Chupin, conseiller bovins lait et spécialiste nutrition à Alysé, est intervenu à chaque réunion pour aborder les rations. La composition du maïs va conditionner le type de complémentation : si la digestibilité du maïs est médiocre (moins de 70%), des sources énergétiques fermentescibles seront à privilégier (céréales, pulpes...). Si cette digestibilité est élevée (plus de 72%) en présence de grains, l'éleveur devra fortement limiter ces apports fermentescibles en se contentant, par exemple, d'une complémentation de maïs grain. Le cas typique de l'année concerne le maïs avec peu de grains mais restant très digestible grâce à son sucre contenu dans la plante. Les excès de sources fermentescibles complémentaires comme des céréales seront là encore à limiter, sous peine de connaître plusieurs désordres métaboliques chez les animaux. La digestibilité élevée de ces maïs accélère le transit ruminal et accroît la consommation.


L'un des rendez-vous s'est déroulé à l'abbaye de Cîteaux.

Apporter des fourrages grossiers en complément est impératif. Enfin, les éleveurs ont échangé sur l'utilisation des co-produits et des couverts hivernaux. Jean-Claude Chupin a notamment fait la distinction entre les co-produits sources d'azote (drêches, corn), qui peuvent se substituer en partie au correcteur et les co-produits réellement *«encombrants»* (pulpes surpressées et déshydratées), ces derniers étant à privilégier en cette période de fort déficit fourrager.
Devant l'hétérogénité des maïs, Côte d'Or Conseil Élevage invite les éleveurs à faire analyser leur maïs ensilage afin d'évaluer leur digestibilité.

AURÉLIEN GENEST

Concours bovins

Les éleveurs de brunes prennent date

Le congrès mondial et le concours européen de la race Brune se dérouleront au printemps en Lozère. Plusieurs Côte d'oriens viennent de s'inscrire.

Un rendez-vous inédit à ne surtout pas manquer. *«Il n'est pas près de se reproduire en France, les éleveurs en activité aujourd'hui seront pratiquement tous en retraite lors de la prochaine édition !»* assure Thomas Gérouville, technicien à Brune Génétique Services et Brune Expansion. Le congrès mondial et le concours européen de la race brune se dérouleront à Mende, ville du département de la Lozère, du 6 au 10 avril. Près de 300 congressistes issus d'une vingtaine de pays sont attendus, tout comme les 150 meilleures vaches Brunes d'Europe issues d'Allemagne, Angleterre, Autriche, Italie, Suisse, Slovénie, et bien sûr de France. Les organisateurs viennent d'envoyer les feuilles d'inscriptions aux éleveurs et certains ont répondu dans la foulée. C'est le cas notamment d'Émeric Loosli, à Chazeuil, au Nord-Est du département : *«Je participe à tous les concours qui se présentent devant moi : Châtillon, Épinal et Cournon, alors je tenais à en faire autant avec celui-là !»* lance le Côte d'Orien de 30 ans, élevant 70 vaches Brunes avec ses parents. Une commission de sélection se déplacera le mois prochain dans leur élevage pour déterminer le nombre de Brunes qui seront en partance pour Mende.

La Barotte sera là

Interrogé sur ses motivations à effectuer les cinq heures de route nécessaires depuis Chazeuil, Émeric Loosli met en avant le *«simple plaisir de participer»* : *«il est toujours très intéressant de prendre part à un concours, ces évènements sont sources d'échanges et nous sortent de notre exploitation. S'il y a des prix derrière cette participation, ce sera encore mieux, bien entendu !»* Le Côte d'orien espère être suivi par de nombreux compères : *«les habitués des concours seront là vu l'importance de l'évènement. J'espère également voir de petits nouveaux venir avec nous pour bien représenter notre département»*. Du côté des organisateurs, Thomas Gérouville n' attend pas moins de 30 vaches brunes venant de Côte d'Or, ainsi que cinq génisses en concours. Des élèves du lycée La Barotte sont également attendus dans le Brune Team Show, un concours des meilleurs clippeurs et présentateurs qui réunira des jeunes de 14 à 23 ans.

Sans rancune

Émeric Loosli garde une chose en mémoire : ce rendez-vous mondial aurait pu se dérouler à Dijon, à seulement quelques kilomètres de chez-lui. Mais le dossier côte d'orien, en concurrence avec le Space de Rennes et Mende, n'avait malheureusement pas été retenu par le comité d'organisation. «*Le choix du conseil d'administration de BGS et des différents représentants de régions a été ainsi. Il faut le respecter et faire avec, il n'y a aucun problème. Ce n'est pas pour cela que nous ne nous déplacerons pas !*» poursuit l'éleveur brun, désireux de contribuer à sa manière à la promotion la génétique française. Ce concours européen et ce concours mondial constitueront une excellente plateforme de promotion de la brune française vers le public international, mais aussi vers tous les éleveurs laitiers de France pour découvrir ou redécouvrir les atouts de cette race connue pour améliorer l'efficience de la production laitière. *«En termes de sélection génomique, la brune est la deuxième race laitière mondiale après la Prim'Holstein, avec près de 6000 taureaux dans la population de référence»* communique BGS.


Émeric Loosli, de Chazeuil, fait partie des premiers inscrits.

Les inscriptions pour le voyage organisé est encore possible, appeler BGS au 01 40 04 49 46 pour avoir le programme.

AURÉLIEN GENEST

► Agenda

Décembre Assemblées des Jeunes agriculteurs

Le réseau des Jeunes agriculteurs de Côte d'Or poursuit sa série d'assemblées cantonales entamée début novembre. Les JA ont rendez-vous aujourd'hui vendredi 11 décembre à Seurre à 9h30 puis à Vitteaux à 20 heures. Les cantons d'Is-sur-Tille et Selongey se réuniront mardi 15 décembre à 20 heures. Ceux de Venarey tiendront leur assemblée le même jour à 19 heures. Le canton de Beaune a lui rendez-vous mercredi 16 décembre à 19 heures. L'assemblée générale départementale se tiendra quant à elle le vendredi 11 février à l'Espace Jean-Claude Patriarche à Pouilly-en-Auxois. Jean-Philippe Girard, Président de l'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) et Yves Durand, de l'Union du Charolais, seront présents pour échanger avec l'ensemble des participants sur le thème *«Comment valoriser la qualité des produits Côte-d'Oriens ?»*.

15/12 Conférence-débat de CerFrance BFC

CerFrance BFC organise une conférence-débat sur le thème *"Les atouts cachés de l'économie : les 10 points qui nous freinent et les 10 opportunités qui nous boostent"* mardi 15 décembre à 14h30 à l'espace Festi'val à Gray (70), avec l'intervention de Dominique Seux (Directeur délégué du quotidien Les Echos et éditorialiste économique à France Inter). Cette conférence sera précédée d'une table ronde composée d'adhérents qui partageront leur expérience novatrice. Entrée libre. Renseignements : 03 84 77 77 13 00 ou contact@bfc.cerfrance.fr

Aide sécheresse du Conseil départemental

Les dossiers relatifs à l'aide sécheresse, prenant en charge le coût partiel du transport des achats de fourrages grossiers ou d'aliments de substitution, peuvent être déposés jusqu'au 31 janvier. Une fiche explicative ainsi qu'un formulaire d'aide à compléter et à renvoyer sont disponibles sur le site internet de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or.



COOPÉRATEURS ET ENGAGÉS !

Adhérents et donc propriétaires de nos coopératives, nous agissons :

- pour l'avenir de nos exploitations, nos revenus, nos débouchés, par le développement de filières alimentaires durables,
- pour l'avenir des territoires ruraux, par l'implantation d'activités économiques et la création d'emplois locaux,
- pour l'avenir des générations futures d'agriculteurs, par la transmission d'entreprises innovantes.

Une campagne de communication financée en Côte-d'Or (21), dans la Nièvre (58) et l'Yonne (89) par :

110 BOURGOGNE, AREA, AXÉRÉAL, BOURGOGNE DU SUD, CEREPY, COOPÉRATIVE APICOLE COOPADOR, DIJON CÉRÉALES, ELVA NOVIA, LA CHABLISIENNE, LACT'UNION, SODIAAL, UNSCV, VIVESCIA, COOP DE FRANCE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ.

la coopération agricole
produisons l'avenir
www.lacooperationagricole.coop

NOUS COMMUNIQUONS DEPUIS 2 ANS POUR VALORISER LE MODÈLE COOPÉRATIF, NOS SAVOIR-FAIRE ET NOS MÉTIERS.

► Formations

5/01, 26/01et 9/02 à Créancey
Vendre aux prix justes
Séverine Gautier
03 80 68 66 50
severine.gautier@cote-dor.chambagri.fr

12/01 à Blancey
Maitriser les mammites en élevage caprin (en partenariat avec GDS21)
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

14/01 à Baigneux les Juifs
La luzerne de A à Z
Mathilde Matrat
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

19/01 à Francheville
Approche des problèmes de santé en élevage ovin et caprin (en partenariat avec SEO21)
Aurore Gérard, CA21
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

18/01et 29/02 à Liernais ou 4 et 18/02 à Ruffey les Beaune
Rédiger son Document Unique d'Évaluation des Risques
Aline Parize
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

21/01 à Ruffey 02/02 à Beaune (viticulteurs) **et 4/02 à Saint Seine l'Abbaye** (agriculteurs)
Être autonome pour vérifier ses engins de levage
Aline Parize
03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

27/01 à Quétigny
Semis sous Couverts Végétaux (SCV) : retour sur plus de 10 ans d'expérience
Mathilde Matrat
03 80 91 06 76
mathilde.matrat@cote-dor.chambagri.fr

Inondations

La profession prend les choses en main

Un groupe d'agriculteurs vient de se constituer afin de prévenir au plus tôt le débordement de la Saône et de ses affluents.



Les exploitants se sont réunis mardi à Bretenière autour du dispositif «*Agri-vigilance-inondations-Saône*».

Les dernières inondations en Côte d'Or et les revendications de la profession agricole ne seront pas restées vaines. Une réunion en préfecture le 18 novembre a débouché sur la création d'un dispositif nommé «*Agri-vigilance-inondations-Saône*», censé prévenir au plus tôt les crues et limiter ses ravages en agriculture.

Le responsable professionnel Nicolas Michaud participait à ce rendez-vous avec Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture : «*Nous avons exposé un certain nombre de dysfonctionnements. Les cotes de référence de Vigicrues considèrent la protection civile mais pas l'agriculture. Les seuils d'alerte ne correspondent pas aux attentes de la profession. Les voyants sont encore au vert quand les exploitants ont déjà les pieds dans l'eau !*».

Mieux anticiper

Le dossier porté par la Fdsea et les JA a abouti à la validation d'un réseau dédié au milieu agricole. «*Le but est d'anticiper la montée des eaux, prévenir au plus tôt les agriculteurs, pour qu'ils puissent sortir rapidement leurs animaux des prés*» explique Nicolas Michaud, «*nous allons prendre en compte les bassins versants, le cumul des précipitations et le niveau des rivières. Cette vision du terrain permettra de savoir à quel seuil nous nous situons pour alerter l'administration*». Seize agriculteurs, réunis ce mardi à Bretenière, seront les référents du dispositif «*Agri-vigilance-inondations-Saône*». L'équipe est constituée de huit binômes répartis dans différents secteurs : Yves Asdrubal et Christophe Durafort (Pontailler-sur-Saône), Jean-Pierre Voillard et Daniel Mery (Auxonne), Patrick Catinot et Étienne Briot (Saint-Jean-de-Losne), Florian Jacquet et Cyrille Fèvre (Bière), Fabrice Faivre et Samuel Maréchal (Ouche), Emmanuel Bonnardot et Sébastien Noize (Seurre), Aurélien Viellard et Cyril Fleury (sud du département). Nicolas Michaud et Jean-Luc Loizon seront chargés de recueillir les informations émanant du terrain.

Une expérimentation

En pratique, une personne référente désignée par l'ensemble des membres du dispositif «*Agri-vigilance-inondations-Saône*» contactera elle-même la préfecture si la montée des eaux devient préoccupante : «*elle fera actionner les barrages avec Voies Navigables de France, une expérimentation sera d'ailleurs mise prochainement en place pour s'assurer que tout se passe bien. Les agriculteurs seront également prévenus, sans doute par téléphone*» mentionne Nicolas Michaud, qui se réjouit d'une telle avancée : «*l'administration a enfin pris conscience de nos difficultés. La visite du Préfet au mois de juin dernier lui avait permis de constater un certain nombre de dysfonctionnements. Ce dispositif permettra, je l'espère, d'éviter les crues des mois de mai et d'octobre. Les impacts des crues dépassent le cadre de l'agriculture : les inondations de novembre 2014 avaient contraint différentes entreprises du secteur de Brazey-en-Plaine à plusieurs jours de chômage technique, le temps de tout réparer et tout remettre en place*».

Aurélien Genest

FDSEA

Tout ne coule pas toujours de source

La règlementation des cours d'eau et le drainage agricole étaient les sujets de la dernière Commission environnement de la FDSEA.



Yves Asdrubal, ici à gauche, accueillait Aziza Dridi et Noël Chalumeau.

L'année 2015 aura à nouveau été une année syndicale riche sur les problématiques environnementales, avec de multiples sollicitations des adhérents sur l'entretien des cours d'eau ainsi que les drainages. «*La réglementation des sujets environnementaux est souvent complexe et ne cesse d'évoluer, il est devenu capital de bien les comprendre, dans le but d'éviter, à titre individuel, tout litige pouvant se terminer par des sanctions et à titre collectif pour construire des stratégies de défense adaptées*» rappelle Yves Asdrubal, président de la Commission et agriculteur à Talmay dans le val de Sâone.

Fossé ou cours d'eau ?

La réglementation des cours d'eau et de leur entretien, qui illustre parfaitement ces propos, a été abordée en première partie de cette réunion. Un groupe de travail constitué de la DTT, de l'Onema, de la Chambre agriculture et de la FDSEA œuvre depuis 2014 pour simplifier les démarches administratives et réduire les contentieux avec la police de l'environnement. «*Une plaquette résumant les démarches à suivre et les bonnes pratiques d'entretien sera prochainement diffusée aux agriculteurs du département*» poursuit Yves Asdrubal.

Ce travail initié localement par la profession agricole s'inscrit maintenant dans un cadre plus global avec une méthodologie de travail et une définition nationale. C'est là qu'est intervenue Aziza Dridi, juriste en droit de l'environnement de l'Andhar, pour expliquer la nouvelle définition des cours d'eau pour leur entretien : «*la police de l'eau s'applique uniquement aux cours d'eau et non aux fossés agricoles. Un cours d'eau est un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine. Il est alimenté par une source, avec présence d'un débit suffisant la majeure partie de l'année. C'est uniquement le cumul de ces trois critères qui est à prendre en compte et non pas, la présence de berges ou de vie aquatiques qui ne sont que des faisceaux d'indices complémentaires*».

Bientôt une «*nouvelle cartographie*»

Le travail de terrain qui va être lancé en cette fin d'année 2015, aboutira à l'élaboration d'une cartographie accessible à tous. Yves Asdrubal précise qu'à ce titre, «*les agriculteurs des différents cantons et bassins versants devront se mobiliser quand ils recevront l'invitation de l'administration courant 2016 afin de donner leur avis pour ce classement*». Et de conclure : «*le sujet reste assez confus. Au moins trois types de réglementations existent sur les cours d'eau et complexifient la compréhension de tous. Il y a tout ce qui touche à la police de l'eau et l'entretien des cours d'eau qui nous concernent là directement, mais aussi l'application des bandes enherbées et le dossier des zones non traitées. Notre travail est vraiment d'aller vers une simplification pour les agriculteurs, même si le chemin est encore long*».

Quelles règles pour le drainage ?

La seconde partie de réunion a été consacrée à la problématique du drainage agricole sous forme de questions et réponses avec Noël Chalumeau, draineur agricole dans le Jura. Pour ce dernier, «*même si la règlementation est assez explicite, de nombreuses interprétations - caractérisation de zones humides, détermination des surfaces à drainer, calcul du cumul des surfaces - sont réalisées par l'administration avec une lecture qui ne va pas dans le sens de celle des draineurs et des agriculteurs*» : des propos confirmés par la lecture juridique des textes d'Aziza Dridi, de quoi alimenter les travaux 2016 de la commission environnement, avec la mise en œuvre de stratégies plus orientées sur le volet juridique...

Safer

Comité technique : oralité et rigueur

Chaque mois, la Safer Bourgogne et sa délégation départementale de la Nièvre se réunit en Comité technique. C'est là que sont prises les décisions d'attribution foncières. Immersion dans le processus, secret mais collégial...



Le Comité technique se déroule dans un cadre neutre et feutré, où l'oralité et l'échange de points de vue prime avant la délibération ultime.

Un Comité technique comme un autre... Ce qui frappe l'observateur exceptionnel, invité à venir observer le déroulement d'une de ces réunions mensuelles de la Safer, c'est à la fois la discrétion du processus de décision, l'oralité des débats, à tous les stades du processus de rétrocession, mais aussi la collégialité. Ce mercredi matin, dans un hôtel feutré du centre-ville de Nevers, le président, le directeur et les conseillers de la délégation départementale de la Safer Bourgogne France-Comté, sont entourés des représentants des syndicats agricoles, des maires, de la Chambre d'agriculture, du Conseil départemental, de la DDT, de la Direction des finances publiques, du Crédit agricole, de Groupama et des sylviculteurs de la Nièvre. Le tout confère une certaine solennité aux débats et vise une légitimité la plus grande possible à la décision qui sera votée, après l'examen de chaque dossier. *«Dans l'ensemble, ça se passe bien. Si on veut trouver un problème, source de conflits, c'est très facile surtout dans le domaine de la terre agricole mais on fait toujours en sorte de trouver une solution la plus juste»* introduit Jean-Claude Roubé, le président du Comité technique. Son rôle n'est pas anodin : 40 à 45% des ventes amiables de l'année sont réalisées par le biais de la Safer, que ce soit dans le domaine des terres agricoles, mais aussi viticoles et, en voie de développement, dans celui de la forêt.

Oralité

Si la collégialité est source de crédibilité dans le choix final, donc, c'est bien l'oralité qui frappe tout au long du processus d'attribution. Que ce soit lors de ce Comité technique ou au cours des réunions d'information publiques, réalisées dans les cantons, quelques jours avant, chaque intervenant est amené à exprimer ses volontés, ses remarques, ses interrogations aussi, avant, pour les membres des commissions cantonales, de produire un avis qui sera transmis, dans les règles, à l'instance délibérative mensuelle. Ainsi, le lundi précédent, dans une commune suburbaine de l'agglomération de Nevers, trois dossiers ont-ils ainsi été examinés, les candidats positionnés sur chacun d'eux, après la publicité légale faite par la Safer, étant invités à présenter leurs projets. Dans un cas, il s'agit d'une rétrocession après droit de préemption, de rétrocessions simples dans les autres. C'est-à-dire que la Safer met en vente le foncier qu'elle a préalablement acquis. Bien sûr, toute la *«paperasse»* a été faite dans les délais et selon les règles en vigueur, mais la possibilité pour les candidats de se présenter, celle pour les membres de la commission cantonale de les interroger au plus juste sur des aspects particuliers, puis l'échange en commission avant l'avis soumis au Comité technique, permettent avant tout de mesurer la plus grande adaptation des candidatures. La souplesse des relations permet d'ailleurs parfois, comme ce lundi, de démêler les intérêts contradictoires et de favoriser un terrain d'entente. Par exemple, sur un dossier X à trois concurrents, la position de la commission sera d'accorder la totalité de la propriété à l'un d'eux, pour permettre à son fils de se rapprocher de sa famille en développant de l'élevage ovin et du bois de chauffage, la totalité sauf deux micro-parcelles de bois, dont un autre candidat, joignant, c'est-à-dire déjà propriétaires de parcelles voisines, veut pouvoir bénéficier... *«On ne peut jamais faire plaisir à tout le monde mais on essaye toujours de rapprocher les points de vue»* dit le président de la Commission cantonale, qui siègera au Comité technique, deux jours après, pour argumenter sur l'avis de la commission cantonale.

Discussions et vote

Deux jours après, les trois dossiers de la réunion publique du lundi, sont présentés concrètement par les conseillers de la Safer aux membres du Comité technique. *«La commission n'émet qu'un avis, qui a été débattu en profondeur, mais la décision ultime n'est prise qu'en Comité technique». «C'est rare quand le Comité ne suit pas l'avis de la commission»* explique Jean-Claude Roubé. Toujours le souci de la crédibilité du terrain et de l'observation préparatoire. De fait, ce premier dossier passe comme une lettre à la poste. L'élevage de mouton et le bois de chauffage seront validés et les deux micro-parcelles de bois reviendront au joignant. L'unanimité est entière, puisqu'une entente a pu se faire. Le dossier est expédié en 20 minutes. Ce ne sera pas le cas d'un autre dossier, à vocation viticole, où plus d'une vingtaine de candidats se sont fait connaître dans l'appellation Pouilly. Les débats seront un peu plus longs. Tout comme le deuxième dossier du lundi, issu d'une préemption, où le partage cadastral, ne s'impose pas unanimement. Un joignant veut pouvoir s'agrandir en totalité tandis qu'un autre veut pouvoir bénéficier de 34 ares au moins pour un passage d'animaux, compris au beau milieu d'une des parcelles en jeu... C'est l'option du partage qui finalement l'emportera, non sans un long débat entre les membres du Comité technique.
Et puis, parfois, ce sont des intérêts autant politiques que fonciers qui sont pris en compte dans les décisions. Le troisième du dossier du lundi, examiné parmi les 26 du mercredi, est l'exemple *«de projets aussi viables et légitimes l'un que l'autre»*, selon un membre. Dans un cas, un agriculteur qui devrait perdre la jouissance d'une partie de ses terres en fermage d'ici 6 ans, cherche à compenser ses surfaces. De l'autre, un exploitant qui veut installer son jeune fils en agriculture biologique (élevage et cultures) depuis déjà un certain temps, a besoin d'un peu de surfaces pour ne pas déséquilibrer la trésorerie de la ferme. Parmi les critères qui plaident en faveur de ce deuxième demandeur, le fait que le foncier se situe en agglomération périurbaine joue certainement un rôle majeur. Et autant qu'il s'agisse d'une installation, l'une des priorités considérées dans les rétrocessions. Le vote confirme l'avis de la commission. Les décisions seront notifiées aux intéressés. Avec la collégialité du Comité technique, sur le fond, pour apaiser la déception des candidats malheureux...

EMMANUEL COULOMBEIX

▸ Agenda

12/12 Jugement de bétail à Saint-Léger de Fougeret

Les JA du canton de Château-Chinon organisent leur concours de jugement de bétail, samedi 12 décembre à partir de 14h, sur l'exploitation du Gaec Goulot Roger et Laurent (Lieu-dit «Clinzeau») à Saint-Léger de Fougeret. Les inscriptions au concours bovin seront prises sur place. Les prix seront remis vers 18h. A partir de 20h, un repas est prévu (apéritif, choucroute, fromage, dessert) à la salle des fêtes de Sermages (12 euros). Réservations conseillées auprès de Cédric Bernier au 06 26 28 50 23.

17/12 AG du GDA Bourgogne Nivernaise à Courcelles

Le Groupe de développement agricole (GDA) Bourgogne nivernaise tiendra son assemblée générale annuelle, jeudi 17 décembre, à partir de 9h, à la salle des fêtes de Courcelles. De 9h15 à 11h, assemblée générale ordinaire (introduction du président Eric Lauseur, nouvelle organisation de l'équipe grandes cultures, bilan 2014-2015 et projets 2015-2016, expérimentation 2015-2016, rapport financier du trésorier, élection des nouveaux administrateurs) ; de 11h à 12h30, animation thématique sur les axes de travail pour les années à venir avec Marie-Solange Durand (Chambre d'agriculture) puis à 12h30, repas à l'auberge du chemin (inscription obligatoire avant le 9 décembre). Contact : 03 86 93 40 60, ou 06 08 62 85 30 ou 06 77 15 59 81.

19/12 Jugement de bétail à Corbigny

Les JA du canton de Corbigny organisent leur traditionnel concours de jugement de bétail, samedi 19 décembre, à partir de 14h, à Corbigny (lieu-dit «*Les Granges*»), sur l'exploitation de Patrick Dorlet. Deux catégories seront ouvertes à la compétition, en ovins et en bovins. Ce concours de pointage permettra aux deux premiers candidats de chaque catégorie d'être sélectionnés pour la finale départementale du 16 janvier à Arleuf.

16/01 Finale de jugement de bétail à Fachin

Cette année, c'est sur le canton de Château-Chinon qu'aura lieu la finale départementale de jugement de bétail des Jeunes agriculteurs de la Nièvre. Le rendez-vous est pris pour le 16 janvier prochain, à Fachin, sur l'exploitation du Gaec Trinquet Philippe et Pierre.

GDS 58

L'ombre de l'arrêté IBR a plané sur l'assemblée générale

Le GDS de la Nièvre a tenu son assemblée générale, le 3 décembre au Marault, dans une atmosphère un peu plus électrique que d'accoutumée. Dans le contexte de la FCO, des difficultés économiques des élevages, des voix se sont faites entendre pour dénoncer le futur arrêté ministériel, annoncé comme imminent, en matière de lutte contre l'IBR.



Un nombre conséquent d'éleveurs sont venus assister, le 3 décembre, à l'AG annuelle du GDS de la Nièvre, au Marault.

Il y avait du monde au Marault, la semaine dernière. Et l'ambiance était plus chaude que d'habitude. Outre les nouvelles modalités de cotisation au Fonds de mutualisation sanitaire (FMS devenu le FMGDS depuis décembre 2014), qui se traduisent par une augmentation totale de 4 centimes, et qui ont entraîné un vote à bulletins secrets, l'IBR s'est invitée dans les débats et a donné lieu à des échanges tendus. Pourtant, l'AG avait bien commencé, avec un rapport financier qui fait apparaître un résultat positif de 8935 euros alors que le budget avait été approuvé il y a un an avec un déficit prévisionnel de 51000 euros, et un état sanitaire qui, à part la crise de la FCO, n'a laissé la place à aucun problème particulier, jusqu'à fin août, en matière de Brucellose, de Leucose et de Tuberculose. A peine Alain Bonnel, dans son rapport d'activités, a-t-il fait état d'une légère érosion des effectifs de la section bovine, avec 2072 adhérents en 2014/2015 (contre 2095 en 2013/2014) et 371715 bovins cotisants (contre 374924 l'année d'avant). Et dans la section ovine et caprine, une remarquable stabilité prédomine avec 147 éleveurs ovins pour 15535 ovins et 23 éleveurs caprins pour 2420 carpins. Quant à la section porcine, rien à signaler, avec la même régularité : 7 éleveurs pour 1029 truies et 5780 places d'engraissement. En revanche, dans son rapport moral, Jean-Michel Aucoin, le secrétaire général du GDS, a tenu un bilan en demie teinte de la première année d'existence du Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE, différent du FMS devenu le FMGDS) et de la mise en place de sa section ruminants dans la Nièvre. Seuls 60% des éleveurs pour moins de 55% des bovins y ont cotisé. En cause, *«le déficit d'informations en provenance du niveau national explique ce résultat médiocre»*, selon lui.

IBR : l'agacement de la base

C'est toutefois l'IBR qui a suscité les tensions, la semaine dernière. Jean-Michel Aucoin a d'abord rappelé la genèse de l'action du GDS depuis 20 ans en faveur de l'assainissement. Rodolphe Morizot, le technicien, avait plus tôt présenté les statistiques 2015 : 71% d'élevage en plan, soit 966 élevages certifiés indemnes et 12 élevages contrôlés. C'est un chiffre encourageant, même s'il reste une grande marge d'amélioration, notamment par rapport aux autres départements bourguignons. Surtout, un éleveur présent a pris la parole pour exprimer son exaspération, alors qu'il a tout fait pour devenir indemne et que d'un coup, 70 de ses vaches ont été détectés lors d'analyses. Si les débats ont été vifs, certains parlant de *«maladie commerciale»*, nombre d'adhérents ont revendiqué un délai d'adaptation, non seulement parce qu'on ne réforme pas de une à cinq vaches comme on le ferait pour 60 ou 70, et parce que, comme avec la FCO, les sérologies positives ne semblent pas provenir de tests fiables. Les vaccins, d'ailleurs, n'ont guère paru plus efficaces aux yeux des différents intervenants, le virus n'étant décelable que très difficilement après autopsie. Ce qui inquiète les adhérents du GDS, c'est la perspective de l'arrêté du ministre, annoncé comme imminent, qui devrait durcir les critères de qualification. Et qui explique sans doute l'appel des responsables du GDS en faveur d'un effort supplémentaire de la profession en la matière. Fort à parier que le sujet IBR risque encore de faire des vagues dans les cours de fermes nivernaises...

EMMANUEL COULOMBEIX

Grandes cultures

Une situation économique dégradée et un Premier Ministre qui ne respecte pas ses engagements

La section Grandes cultures de la FDSEA 58 s'est réunie mardi 1er décembre. Jérôme Josseaux de l'AGPB était invité à venir présenter l'actualité et les travaux en cours.

Une réunion de la section Grandes cultures de la FDSEA s'est tenue mardi 1er décembre, avec l'intervention de Jérôme Josseaux de l'AGPB, l'occasion de faire un point sur la situation économique des exploitations Bourguignonnes ainsi que les sujets qui font l'actualité.
Pour la 3ème année consécutive, la situation économique des céréaliers s'est dégradée. 41% des exploitations céréalières Bourguignonnes ont un revenu 2015 négatif. A cela s'ajoute des rendements bas qui plafonnent, et une PAC 2015 calamiteuse ! Sur ce sujet l'AGPB est ferme, la prime distributive des 52 ha doit se limiter à 10% de l'enveloppe, et le transfert du premier pilier vers le second ne doit pas être plus élevé que ce qu'il est déjà. Cette PAC est source de distorsion pour les céréaliers de nos zones intermédiaires puisqu'en moyenne il y a 110€/ha d'écart avec un céréalier allemand.

Il faut libérer les moyens de productions

Depuis le Grenelle de l'Environnement, la pression s'est accélérée en réfutant toute approche responsable et responsabilisante des problématiques environnementales. D'où la position ferme de la profession suite aux crises de l'été et aux mobilisations de septembre quant à un moratoire, pause, halte normative. Il s'agit effectivement de repenser complétement le fonctionnement législatif et réglementaire en matière agricole, pour en finir avec les réglementations incohérentes ou inapplicables, tant au niveau des nitrates, des phytosanitaires, de la gestion de l'eau ou de l'air. Selon les propos du Premier Ministre, le 3 septembre dernier : *«La simplification des normes est une priorité pour les agriculteurs»*. La pause normative devait permettre jusqu'en février 2016 d'élaborer une nouvelle méthode de travail afin d'associer très en amont les professionnels agricoles à la définition de nouvelles mesures les concernant. Cependant la présentation du plan Ecophyto 2 le 26 octobre dernier, démontre bien que les problématiques agricoles sont gérées par le ministère de l'Environnement et non par le ministère de l'Agriculture.

Philippe Pinta, président d'Orama a été clair : *«Le Premier Ministre doit faire respecter sa parole !»*

MG – FDSEA58

Position d'Orama sur le sujet Ecophyto II :

- reconnaissance des démarches de progrès initiées par les agriculteurs
- inscription du plan dans un strict cadre communautaire qui ne doit pas engager de nouvelles distorsions de concurrence
- fixation d'objectifs réalistes et atteignables

2ème projet photovoltaïque collectif dans la Nièvre

Pour que «*le soleil brille pour tout le monde*»

Une nouvelle réunion d'information a eu lieu, lundi 7 décembre, au marché au cadran de Corbigny. Objectif : permettre la création d'une deuxième société constituée d'agriculteurs du département, afin que chacun puisse financer une stabulation ou un bâtiment de stockage, par les panneaux photovoltaïques qui équiperont leurs toîts.

Le précédent projet, mûri et engagé au début de l'année, avait abouti à la création d'une société, la Sasu 58 solaire, désormais présidée par Didier Ramet. Les procédures techniques et administratives engagées, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) devrait dire, dans les jours qui viennent, si oui ou non, les 16 premiers associés pourront mener leur dossier à son terme. Au lancement de l'idée, il y a un an et demi, plus de 50 agriculteurs nivernais avaient manifesté leur intérêt pour ce projet, même si, de fil en aiguille, de zones Natura 2000 en problèmes d'orientation des bâtiments, beaucoup avaient dû renoncer aux portes de la nouvelle société. Pour autant, des agriculteurs qui n'avaient pas pu s'inscrire dans le premier projet dans les délais impartis, avaient souhaité mener une réflexion sur la création d'une nouvelle structure, différente de la première. Après une première réunion à la Sicagemac, il y a quinzaine de jours, quelques Nivernais se sont donc retrouvés, lundi dernier, en soirée, pour rencontrer les partenaires et responsables du solaire agricole. *«Il s'agit d'un projet nouveau mais qui va largement s'inspirer et bénéficier du travail et de l'expertise du premier»* a souligné, en introduction, Fabienne Cardot, adjointe à la mairie de Corbigny et qui, professionnellement, œuvre au sein du groupe EDF. Ainsi, lundi, face aux agriculteurs intéressés venus de tout le département, ce sont pas moins de six intervenants qui ont présenté les conditions, techniques, juridiques, économiques et financières de ce dossier. Il y avait là un représentant d'EDF ENR solaire, un charpentier métallique, Etienne Bourgy, le responsable des énergies renouvelables de la Chambre d'agriculture, et deux responsables du Crédit agricole Centre Loire.



Une quinzaine d'agriculteurs nivernais se sont retrouvés le 7 décembre au marché au cadran de Corbigny pour entendre les partenaires techniques, administratifs et financiers d'un tel projet collectif photovoltaïque.

Clé en main

Même si d'autres solutions sont possibles sur ce genre de montage par des sociétés et des intervenants concurrents, les interlocuteurs présents ont mis en lumière les avantages de leurs solutions, quasi-clé en main, proposée à celles et ceux qui pourraient en devenir les acteurs. Une société (SAS), avec un président, un bureau et un Comité de pilotage, pourrait voir le jour prochainement, si au moins dix à quinze d'entre eux décident de franchir le pas. Sur le fond, rappelons qu'il s'agit de construire, pour chaque associé, un bâtiment à usage exclusivement agricole (stabulation ou bâtiment de stockage), équipé de panneaux solaires et dont le rachat de l'énergie par EDF permettra de financer tout ou presque tout, l'investissement d'origine, selon les options choisies, d'ici 20 ans.

Au-delà de vingt ans, les cellules continueront de produire de l'énergie et, au moins jusqu'à la fin du bail de 30 ans, accordé par le propriétaire de la parcelle à la société contre loyer, devrait apporter un bénéfice financier à chacun de ses associés. Lundi soir, les questions ont fusé, notamment sur le montage technique ou financier, mais aussi sur les conditions de succession ou de transmission des investissements. Un éleveur s'inquiétant que *«les agriculteurs préfèrent toujours partager les succès que les pertes, et qu'il faudrait peut-être envisager un entretien psychologique des candidats, qui ne se connaissent pas»* avant d'envisager d'aller plus loin. Si les partenaires présents ont dévoilé la complexité des aspects à prendre en compte dans un tel projet, ils ont également confirmé que la maîtrise d'ouvrage étant dévolue à la SAS. Ce sera donc à chaque associé de s'intéresser à l'organisation... Que ce soit dans le cadre du Comité de pilotage préparatoire ou d'un futur règlement intérieur. En tout état de cause, le projet, s'il doit être monté, devra être administrativement (permis de construire, formulaires, données techniques et financières des partenaires...) bouclé pour le 21 mars prochain, date de la prochaine réunion de la CRE qui se prononcera sur la faisabilité des projets.

La suivante est prévue en juillet 2016. D'ici-là, les difficultés individuelles et collectives, telles que les coûts de raccordement ou la propriété des parcelles, devront avoir été levées par les candidats.

EMMANUEL COULOMBEIX

Service Emploi de la FDSEA

Vous êtes employeur de main d'œuvre?

A noter dans vos agendas, la prochaine réunion section employeurs de main d'œuvre aura lieu le jeudi 17 décembre 2015 au Crédit Agricole de Nevers de 9h à 12h. Actualités sociales: DSN, complémentaire frais de santé, formation prévue en 2016, nouveaux dispositifs liés à l'emploi… tels sont les points qui seront abordés lors de cette rencontre.

En effet, la section employeurs de main d'œuvre se réunit en cette fin d'année 2015 afin de faire le point sur les évolutions sociales prévues pour 2016. Celles-ci sont nombreuses, prenons par exemple le cas de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) qui devait concerner tous les employeurs au 1er janvier 2016 et qui sera finalement progressivement généralisée à tous les employeurs seulement d'ici le 1er juillet 2017. De même, un nouveau dispositif, l'AEF (Accompagnement de l'Effort de Formation) verra probablement le jour sur notre département en 2016. Ce dispositif, expérimental, est proposé par le FAFSEA dans le but de favoriser l'embauche en aidant financièrement les entreprises de moins de 10 salariés à recruter et à former (plus d'informations vous seront communiquées le 17 décembre).

Vous qui adhérez à la section, venez participer à cette réunion, c'est le moment de poser toutes vos questions et repartez avec les bonnes informations pour débuter 2016 en toute sérénité. De même, vous qui employez des salariés, adhérez des 2016 à la section main d'œuvre de la FDSEA cela vous permettra de sécuriser la gestion de votre personnel. En effet, votre adhésion vous ouvre droit à plusieurs avantages.

Notamment, une assistance téléphonique quotidienne et gratuite par le juriste en droit social, la réception d'un bulletin social tous les deux mois, des tarifs privilégiés sur les actes et consultations juridiques et cela vous permettra d'être informé en priorité des formations qui ont lieux sur votre département. Il est important de faire vivre la section grâce à votre implication et vos propositions!

A L

PARLONS PEU,
PARLONS PRO



Il est encore temps de comparer nos solutions avec votre couverture actuelle.

Solutions Santé et Prévoyance de vos salariés
à retrouver sur groupama-agri.fr

Groupama
Toujours là pour moi.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles - Les produits d'assurance vie sont ceux de Groupama Gan Vie, SA au capital de 1 371 100 605 € ; siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris ; 340 427 616 RCS Paris. Entreprises régies par le Code des Assurances. Document et visuel non contractuels - Création : Being - Septembre 2015.

Les notifications en ligne ont le vent en poupe

Le 1000ème agriculteur nivernais équipé

Plus du tiers des agriculteurs nivernais se sont sont mis aux déclarations surfaces ou ou notifications de troupeau en ligne. Des logiciels, moyennant abonnement, qui leur facilitent le travail, le rendent plus sûr, et désengorgent les services des prestataires...



MM. Hubert et Martin (de gauche au centre) ont suivi la formation Mes Parcelles organisée vendredi dernier à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Ils comptent parmi les 1000 agriculteurs, sur 3000, qui font leurs déclarations surfaces et/ou leurs notification de bovins en ligne.

Vendredi 4 décembre avait lieu la première de deux journées de formation organisées par la Chambre d'agriculture pour apprendre à utiliser le logiciel Mes Parcelles. Cette application en ligne, créée par le réseau national des Chambres mais affinée au plus près des caractéristiques de chaque département, permet à chaque agriculteur qui le souhaite de remplacer la déclaration papier par une déclaration en ligne. Cartographie, nom des parcelles, assolement et précédents : toutes les données essentielles de l'exploitation sont ainsi passées au crible. Il suffit d'un bon réseau informatique et d'un ordinateur connecté. Et si les premiers pas nécessitent une certaine prise en main, ce que la Chambre propose en ouvrant ces formations, le gain de temps, de facilité et de sécurité, à la longue, s'avère précieux.

C'est d'ailleurs ce que pensent Daniel et Nicolas Hubert, du Gaec de la Justice, à Dompierre-sur-Nièvre, qui figuraient parmi la dizaine de stagiaires reçus à la Chambre, vendredi dernier. *«Au début, il faut prendre le temps de tout rentrer mais, la première fois passée, le logiciel est beaucoup plus simple et beaucoup plus souple que le papier»* témoignait le premier en fin de matinée. Avec son fils, qui va bientôt le rejoindre ainsi que son oncle dans la Gaec, l'exploitant ne reviendrait pour rien au monde en arrière. Non qu'il voue une passion sans borne pour la technologie mais parce qu'il a pu constater concrètement les atouts de l'informatisation. Cela fait plusieurs années qu'il utilisait déjà un logiciel de notifications en ligne pour les mouvements de ses bovins, dans le cadre d'un abonnement auprès d'un centre de gestion.

Cette fois-ci, il a décidé de faire coup double, en passant au logiciel Boviclic, proposé par la Chambre, tout en s'abonnant aussi à Mes Parcelles. Tout comme lui, dans la Nièvre, ce sont désormais plus de 1000 agriculteurs (sur 3000) qui sont ainsi connectés pour leur gestion administrative, que ce soit auprès de la Chambre d'agriculture ou auprès d'autres opérateurs, en cultures comme en élevage. Ou parfois les deux.

Sécurité et appui technique

«Sur les bovins, c'est un gain de temps sur l'enregistrement des traitements et, en plus, cela permet d'assurer un suivi permanent et plus professionnel» confirme Nicolas Hubert, le fils de Daniel, qui se connecte avec son ordinateur portable tandis que son oncle suit le troupeau sur tablette et que toutes les données sont centralisées sur l'ordinateur central de la ferme. *«On rentre toujours tout tout de suite»* explique-t-il, afin de profiter au mieux de la technique pour professionnaliser la vie de la ferme. *«Cela nous a permis de mettre en place une pharmacie personnelle, sachant que chaque produit est rentré dans l'application avec le n° d'ordonnance»*, limitant ainsi le risque d'erreur. *«Non seulement cela fait gagner du temps mais cela nous amène aussi de la sérénité. Hier, j'ai traité un veau malade, j'ai tout de suite rentré le numéro dans le logiciel, cela rend les obligations sanitaires plus accessibles. Nous avons maintenant besoin de cette rigueur, de ce suivi»* justifie Daniel Hubert, à la tête d'une exploitation conséquente. *«D'autant que le logiciel permet de savoir en temps réel les interventions nouvelles à réaliser, un rappel s'inscrit en rouge par exemple»* complète Nicolas. Lui qui veut s'associer dans le Gaec n'a donc pas été difficile à convaincre de se mettre, avec son père, au logiciel Mes Parcelles. Avec le même espoir de simplification pour les surfaces. *«C'est une sécurité par rapport aux contrôles, cela permet de calculer au plus juste le bilan fumure et d'être alerté en fonction des évolutions de la réglementation!»* Un argument imparable qui séduit aussi M. Martin, polyculteur-éleveur à Alligny-Cosne. *«Pour moi, c'est du gagnant-gagnant. Si je suis là aujourd'hui,* confie-t-il, *c'est que j'ai déjà été initié mais j'ai voulu reprendre l'outil en main depuis que je me suis informatisé, il y a deux ans. Ma priorité, c'est avant tout la sécurité par rapport aux contrôles, en plus de la simplification du travail. Cela permet de limiter les marges d'erreur. Et puis avec Mes Parcelles, ma petite exploitation de Bourgogne nivernaise qui joue la carte de la diversification (luzerne pour les éleveurs caprins) est moins sensible aux fluctuations du marché et je peux faire des prévisionnels réalistes»*... Et la contrainte technique du début ? *«Plus on l'utilise, plus ça rentre mais l'appui technique est imbattable. Il y a une assistance joignable en permanence!»*

EMMANUEL COULOMBEIX

Les prochaines formations de la Chambre

La Chambre d'agriculture organise plusieurs démonstrations informatiques dans les jours qui viennent :
Mes Parcelles : mercredi 16 décembre et mercredi 13 janvier à partir de 14h à la Chambre d'agriculture de Decize ; jeudi 17 décembre et mardi 19 janvier à partir de 10h à la Chambre d'agriculture à Nevers.
Boviclic : le 21 janvier après-midi à la Chambre d'agriculture à Nevers.

Emploi

Le premier entretien professionnel obligatoire avant le 7 mars 2016

La loi du 5 mars 2014 a rendu obligatoire un entretien professionnel tous les deux ans. Le premier entretien doit avoir lieu au plus tard le 7 mars 2016.

Tous les deux ans, chaque employeur doit réaliser un entretien professionnel avec chacun de ses salariés.

Cet entretien permet d'envisager, avec le salarié, les perspectives d'évolution professionnelle, notamment en termes de qualification et d'emploi. L'entretien doit avoir pour seul but de faire le point sur le parcours professionnel de salarié, et d'envisager les évolutions et les moyens de formation associés. Ces dispositions étant entrée en vigueur le 7 mars 2014, vous devez avoir réalisé vos premiers entretiens au plus tard le 7 mars 2016. Néanmoins, cette obligation ne vous incombe pas pour les salariés mis à disposition (par exemple dans le cadre d'un groupement d'employeurs), les intérimaires ou les sous traitants, car ce sont leurs employeurs qui sont tenus de cette obligation.

Cet entretien ne se confond pas avec l'entretien annuel d'évaluation, ce dernier vise à évaluer le travail du salarié dans l'entreprise et ne constitue pas une obligation issue du code du travail.

Au bout de 3 entretiens, soit tous les 6 ans, l'employeur doit réaliser avec le salarié un état des lieux récapitulatif écrit du parcours professionnel du salarié.

Cet état des lieux doit permettre de vérifier que le salarié a bien bénéficié des entretiens professionnels prévus au cours des 6 dernières années. Il permet également de s'assurer qu'au cours des 6 dernières années, le salarié a :

- suivi au moins une action de formation
- acquis un des éléments de certification professionnelle par formation ou par validation des acquis de l'expérience (VAE)
- bénéficié d'une progression salariale ou professionnelle.

Un compte rendu de l'état des lieux est alors rédigé durant cet entretien et une copie est remise au salarié.

SERVICE EMPLOI FDSEA 58

JA 89

Qualifiés pour Paris

La finale départementale de jugement de bétail a livré son palmarès. Ils seront 3 à aller défendre les couleurs de l'Yonne en février prochain à Paris, dans le cadre du prochain Concours Général Agricole

Venus en nombre, les élèves du lycée la Brosse ont assuré la réussite de la finale départementale de jugement d'animaux, organisée cette année par les Jeunes Agriculteurs du canton d'Avallon, sur l'exploitation de Stéphane Commaille à Saint-Germain-des-Champs.
La journée a débuté à 10 h, par l'épreuve cantonale de sélection, remportée par Thomas Clériot. Plus d'une vingtaine de jeunes ont participé l'après-midi à l'épreuve départementale, visant à noter les capacités de chacun à évaluer les qualités morphologiques des vaches de race Charolaise et Prim'Holstein mises à leur disposition. Victoire féminine cette année, avec la première place d'Alicia Châtelain, qui précède Clément Bichon, arrivé second et Thomas Cleriot. Tous les trois iront défendre les couleurs de l'Yonne lors du 125e Concours général Agricole de Paris en février prochain lors du Salon de l'agriculture. En catégorie lait pour Thomas Cleriot, en en catégorie viande pour Alicia et Clément.



La valeur n'attend pas le nombre des années… Un adage qui a pu se vérifier cette année encore, avec la participation de la benjamine de l'épreuve, Manon Commaille, 9 ans, pour la plus grande fierté de son grand-père Rémy : *«ma petite fille est mordue des vaches… !»* Autre passionné : Mattéo, un *«vieux»* de 10 ans qui, bien que n'ayant pas d'attaches familiales agricoles, s'est formé au monde de l'élevage au contact des ses voisins de Villiers Nonains, Sébastien et Jean-Claude Soupault. Et si vous demandez à Mattéo ce qu'il fera plus tard, la réponse fuse sans hésiter… *«éleveur !»*

DOMINIQUE BERNERD

▲ A l'heure de la remise des prix.



Du haut de ses 10 ans, Mattéo sait déjà ce qu'il fera plus tard : «éleveur !»

Le palmarès 2015 :
Finale cantonale :
1er Thomas **Clériot** ; 2e Aurelien **Commaille** ; 3e Alicia **Chatelain**. Suivent dans l'ordre : Mathieu Commaille, Valentin Saget, Benoît Paupe, Mattéo Mathiot, Urbain Petit, Manon Commaille, Morgan Commaille, Jeremy Nicolas
Finale départementale :
1ère Alicia **Chatelain** ; 2e Clément **Bichon** ; 3e Thomas **Cleriot**. Suivent dans l'ordre : Urbain Petit, Valentin Rousseau, Benjamin Bretagne, Stéphane Savre, Annabelle Courtois, Sacha Cintract, Thibault Munier, Paul Mikolow, Kevin Mothe, Théophile Delion, Lucas Marie, Damien Roulet, Marie Monnoir, Manon Commaille, Valentin Delgado, Raphaël Bazus, Raphaël Blancho, Marcie Rauchausse

Bienvenue à la Ferme

Marché de Noël à la Chambre d'agriculture

Venez retrouver les produits issus du territoire icaunais, au Marché de Noël qui se tiendra dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, jeudi 17 décembre.

Pour la quatrième édition du marché de Noël *« Bienvenue à la Ferme »*, les producteurs du réseau se réunissent à nouveaux dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Auxerre, jeudi 17 décembre, de 12 h à 19 h. Un évènement gastronomique qui vous permettra de retrouver ou de faire découvrir les produits issus du terroir icaunais.

Ainsi, les producteurs vous accueilleront afin de vous proposer le meilleur des produits fermiers icaunais pour préparer vos repas de fêtes ou vos cadeaux pour la fin d'année. Terrines, canard gras, viande de cerf, viande bovine, légumes, produits laitiers dont fromages de chèvre et de vache, escargots, miel, pain d'épices, cidre et jus de pomme, ratafia et eaux de vie… et bien entendu les vins de l'Yonne. Tous produits par des agriculteurs, dans le cadre rigoureux d'une charte nationale de qualité pour vous permettre d'apprécier le goût de la nature. Chacun d'entre eux assure la production, la transformation et propose à la vente ses produits afin que vous puissiez être certains de leur qualité irréprochable et surtout pour vous permettre de connaître leur histoire en discutant avec eux de leur métier qui est aussi une passion.
Prenez le temps d'apprécier les merveilles des terroirs icaunais: redécouvrez leurs saveurs et la proximité de vos producteurs.



▲ Le marché de Noël de la Chambre d'agriculture vous accueille de 12 h à 19 h, jeudi 17 décembre

fendt.fr
FENDT



Vos concessionnaires FENDT
et leurs collaborateurs
vous souhaitent
une excellente année 2016

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Venarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent : BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08** - 89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

VALAGRI
21 Brazey en Plaine **03 80 32 00 60** - 21 Renève **03 80 55 09 78**
71 Ciel **03 85 91 05 80**
www.valagri.fr

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

▶ Agenda

12 /12 Marché de Noël Groupama à Auxerre

Dans la cadre de la semaine d'animation qui entoure l'inauguration de la nouvelle agence Groupama à Auxerre, marché de Noël, samedi 12 décembre, de 10 h à 17 h 30, 5 rue Paul Henri Spaak, en Zone des Clairions. Une quinzaine d'artisans présents et la possibilité de vous ravitailler pour les fêtes en produits du terroir et cadeaux: vins locaux, miel, biscuits originaux, terrines et bocaux, objets en céramique, poteries et sculptures, bijoux, sacs et pochettes originaux, taille de pierre, création en bois… Nombreuses animations et surprises prévues (loterie, maquillage pour enfants, espace prévention, dégustation d'escargots…) Présence du Père Noel pour la photo avec vos enfants, de 14 h à 16 h. Grand lancer de ballons en fin de journée.

Prochaines réunions cantonale FDSEA 89

Cantons de Bléneau, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur : mercredi 16 décembre, de 10 h à 16 h, Mairie de Saint-Fargeau (salle Bourgoin)
Cantons de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque : jeudi 17 décembre, à partir de 14 h, Mairie de Cerisiers (Salle du Conseil).

Inauguration nouvelle agence Groupama à Auxerre

Toute une semaine d'animations et de rencontres, du 14 au 19 décembre, pour l'inauguration de la nouvelle agence auxerroise de Groupama, 5 rue Paul Henri Spaak, en Zone des Clairions. Journée spécifique agriculteurs, mardi 15 décembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, avec au programme :
Conférence *«Analyse de causes de sinistre»*, animée par Jean-Luc Sonnois, Expert Agricole et Dominique Laurent, Expert en matériel agricole
Démonstration d'utilisation d'extincteurs
Atelier sur la prévention électrique
Journée Associations le mercredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, en présence notamment du Rugby Club et du Stade Auxerrois, de joueurs de l'AJ Auxerre et du champion cycliste Cédric Pineau pour signature d'autographes.
Démonstrations des écoles de cyclisme et de rugby. Présence de l'Adot 89 (Association pour le don d'organes et de tissus humains) et de l'Adapt.

Coopérative 110 Bourgogne

Quelle place pour l'agriculture dans la nouvelle économie mondiale ?

C'est dans une salle comble d'Auxerrexpo que s'est déroulée l'assemblée générale de la coopérative 110 Bourgogne, avec pour invité cette année, l'économiste Philippe Dessertine, venu évoquer la place de l'agriculture dans la nouvelle économie mondiale.



Le président de 110 Bourgogne, Gérard Delagneau, avec à ses côtés, l'économiste Philippe Dessertine.

Si la collecte 2014 se traduit par une augmentation des volumes de 8,5 %, elle restera surtout dans l'histoire de la coopérative comme celle de tous les dangers, marquée par une qualité fortement dégradée, avec près de 70 % des blés classés fourragers suite au phénomène de germination sur pied apparu début juillet : *«un niveau jamais atteint dans l'Yonne»*, selon son directeur, Jean-Marc Krebs. Un chiffre résume à lui seul le phénomène : plus de 50 000 tonnes de céréales transférées, à destination notamment du silo Capserval de Gron, pour passage sur une table densimétrique, afin de tenter de sauvegarder la commercialisation de l'exercice, contre 2 500 tonnes en 2013. Un effort payant, avec à la clé, *«30 € de la tonne, sauvés pour la valorisation»*.

Autres chiffres marquants de l'exercice 2014/2015 : l'activité approvisionnement, en recul de 3,9 %, ainsi qu'une production de semences en baisse de 11 % par rapport à la dernière campagne. Avec pour conséquence une diminution du chiffre d'affaires global de la coopérative, à un peu plus de 147 millions €. Le résultat net se maintient toutefois à 1,02 M€ et le résultat consolidé à 1,53 M€. La dégradation des trésoreries sur les exploitations se traduisant pour 110 Bourgogne, explique son président, Gérard Delagneau, *«par une augmentation des comptes courants débiteurs de 2,6 M€ et une diminution des comptes créditeurs de 2,7 M€»* insistant dans le même temps sur la solidité financière de la coopérative, *«avec une capacité d'autofinancement s'élevant à plus de 5 millions € et une autonomie financière à 80 %»*.
Le dernier exercice aura vu également le développement des cultures de chanvre, en partenariat avec l'opérateur Eurochanvre, porte ouverte sur de nouveaux débouchés comme le marché automobile. Autre culture appelée à se développer sur le territoire de la coopérative : le lin, synonyme de bénéfice environnemental pour les agriculteurs et d'apport nutritionnel positif pour la santé des consommateurs, au travers de la filière *«Bleu, Blanc Cœur»*. L'Assemblée générale aura également été l'occasion pour le président Delagneau, de rappeler la stratégie décidée par le Conseil d'administration de la coopérative : *«construire des alliances fortes pour accroître nos capacités de négociations et améliorer la compétitivité de nos offres, en continuant de développer l'union SeineYonne, qui a la capacité et la volonté d'accueillir d'autres coopératives»* Avec cet appel lancé à destination du président de Cerepy, Laurent Poncelet : *«Laurent, tu sais que les portes te sont grandes ouvertes pour t'accueillir demain !»* Nul doute que le sujet sera évoqué lors de l'AG de la coopérative de Saint-Julien-du-Sault, le 11 décembre prochain, avec en perspective, la possibilité d'un nouveau dessin du paysage céréalier icaunais.

Apple, première entreprise mondiale, avec 600 milliards $

Economiste de renom, professeur à la Sorbonne, Philippe Desserti était l'invité de cette assemblée générale, pour une conférence sur la nouvelle économie mondiale et la manière dont l'agriculture pouvait y tenir demain une place privilégiée. Usant dans son discours de métaphores météorologiques : *«cela fait longtemps que l'on vous parle de mauvais temps économique et là, surprise ! Nous avons finalement une carte avec un beau temps relatif. Beau temps pour le week-end, ça fait plutôt plaisir»* Deux raisons à cela, ou plutôt, *«deux anticyclones extraordinaires»* : la baisse des prix de l'énergie et l'action des banques centrales occidentales. Ce contre-choc pétrolier, en référence aux chocs énergétiques de 1973 et 1979, n'est pas sans conséquence, en particulier pour les pays producteurs de pétrole : *«à moins de 50 $ le baril, on parle même dans les années qui viennent, à moins de 30 $, c'est une véritable catastrophe pour certains pays, comme la Russie, qui ne tient même pas à 80 $ le baril, ses prévisions les plus pessimistes ne descendant pas en-dessous des 85 $»* Problème majeur également au Moyen Orient, où pour la première fois de son histoire l'Arabie Saoudite a découvert ce qu'était un déficit public : *«même avec 600 milliards de réserve, 30 milliards de déficit public, ce n'est pas rien !»* Avec à la clé des réactions géopolitiques et des risques de déstabilisation : *«se pose aujourd'hui la question de savoir si, pour la tranquillité du monde, il ne sera pas nécessaire et peut-être assez vite, que nous perdions l'avantage de ces prix de l'énergie très bas»*.

La situation de l'économie mondiale, rappelle Philippe Desserti, *«est singulière et incroyablement artificielle, avec des Banques Centrales jouant le rôle de canadairs et passant tous les mois pour déverser 60 milliards de liquidités sur l'économie européenne»* Une situation qui conduit à des taux d'emprunt négatifs pour certains pays : *«on vous paie pour emprunter ! Il faut que ça s'arrête, même si la fin de cet «anticyclone» occasionnera quelques orages rigoureux»* Un regain d'optimisme toutefois, avec l'émergence d'un nouveau monde : *«Quelle est aujourd'hui la plus grande entreprise du monde ? Apple, née en 1978, qui pèse 600 milliards $, avec plus de 200 milliards $ de cash de trésorerie ! Là où en France, Air France vaut 1,5 milliard $, Dassault, 14 milliards $ et Airbus, 45 milliards $!»* Avec à la base du développement de ce nouveau modèle économique, *«la question du progrès technologique et l'accélération de la science, présente aujourd'hui partout, qu'il nous faut convertir au plus vite en entreprises pour y concentrer l'épargne et l'investissement»*.

Redonner le goût du risque

Biotechnologie, numérique, énergie…Il manque un 4e secteur selon le conférencier, à la conférence COP 21 : *«un secteur clé, qui est celui de l'agriculture et de l'exploitation des océans : le vert et le bleu, quatrième grand moteur de révolution du nouveau modèle»*. Se refusant à voir l'agriculture française dépassée désormais par l'Allemagne, devenue première agriculture européenne : *«notre agriculture se meurt avant tout parce qu'elle n'est pas projetée par son environnement et par la collectivité française, à l'intérieur du nouveau modèle. L'agriculture mondiale sera logiquement la destination première de l'investissement privé de demain, avec ce problème pour l'agriculture européenne, d'une remise en cause d'un système de fonctionnement basé sur de l'argent public»*. Réclamant dans le même temps que *«la question de la Pac ne soit plus taboue dans la réflexion que peuvent avoir les agriculteurs aujourd'hui»* et appelant les plus jeunes d'entre eux à se mobiliser : *«il faut leur redonner le goût du risque, qui est l'ADN de la jeunesse, après avoir été pendant des siècles, celui de la France. On peut se féliciter d'une bonne démographie, mais elle ne sert à rien si nos jeunes sont vieux !»* Mais rien ne se fera sans un allégement de la réglementation : *«savez-vous qu'en France, les règlementations appliquées à partir des directives européennes, vont utiliser dans l'élaboration des fichiers Word correspondants, neuf fois plus de caractères que dans le reste de l'Europe !»* Pas de pétrole en France, mais assurément encore beaucoup de papier en stock!

DOMINIQUE BERNERD

Coopérative Capserval

Moissons du monde

Courir le monde pendant plus d'un an au fil des moissons : un pari fou que s'est lancé Christophe Dequidt, pigiste pour la presse agricole et dirigeant d'une société de communication, invité par Capserval à témoigner sur son périple, lors de l'Assemblée générale de la coopérative, le 27 novembre dernier



Christophe Dequidt au Kazakhstan, l'une des escales de son tour du monde.

«*Vous ne pouvez avoir une vision d'un pays qu'en y allant sur place, en rencontrant les gens, en leur parlant. Tout n'est pas linéaire et tout n'est pas inscrit dans le marbre*» Le voyage, c'est toujours «*l'autre*», un adage que Christophe Dequidt et son épouse Sylvie ont emporté dans leurs bagages, multipliant les rencontres et recueillant les témoignages de plus de 400 professionnels de la sphère agricole mondiale, tout au long des 140 000 kms parcourus et des 18 pays traversés. Et autant de souvenirs partagés le temps d'une conférence, avec les adhérents de la coopérative Capserval, réunis en Assemblée générale.

Un voyage autour de la planète qui avait pour fil conducteur le blé : «*symbole de la vie, symbole de la paix, un produit noble qui nourrit trois milliards d'individus*» Seul dénominateur commun entre le paysan indien sur son lopin de terres de 0,5 ha et cette agro-holding de 1,25 million d'ha au Kazakhstan. On dit que le blé est né à Alep, en Syrie, il y a 10 000 ans. Mauvaise pioche car la folie humaine en a fait aujourd'hui une étape interdite. Turquie, Ukraine, Chine, Inde, Argentine, Australie, Etats-Unis, Christophe Dequidt a multiplié les escales, «*riche*» d'un carnet d'adresses international, glané avant son départ auprès d'entreprises et groupes agricoles. «*Nous étions un milliard d'individus sur terre en 1900, 6 milliards en l'an 2000 et le 1er novembre dernier, un peu plus de 7,3 milliards. On prévoit entre 8,5 et 10 milliards en 2050, un chiffre hallucinant !*» Entre 220 et 240 000 bouches de plus à nourrir chaque jour, la question étant de savoir comment ? «*3 milliards de jeunes de moins de 25 ans dans le monde aujourd'hui, dont le quart en Afrique et la grande majorité en Afrique subsaharienne. Qu'on ne s'étonne pas à un moment donné, quand une personne n'a pour seule vision du monde que de se battre pour manger, qu'il se dise : c'est mieux ailleurs*».

Un milliard de tonnes de blé à l'horizon 2050

Les habitudes alimentaires changent : «*en 2050, on prévoit deux milliards d'individus obèses, dont le tiers en Chine, un pays de plus en plus consommateur de viande. Savez-vous qu'un cochon sur deux dans le monde est chinois ? Il faudra bien que vous, producteurs céréaliers, puissiez les nourrir…*» La Chine dans le même temps réduisant sa dépendance en matière de production de lait : «*ils en sont aujourd'hui à 25 % d'autonomie laitière, avec des fermes de 300 à 450 000 têtes…*» Les productions végétales changent aussi : «*considérant qu'ils ne pourraient produire sur place de quoi nourrir la population, les autorités chinoises ont fait le choix de remplacer les cultures de soja par du maïs, qu'ils sont en train aujourd'hui d'abandonner, après avoir misé il y a une dizaine d'années sur le blé. Avec pour conséquence d'être aujourd'hui en autosuffisance à 95 %, d'importer les deux tiers du soja produit dans le monde et demain, de devenir le premier importateur de maïs*».

Autres chiffres évoqués par Christophe Dequidt au sujet du blé: «*une centaine de pays producteurs, mais 90 % de la production concentrés sur 10 pays, pour une production globale de 700 millions de tonnes. En 2050, on estime les besoins à un milliard de tonnes, il faudra bien trouver et les terres et les semences !*» Alors rappelle t-il, «*que depuis 2000, la production est inférieure une année sur deux à la demande*». Un défi de plus pour l'agriculture mondiale, mais avec un élément nouveau, celui du changement climatique.

DOMINIQUE BERNERD

▸ Agenda

12/12 Marché de Noël Groupama à Auxerre

Dans la cadre de la semaine d'animation qui entoure l'inauguration de la nouvelle agence Groupama à Auxerre, marché de Noël, samedi 12 décembre, de 10 h à 17 h 30, 5 rue Paul Henri Spaak, en Zone des Clairions. Une quinzaine d'artisans présents et la possibilité de vous ravitailler pour les fêtes en produits du terroir et cadeaux : vins locaux, miel, biscuits originaux, terrines et bocaux, objets en céramique, poteries et sculptures, bijoux, sacs et pochettes originaux, taille de pierre, création en bois… Nombreuses animations et surprises prévues (loterie, maquillage pour enfants, espace prévention, dégustation d'escargots…)
Présence du Père Noel pour la photo avec vos enfants, de 14 h à 16 h. Grand lancer de ballons en fin de journée

16-17/12 Prochaines réunions cantonales FDSEA 89

Cantons de Bléneau, Saint-Fargeau et Saint-Sauveur : mercredi 16 décembre, de 10 h à 16 h, Mairie de Saint-Fargeau (salle Bourgoin)
Cantons de Cerisiers et Villeneuve l'Archevêque : jeudi 17 décembre, à partir de 14 h, Mairie de Cerisiers (Salle du Conseil)

15/12 Inauguration nouvelle agence Groupama à Auxerre

Toute une semaine d'animations et de rencontres, du 14 au 19 décembre, pour l'inauguration de la nouvelle agence auxerroise de Groupama, 5 rue Paul Henri Spaak, en Zone des Clairions. Journée spécifique agriculteurs, mardi 15 décembre de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30, avec au programme :

12 et 13/12 Marché de Noël d'Argenteuil-sur-Armançon

Marché de Noël sur le thème "Le Père Noël au pays du carnaval" à Argenteuil-sur-Armançon, samedi 12 et dimanche 13 décembre, de 10 h à 20 h. Avec au programme :
La maison du Père Noël, son atelier et sa Boîte aux lettres ; animations de rue (carnavals de Rio et de Venise) ; sculptures ; dégustation de vin chaud ; promenade en calèche ; crèche dans l'église ; carrousel avec chevaux de bois, marché de Noël avec plus de 80 exposants, artisans et producteurs. Concert le samedi à 16 h ; spectacle brésilien avec lumières et artifices à 18 h. Grand spectacle pyromélodique dimanche à 19 h. Animations pour les enfants, dégustations sur place (escargots, huîtres, châtaignes…)
Entrée gratuite



Dans le cadre de son développement,
La Chanvrière de l'Aube,
leader européen de la production de chanvre,
recherche de nouvelles surfaces dès l'année 2016.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉS
Contactez le Service Adhérents au **03 25 92 38 70**
ou par mail **mcdesousa@chanvre.com**

LCDA LA CHANVRIÈRE DE L'AUBE
LA CHANVRIÈRE DE L'AUBE
Rue du Général de Gaulle – CS 20602 – 10200 BAR SUR AUBE
Tél : 03.25.92.31.92 – Fax : 03.25.27.35.48 – contact@chanvre.com

▸ Formations

CFPPA Auxerre la Brosse

Prochaines formations courtes à destination du monde professionnel :
Regreffage de la vigne : formation d'1 journée ouverte aux salariés et exploitants viticoles. Prochaines sessions : vendredi 18 et lundi 25 janvier
Gestion des plaies de taille: formation d'1 journée. Prochaines sessions : mercredi 16 décembre, jeudi 7 et mercredi 13 janvier
Certificat de Capacité professionnelle pour le Transport d'Animaux Vivants (Captav). Catégorie bovins, ovins et caprins : mardi 26 et vendredi 29 janvier
Maintenance du matériel agricole : formation de 3 jours, lundi 11, mardi 12 et mercredi 13 janvier
Financements possibles pour toutes ces formations. Pour tout renseignement : 03 86 94 60 20

Prochaines formations proposées par la Chambre d'agriculture et ses partenaires (Retrouvez toutes ces formations sur yonne.chambagri.fr)

Le couple en agriculture et la vie de l'exploitation agricole

Formation d'1 journée, vendredi 8 janvier, avec un avocat spécialisé
Contact : Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16

Devenir des produits phytosanitaires dans l'environnement: état des connaissances et implications

Formation d'1 journée vendredi 15 janvier, avec Pierre Benoit, chercheur à l'Inra de Grignon
Contact : Laurette Paravano, au 03 86 94 21 91

Evaluer mon exploitation

Formation d'1 journée, jeudi 7 janvier, avec des experts fonciers et un avocat spécialisé
Contact : Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16

Désherbage durable: une solution pour la gestion des résistances

Formation d'1 journée, mercredi 13 janvier, avec Ludovic Bonin, d'Arvalis Institut du végétal
Contact : Emilie Riberolles au 03 86 64 33 05

Comment me préserver et agir en situation de stress

Formation sur 2 jours, jeudi 14 et vendredi 15 janvier, avec coach
Contact : Marie-Noëlle Caron au 03 86 94 82 93

Chambre d'agriculture de l'Yonne

Un traité de libre échange sous surveillance

Parmi les sujets à l'ordre du jour de la Session de novembre de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le vote d'une motion appelant à délibérer sur le projet d'accords transatlantiques TAFTA.



Présidente de la Commission Agriculture et Environnement au Conseil Départemental, Michèle Crouzet participait pour la première fois à la session de la Chambre d'agriculture, ainsi que Didier Roussel, le nouveau directeur de la DDT 89

C'est par une minute de silence à la mémoire des victimes des récents attentats parisiens, qu'a débuté la session de la Chambre d'agriculture de l'Yonne du 24 novembre dernier. Une session doublement particulière car dernière à se dérouler dans les locaux actuels avant le début des travaux de rénovation du bâtiment.
Comme à l'accoutumée, le président Etienne Henriot, a dressé en préambule, une situation de l'agriculture icaunaise, filière par filière. En grandes cultures, la récolte mondiale très élevée en blé et en céréales secondaires, fait pression sur les prix : *«on se retrouve avec des niveaux de prix pas très performants, les stocks étant très élevés, avec toujours cette réalité qui s'impose à nous, de grande volatilité des cours. Ce qui occasionne des différentiels sur les céréales de l'ordre de 50 € la tonne sur la campagne, voire supérieurs, pour ce qui est des oléagineux»*. Et ce, en dépit d'un repli de l'euro face au dollar, favorisant les exportations. Le problème de la faiblesse en protéines des blés de l'Yonne, souligne Etienne Henriot, *«s'affirme chaque année avec davantage d'acuité, menaçant la pérennité même des débouchés alimentaires des productions icaunaises»*.

Autre interrogation, avec le risque de voir les récoltes de l'hémisphère sud peser sur les paramètres de prévisions de prix : *«on voit bien que ce qui se passe sur notre territoire, n'influe que très partiellement le cours des denrées et ce qui se passe entre autres, dans la région de la Mer Noire, la Chine ou l'Amérique du sud, a des causes déterminantes sur les cours de nos céréales»*. Quant aux cultures de printemps, elles ont cette année particulièrement souffert du climat et les rendements sont à la baisse de 50 à 70 % par rapport à la campagne précédente : *«avec le risque de voir ces cultures disparaître sur certaines exploitations, alors que l'allongement des rotations est une orientation préconisée pour faire face à certaines difficultés non résolues de maîtrise des adventices et pour permettre une diminution de l'utilisation des intrants»*.

Combien d'éleveurs laitiers d'ici 2050 ?

Contexte morose également dans le monde de l'élevage, avec le retour de la fièvre catarrhale ovine qui a eu comme conséquence le blocage des transports et des exportations de broutards icaunais. Après vaccination, les ventes reprennent timidement : *«les clients qui sont en face, ne sont pas d'un enthousiasme débordant pour acheter et les broutards restés à la ferme ont engendré des surcoûts d'élevage. Quelle sera la valeur de commercialisation de ces animaux destinés à être vendus à 300 ou 360 kg et qui pèsent aujourd'hui respectivement 350 et 470 kg ? Les éleveurs choisiront-ils de les engraisser alors que les trésoreries sont déjà tendues?»* Démantèlement des quotas depuis mars dernier et concurrence exacerbée entre pays producteurs de l'Europe pèsent une nouvelle fois sur le marché des produits laitiers. Peut-être la crise de trop selon la vice-présidente de la Chambre d'agriculture, Nadine Darlot : *«le contexte est particulièrement difficile, même si j'ai l'impression depuis quelques années, de toujours répéter la même chose, avec des prix de base allant aujourd'hui de 273 à 340 € et des écarts de prix de revient très hétérogènes allant de 336 à 394 € aux 1000 litres. Au rythme d'une crise tous les 18 mois, les exploitations ont été mises à genoux»*. Alors que se profile au national, à l'horizon 2025 la retraite pour la moitié des éleveurs actuels, une question se pose : *«comment se dessinera alors le paysage laitier départemental ?»* La Chambre d'agriculture participe à la mise en œuvre du Plan de soutien aux éleveurs, mais, souligne son président : *«les moyens disponibles ne sont pas à la hauteur des difficultés rencontrées et les critères proposés font qu'il est difficile de répondre à toutes les demandes»*.

Une motion sur les accords Tafta

L'aviculture bénéficie de la baisse relative du prix des aliments, dans le département, le poulet bio Duc poursuivant sa croissance, avec 3 300 poulets abattus par semaine. Une unité de production d'aliments bio est à l'étude. Toujours un marché tendu pour ce qui est de la production porcine, avec des prix payés ne permettant pas de couvrir les prix de revient. Quid de la betterave icaunaise, avec le démantèlement des quotas annoncé pour 2017 ouvrant la porte aux pays du Sud, qui ont tous des coûts de production inférieurs à ceux en France ? Les viticulteurs icaunais se réjouissent d'une récolte satisfaisante à la fois en quantité et qualité, mais les vins de l'Auxerrois ont vu leur récolte en rouges réduite cette année encore de 25 à 30%. Au total, sur 4 ans, il manque pratiquement 80 % d'une récolte. Une autre problématique apparaît pour la filière, née de la difficulté à former de la main d'œuvre qualifiée, faute de candidats.

Parmi les autres sujets abordés lors de cette Session, l'examen d'une délibération proposée par le syndicat de la Confédération Paysanne sur le projet de négociations transatlantiques pour le commerce et l'investissement, plus connu sous son acronyme Tafta. Considéré globalement comme *«un sujet dangereux pour l'agriculture et manquant de transparence»*.

Il a été décidé à l'unanimité moins une abstention, de répondre favorablement au vote de cette motion. Après délibération, les membres de la Chambre d'agriculture de l'Yonne demandent que dans le cadre de ces négociations, *«les produits agricoles soient dans leur ensemble, classés en «produits sensibles» au regard des échanges tarifaires et ce, sans démantèlements ultérieurs de leurs tarifs douaniers et sans instauration de quotas de libre échange exclus de droits de douane»* il est demandé également, concernant les Indications Géographiques Protégées (IGP), *«qu'elles ne fassent l'objet d'aucune concession d'abandon dans le cadre des négociations transatlantiques»* et d'une manière générale, que l'agriculture européenne, ne constitue en aucun point de ces négociations, *«une monnaie d'échange en contrepartie d'avantages liés notamment à l'accès de l'Europe aux marchés publics nord-américains de l'énergie, des transports et des services»*.

DOMINIQUE BERNERD
(D'APRÈS NOTE DE CONJONCTURE CHAMBRE AGRI 89)

MFR de Toucy

Dans l'attente du montant des subventions à venir

A l'image des deux autres établissements du département, la Maison Familiale et Rurale de Champeaux a réussi à redresser la barre financièrement, mais s'interroge sur les subventions qui lui seront allouées par la nouvelle région Bourgogne Franche-Comté



Les élèves de terminale ont proposé à la vente, dans le cadre de la journée Portes Ouvertes, confitures, gelées et marmelades, pour les aider au financement de leur voyage d'études

Effectifs en hausse pour la MFR de Toucy Champeaux qui totalisait à la dernière rentrée 132 élèves, toutes filières confondues. En forte progression notamment, les classes de 4ème et 3ème : une première dans l'histoire de la Maison, selon sa directrice, Christelle Bellier : *«c'est un phénomène qui ne s'explique pas car très variable d'un territoire à l'autre. Ce sont des jeunes qui pour la plupart, sont en totale rupture avec le système traditionnel et qui viennent chercher autre chose, du concret, quelque chose qui leur parle…»* Un succès du en partie au bouche à oreille mais également au travail d'orientation mené dans certains collèges du secteur, comme Charny et Saint-Sauveur. Pas toujours facile pour autant, pour un jeune issu du milieu éducatif traditionnel, d'arriver ainsi en MFR : «*on connaît quelques échecs, du fait notamment que beaucoup de jeunes multiplient les difficultés, en particulier familiales…»* Si l'établissement est perçu avant tout comme un lieu d'expérience professionnelle et d'accompagnement, il est aussi pour d'autres, *«plus dans la fuite, comme synonyme de «moins d'école»*.

Et pourtant, n'y rentre pas qui veut, souligne sa directrice : *«ce doit être avant tout un engagement personnel du jeune et non de sa famille. C'est pour moi fondamental.»* Tout en sachant donner du temps au temps : *«je me refuse de tirer des conclusions hâtives car il faut du temps pour accompagner un jeune dans l'éducatif, il n'y a jamais rien de miraculeux…»* Un Conseil de médiation a ainsi été créé dans ce but depuis deux ans, réunissant membres de l'équipe pédagogique, du Conseil d'administration, les familles, *«dans le but d'aller trop rapidement au Conseil de discipline»*

Quel montant de subventions pour demain ?

La rentrée 2015 aura été marquée également par l'ouverture de la 1ère année du nouveau CAP SAPVER (Services Aux personnes Vente en espace Rural) : *«ce qui change substantiellement avec l'ancien CAP Service en Milieu Rural, c'est le renforcement de la dimension professionnelle du cursus, avec 22 semaines en stage, presque le double de ce qui existait…»* De bons chiffres également en ce qui concerne les examens, avec un taux de réussite, toutes filières confondues, de 90 %, là où la moyenne, il y a une dizaine d'années, était de 65 %. Dans les projets de la MFR de Champeaux : l'ouverture d'une classe BJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du sport) de niveau 4, à la rentrée 2016. Une ouverture conditionnée par le nombre de candidats qui auront été admis pour suivre ces formations réservées aux adultes. Lors de l'Assemblée générale du 20 novembre dernier, la présidente de la MFR, Edith Legourd, tout en se félicitant de la santé financière retrouvée s'est fait l'écho des inquiétudes quant au devenir des subventions allouées par la région : *«quel niveau nous sera alloué pour les années à venir ? Le Conseil départemental nous a déjà fait savoir qu'il limiterait d'une manière drastique toutes ses aides pour nos investissements. Qu'en sera t-il pour le nouveau Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté…?»* Et ce, dans un contexte de travaux urgents à effectuer, comme la réfection des blocs sanitaires, de l'allée couverte et en 2016, la réalisation de jardins filtrants dans le cadre d'un projet d'assainissement.

DOMINIQUE BERNERD



Tribune : Gérard TUBERY, *Président de la FOP*

Parce que notre modèle agricole est un atout, soyons ambitieux pour l'avenir de notre agriculture !

Alors que nous approchons des derniers jours de 2015, la période est propice pour faire un premier bilan du passé et en tirer quelques enseignements pour l'avenir.

Nous avons été confrontés cette année à une crise agricole majeure dont les effets se font toujours sentir et qui a concerné l'ensemble des productions, en particulier le secteur de l'élevage. Conjoncture dégradée, défaut de compétitivité, inflation normative… les causes sont connues mais les réponses apportées jusqu'alors ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'évidence s'impose : le temps de l'agriculture administrée est bel et bien révolu.
Alors ne devons-nous pas raisonner autrement ? C'est possible. L'histoire de la filière oléoprotéagineuse l'atteste, elle qui s'est construite dans l'adversité. Née de la volonté des producteurs et de leurs partenaires économiques de ne pas baisser les bras mais au contraire de faire des crises autant d'opportunités à saisir, cette filière représente aujourd'hui un pôle agro-industriel de tout premier plan au niveau français, européen et international. Si cette filière s'est construite, c'est parce que des agriculteurs ont fait le choix d'unir leurs forces et de mutualiser des ressources pour assurer les débouchés de leurs graines. Et si cette filière demeure agricole, c'est parce que les producteurs, au travers de la FOP, en sont des acteurs prépondérants.
Alors bien sûr, surtout dans ces périodes difficiles, nous entendons ce bruit de fond qui voudrait faire croire que la réussite industrielle, a fortiori lorsqu'elle est issue du monde agricole, est malsaine. Devrions-nous avoir honte d'avoir construit des filières performantes qui entreprennent en notre nom et contribuent positivement à l'économie de notre pays ? Devrions-nous avoir honte de notre réussite, de notre dynamisme et de notre performance ? Non !
Si nous avons relevé cet ambitieux défi, c'est parce que nous avons toujours eu la volonté de favoriser la structuration de l'amont à l'aval de la filière pour assurer des débouchés rémunérateurs et diversifiés aux productions oléoprotéagineuses. C'est notre ADN et c'est le marqueur de toutes nos stratégies.
Rappelons qu'il y a tout juste un an, Sofiprotéol, créé en 1983 à l'initiative du monde agricole français, devenait le groupe Avril et se dotait d'une nouvelle gouvernance renforçant le rôle et la place des producteurs, à travers la FOP, dans la définition, l'adoption et l'accompagnement de sa stratégie. Aujourd'hui, soyons fiers de voir que notre groupe est un acteur industriel et financier majeur qui, non seulement continue de se développer en France, en Europe et à l'international mais qui est aussi un acteur aux savoir-faire reconnus dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine et animale, le biodiesel et l'énergie, la chimie renouvelable… Et portons l'espoir que ce modèle de filière puisse servir demain d'exemple pour que la prochaine politique agricole mette au cœur des réflexions, l'organisation économique.
Fierté et espoir, c'est ce que chacun d'entre nous devrait ressentir dans l'exercice de son métier. C'est ce que je vous souhaite à l'aube de cette nouvelle année.

La FOP, pour un syndicalisme…

Association spécialisée de la FNSEA, la FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins…).
Fondée en 1990 à la suite de la fusion de l'AGPO (Association générale des producteurs d'oléagineux créée en 1945) et de l'AFPP (Association française des producteurs de protéagineux créée en 1973), elle réunit en son sein près de 100 000 producteurs.
La FOP est présidée par Gérard Tubéry, agriculteur dans l'Aude, et ses administrateurs sont élus tous les trois ans par l'Assemblée Générale sur proposition des FRSEA après consultation des FDSEA.
Elle assure tant la défense que la promotion des intérêts des producteurs au niveau local comme national, européen comme international. Parmi ses actions syndicales les plus récentes, soulignons l'aide couplée au soja, la prise en compte des légumineuses dans les SIE ou encore la mise en place d'un plan protéines et la promotion du biodiesel.
Convaincue de la nécessité qu'ils ont de s'organiser en filière pour pouvoir répondre à la fois aux demandes immédiates des marchés et aux attentes durables de la société, elle est à l'origine de la filière française des huiles et protéines végétales dont elle toujours aujourd'hui la clef de voute.

…à vocation économique et territoriale

Au-delà de sa mission politique et syndicale, la FOP a aussi un rôle économique, stratégique et capitalistique légitime qui est celui de concilier l'essor des activités industrielles du groupe Avril et le retour de la valeur ajoutée aux producteurs.
Le nouveau schéma capitalistique et la nouvelle organisation du groupe Avril mis en place début 2015 ont réaffirmé le rôle des producteurs au travers de la FOP. A ce titre, le Conseil d'Administration du groupe Avril (CA de la Commanditée Avril Gestion) est composée de 9 membres répartis en trois collèges dont le plus important, celui des producteurs, compte 4 membres (Gérard Tubéry, Xavier Beulin, Bernard de Verneuil, Arnaud Rousseau)
Cette mission économique s'appuie aussi sur la capacité de conforter et pérenniser l'acte de production en lien très étroit avec l'institut technique Terres Inovia et les actions de recherche et développement impulsées par l'interprofession Terres Univia.

PUBLI INFORMATION

Avril

Avril, un groupe industriel et un investisseur, au service de la filière française des huiles et protéines végétales !

Fondé en 1983 à l'initiative du monde agricole français pour assurer l'avenir des filières des oléagineux et des protéagineux, Avril est devenu un groupe majeur qui se développe en France et à l'international. Présent dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine et animale, les énergies et la chimie renouvelables, Avril possède un portefeuille de marques fortes, leaders sur leurs marchés : Diester®, Sanders, Lesieur, Puget, Matines, Bunica, Taous…
En plus de 30 ans, le Groupe a changé de dimension mais sa raison d'être est restée la même : créer durablement de la valeur dans les filières des huiles et protéines, contribuant ainsi à une meilleure alimentation des Hommes et à la préservation de la planète. Pour remplir sa mission, Avril s'appuie sur son métier industriel, organisé autour des productions végétales et animales, et son métier d'investisseur, qu'il exerce à travers Sofiprotéol, sa société d'investissement et de développement.
Aujourd'hui, la réussite d'Avril témoigne d'une belle histoire française, et démontre la pertinence et la force d'une démarche collective unique en son genre : celle de femmes et d'hommes engagés au service de la ferme France, celle d'un groupe dont le bénéfice est systématiquement réinvesti dans le développement des filières agricoles.

Tournée régionale FNB

Éleveurs bovins viande : dans le vif du sujet

«Bigard, il est dans son modèle économique. Et le problème, c'est que ce modèle n'est pas compatible avec la survie de nos exploitations allaitantes». Le propos a le mérite d'être clair et tranché. Il était porté par la FNB, jeudi dernier à Jalogny en Saône-et-Loire. Retour.



Plan de soutien à l'élevage, Année blanche, nouvelle Pac et nouvelle aide à la vache allaitante… étaient aussi au menu des échanges de la tournée régionale de la FNB.

Le 3 décembre, les responsables de la Fédération nationale bovine (FNB) conviaient les sections bovines des départements de Bourgogne, de Franche-Comté et de Rhône-Alpes à leur rencontre annuelle dans un contexte d'actualité, il faut bien le reconnaître, extrêmement chargée pour la filière… pour ne pas dire extrêmement lourde.

L'explication devait avoir lieu.

Les éleveurs, notamment ceux de Saône-et-Loire, attendaient avec impatience leurs responsables nationaux, ceux de la FNB, pour clarifier la stratégie syndicale des semaines et mois à venir. *«Nous nous sommes massivement mobilisés pour sortir la viande d'importation des linéaires comme de la restauration collective, et nous avons du mal à saisir la stratégie qui vise à sortir la viande française, celle du Groupe Bigard, des linéaires de la grande distribution»*, campait, en entrant dans le vif du sujet, Christian Bajard, président de la section bovine de la FDSEA 71. *«Nous avons besoin d'une feuille de route, de voir clair et de savoir où nous allons»*. Et de rappeler que *«le prix reste et demeure l'essentiel de notre métier»* alors que *«l'on ne voit pas beaucoup de dossiers se décanter»*.

Le ton était donné. La réponse n'a pas tardé…

Une filière en dérive

«Nous avons vécu une année très atypique», reconnaissaient Jean-Pierre Fleury et Pierre Vaugarny, respectivement président et secrétaire général de la FNB. *«Une année exceptionnelle si on s'en tient à la mobilisation dont les éleveurs ont fait preuve avec, il faut bien le reconnaître, des résultats peu ou pas perceptibles»*.

«La bataille sur le prix, ce n'est pas un hasard», avançait Pierre Vaugarny. Et de clarifier son propos : *«il y a nécessité à sortir de la politique du prix toujours le plus bas. Et cela passe par la création de valeur. Or, ici, en France, et plus encore, ici dans le berceau charolais, nous avons une spécificité propre à notre pays : les races à viande»*.

Le secrétaire général n'hésite d'ailleurs pas à déplorer *«les travaux interprofessionnels qui se sont perdus, enlisés…»*, ce qui témoigne du *«constat de dérive de la filière»*. Jean-Pierre Fleury fera même état de la sommation de Culture Viande à Interbev, par recommandé, de cesser le travail sur la segmentation des marchés sur lequel la filière travaillait pourtant depuis deux ans et de promouvoir la seule viande dans sa globalité.

Pas une utopie

La mobilisation des éleveurs l'hiver dernier et au printemps a permis de mettre sur la table nombre de sujets, notamment la question du prix, celle de la reconquête du marché intérieur au travers du logo Viande de France, mais aussi celle de l'exportation. *«Suite à la rencontre du 27 juin, il s'est passé quelque chose, incontestablement, avec une amorce de prix. On a en tout cas prouvé que vendre de la viande à plus de 3,80 €, c'est possible»*. Et Pierre Vaugarny de conclure sur le sujet que *«l'augmentation des prix de production n'est pas une utopie. Ça marche et on en a fait la démonstration»*.

Quant aux GMS, notamment Leclerc et Intermarché, elles ont plutôt bien joué le jeu de la hausse des prix sur les segments bas comme le haché, qui représente désormais 50 % de la consommation française de viande bovine. Il faut dire qu'elles aimeraient ne plus être pointées du doigt comme étant à l'origine de la mort des éleveurs. D'où leur engagement somme toute respecté…

Reste que *«le retour aux éleveurs a été plus que faible»* et, pour reprendre les propos du médiateur nommé par le ministre, *«de la production jusqu'à l'abattoir on y voit clair, à la distribution aussi. Le problème, c'est entre les deux…»*.

Deux logiques opposées

Pour le secrétaire général de la FNB, deux logiques s'affrontent :
- une logique de valeurs, via la segmentation, comme cela est le cas dans la filière Vins ;
- une logique industrielle, basée sur les seuls volumes et la notion de "minerai".

«Il n'y a pas les bons et les méchants au sein de la filière, mais deux modèles économiques diamétralement opposés», analyse Pierre Vaugarny. Ainsi, *«Bigard, il est dans son modèle économique. Et le problème, c'est que ce modèle n'est pas compatible avec la survie de nos exploitations allaitantes»*.

Le propos a le mérite d'être clair. Dès lors, la stratégie est de contraindre Bigard à revenir à la table des négociations. *«Il y a en effet incompatibilité chronique à faire concilier dans le temps une stratégie minerai et des éleveurs qui tirent leur revenu du seul cheptel allaitant»*, observent les responsables de la FNB qui mettent en avant la segmentation des marchés, celle de la qualité, qui est *«le chemin unique pour pérenniser le troupeau allaitant»*. Pour cela, *«il faut bâtir une stratégie basée sur la segmentation des marchés, avec des relations refondées, avec aussi la grande distribution. Et veiller à un juste retour aux éleveurs»*.

L'allaitant joue sa survie

C'est clair, *«si nous n'y parvenons pas, l'élevage allaitant sera mort, il n'aura plus sa place dans le paysage de la viande bovine en Europe»*. Au regard de cet enjeu, *«plier l'échine serait lourd de conséquences pour l'avenir»*, mettait en garde Jean-Pierre Fleury, pour qui *«nous vivons une guerre dans la filière. Et une guerre, elle se gagne ou elle se perd. Reste que pour la mener, nous avons des cartouches»*.

De fait, les grandes surfaces ont rallié le camp des éleveurs, *«pas par philanthropisme, mais bien par intérêt»*, comme le rappelait le président de la FNB. Il y a aussi les consommateurs et l'opinion publique… Et dans ce domaine, la COP 21 et ses débats plaident en faveur de l'élevage bovin extensif, à l'herbe. Quant au ministre ? *«Il a déjà cédé face aux menaces à l'emploi proférées par Bigard»*, et cela tant dans la filière bovine que dans la filière porcine. *«Je ne donne pas cher des cours de la viande porcine dans les semaines à venir. Elle avoisinera les 1 € du kilo, avant de s'aligner sur 1 $ du kilogramme d'ici janvier…»*, alertait Jean-Pierre Fleury, déplorant la stratégie imposée dans la filière porcine et en refusant avec force le pendant pour la filière bovine. Pourtant, *«nous sommes à près de 50 % des vaches charolaises qui passent en haché !»*. Et si cette stratégie du "piécé", du haché venait à se poursuivre, il n'y aurait plus aucune raison pour que la chute des prix de la viande bovine s'arrête là…

Se ressaisir

«Si nous ne parvenons pas à partager un projet commun dans la filière, alors le concept de race à viande tombera ! Il disparaîtra». Et de s'agacer contre *«cette putain de filière qui n'arrive pas à rémunérer ses éleveurs d'une part et ses salariés, d'autre part»*. D'où le chantage à l'emploi…

Les éleveurs en appellent aux industriels pour qu'ils se ressaisissent sans délai pour éviter que la situation irréversible ne soit atteinte dans l'élevage. Car ce n'est pas avec le plan "exceptionnel" de soutien à l'Élevage que les exploitations parviendront à passer… Il en a été longtemps question et chacun a fait part de sa déception en la matière.

Ils en appellent aussi aux organisations de producteurs : *«il est insupportable d'avoir nos OP spectatrices de ce que nous faisons»*, lançait Jean-Pierre Fleury, parce que *«cette stratégie industrielle est mauvaise pour l'élevage français, mauvaise pour les territoires ruraux, notamment dans les zones les plus difficiles et, à terme, néfaste pour les industriels eux-mêmes et l'emploi qu'ils génèrent»*. Cette spirale négative pourrait bien tout entraîner vers le bas, ce que le ministre ne semble toujours pas avoir perçu, même si ses conseillers auteurs du rapport sur la filière ont, eux, pleinement mesuré le risque.

«Nous n'avons pas le droit de décevoir les agriculteurs qui nous font confiance», rappelait avec force Bernard Lacour, président de la FDSEA 71. *«Nous devons nous inscrire dans une stratégie globale pour faire bouger les lignes. Et les vraies questions sont celles liées à l'avenir du Bassin allaitant. Soit nous devenons une réserve d'Indiens, soit, pour l'aménagement du territoire, nous avons une stratégie globale qui permette à tous, quelle que soit leur production et leur vie de lieu de vivre de leur production»*.

NICOLAS DURAND

« On a la rage »…

A l'entrée de la salle, les éleveurs avaient affiché un panneau d'accueil, sur lequel figurait un "Carton rouge" à destination de la filière. *"Après les jolies promesses, on veut des actes. Vite, très vite !"*
«Ce matin, j'ai décroché ma plaque "Charolais de Bourgogne"» **Éleveur dans l'Autunois, Fabrice Voillot en a lourd sur le cœur. Ce geste, il ne l'a pas fait contre la démarche engagée et qui est en passe d'aboutir, mais *«en tant qu'éleveur de charolais en Bourgogne»*, tant la filière dans son ensemble ne cesse de le décevoir. *«On pourrait faire curé tellement on bosse avec la foi. Et sans reconnaissance ni rémunération»*. Dans les élevages, *«on a les boules. On a la rage. On a un goût amer, celui de "toutes les saveurs de la Bourgogne". Avons-nous une filière digne de foi qui peut sérieusement se relever les manches ou est-ce que nous sommes simplement impuissants?»*, réagissait-il avec ses tripes.**

Festival du Bœuf de Charolles (71)

Parenthèse enchantée



L'édition 2015 du festival du bœuf atteint un niveau de qualité inégalée.

Une fois de plus, le concours d'animaux de boucherie du Festival du Bœuf aura constitué une parenthèse enchantée dans une conjoncture morose. Le temps d'un dimanche, les heureux vendeurs de ces quelque 650 bovins d'exception ont pu bénéficier de plus-values enfin rémunératrices.

Cette année, le concours d'animaux de boucherie du Festival du Bœuf de Charolles rassemblait 677 bovins. Avec une conjoncture automnale défavorable aux animaux de boucherie, les organisateurs s'attendaient à une forte participation pour ce 21ème Festival. Un pressentiment confirmé par quelque 960 inscriptions! Face à une telle affluence, un tri sévère s'est imposé. Environ 70 des 750 bovins présentés le samedi matin ont dû remonter dans les camions. *«Le Festival n'est pas une foire. C'est un concours reconnu par la fédération nationale des concours d'animaux de boucherie de haute qualité. Nous nous devons de proposer une véritable vitrine»*, confiait l'un des membres de la société d'agriculture. Le fait est que les difficultés traversées par l'élevage ont provoqué un afflux de vaches et de bœufs, lesquels étaient deux fois plus nombreux que l'an dernier.

Le succès du Festival aidant, de nouveaux éleveurs rallient d'année en année Charolles. Or certains néophytes conduisent parfois des animaux qui n'ont pas leur place sur un tel concours. C'est là qu'intervient la commission de tri mise en place par la société d'agriculture. Avec de telles dispositions, c'est une exposition d'un niveau inégalé qui se présentait aux juges et au public. Un festival pour les acheteurs aussi qui étaient bel et bien au rendez-vous. Rares sont les endroits où l'on voit rassemblés autant d'acteurs de la filière, reconnaissait l'un d'entre eux. Si les transactions ont démarré plus lentement que les années passées, les tarifs ont finalement été aussi bons qu'en 2014. A l'exception des bœufs, abondants cette année mais dont les acquéreurs étaient nettement moins demandeurs. Au final, le taux de vente est légèrement inférieur à l'an dernier : estimé autour de 95 %.

Plus-value de 1 € sur les vaches

Difficiles à vendre, les bœufs ont été payés entre 5 et 6 € le kilo de carcasse ; jusqu'à 6,40, voire 6,60 pour les meilleurs (1er prix). Les vaches 1er et 2ème prix ont obtenu jusqu'à 6,70 €, soit une plus-value allant de 1 à 1,50 € par rapport aux prix pratiqués en ferme. En génisses, les premiers prix sont montés jusqu'à 7,60 €. En revanche, un plafonnement est constaté en catégorie culardes. *«Avec un maximum de 8 €/kg de carcasse, le tarif des premiers prix se rapproche de celui des génisses»*, confiait David Pierre de la société d'agriculture. Une tendance qui s'est bien vue dans le déroulement des transactions. Les acheteurs se sont d'abord précipités sur les premiers prix vaches et génisses, plus au fond dans le hall d'exposition, tandis que les vendeurs des grands prix, situés dans la première travée, attendaient les acquéreurs… *«Pour les bouchers détaillant, une génisse ou une vache 1er prix fait le même effet qu'une culard puisque la plaque est la même»*, analysait un organisateur.

MARC LABILLE

Chronique ovine

Du glucose pour sauver des nouveaux nés

Sur un agneau tout juste né et refroidi, c'est à dire avec la langue froide, il faut absolument réchauffer l'agneau et lui injecter du glucose avant de lui faire boire le colostrum. En effet, le cerveau est consommateur de glucose et si l'agneau réchauffé manque de glucose, il en meurt. C'est un peu comme si on essayait de démarrer une voiture qui était en panne sans s'assurer que le réservoir contienne du carburant. Deux modes d'injection sont alors possibles sur ces nouveaux nés : sous cutanée ou bien intrapéritonéale. Dans les deux cas, l'utilisation de seringues et d'aiguilles à usage unique se justifient car le petit agneau est sensible aux infections de toute sorte et à la douleur.

L'intrépérionéale est plus efficace

Pour réaliser une injection intra-péritonéale, on repère la cavité abdominale avec le nombril au milieu. L'injection est réalisée dans le quart droit. Une fois l'aiguille dans la cavité abdominale, on aspire légèrement pour vérifier qu'aucun organe n'est touché. Puis, on injecte doucement le produit réchauffé (15 à 20 ml pour le glucose). Ce type d'injection a pour avantage d'injecter d'importantes quantités de produit directement dans la cavité abdominale et ainsi de garantir une efficacité rapide et maximale. Attention, seul le glucose 5% convient en intra-péritonéale. Réserver le glucose 10 % aux autres modes d'injection car cela pourrait être fatal à l'agneau. Des vidéos et fiches techniques sur le sujet sont disponibles sur www.idele.fr et www.inn-ovin.fr : «*les injections sur agneaux*», «*sonder un agneaux*». RÉSEAU DE RÉFÉRENCE OVIN DE BOURGOGNE ET LAURENCE SAGOT, INSTITUT DE L'ELEVAGE/ CIIRPO



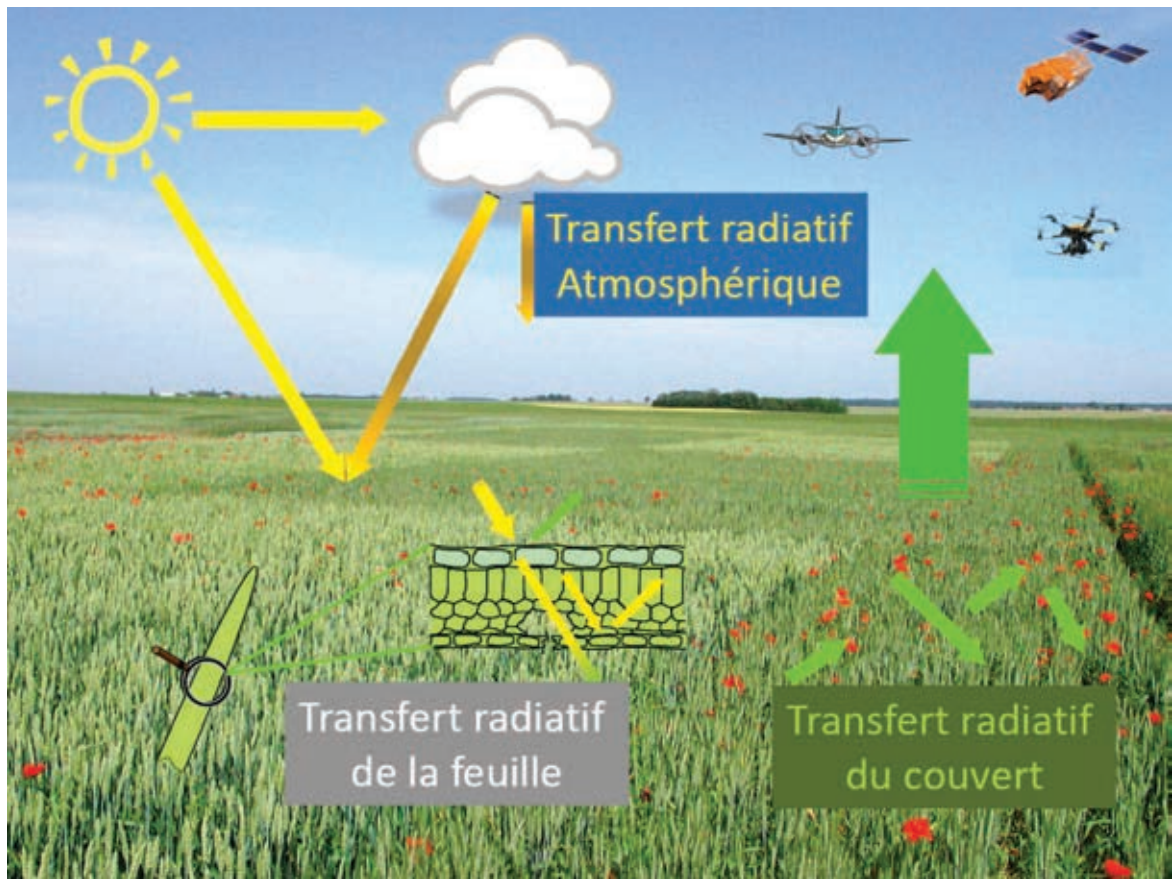
Chez votre concessionnaire

EUROPAGRI	St Clément Brienon et son agent : Francis Lesourd à Augy : 03 86 40 29 09	**03 86 83 02 01** **03 86 43 07 90**
SARL MANIÈRE	Verrey sous Salmaise	**03 80 35 80 66**
GROUPE METHIVIER	Toucy	**03 86 44 01 08**
SAS PARAGEAU Groupe Methivier	St Martin/Nohain	**03 86 26 10 93**
SUREAU AGRICULTURE	Avallon Tannay	**03 86 34 18 35** **03 86 22 11 54**

Agriculture de précision

La révolution des capteurs ?

Début novembre à Beaune, Arvalis - Institut du végétal a fait un point sur l'agriculture de précision à l'aide des capteurs. Si les cultivateurs sont déjà sensibilisés à l'autoguidage, la modulation des doses d'azote ou le désherbage doivent constituer une seconde étape. Mais des développements sont encore attendus côté matériels et logiciels… sans oublier le retour sur investissement de ces outils pas encore destinés au plus grand nombre.



D'autres capteurs arrivent sur le marché comme le Lidar, un laser permettant de calculer les distances entre appareils et la plante « pour reconstituer en 3D un couvert végétal ».

« *Tout est lié au GPS qui permet de positionner un tracteur dans une parcelle* », débutait Caroline Desbourdes, chargée de l'agriculture de précision (auto-guidage, capteurs…) chez Arvalis. La dépendance à ce système américain est donc grande. Galileo, le projet européen de système de positionnement par satellites, n'est annoncé au mieux qu'en 2020. La guerre des étoiles pourrait donc avoir des conséquences bien réelles sur terre… En attendant, les constructeurs de matériels agricoles et de capteurs pour les cultures font avec le seul système GPS. Depuis maintenant une bonne décennie (2003), les usages les plus fréquents sont le guidage et l'auto-guidage *«pour éviter les manques et les recouvrements»*. 30 % des cultivateurs français font d'ailleurs appel à ces systèmes lors des moissons. Rapidement, l'agriculture de précision doit donc permettre de réduire les surfaces travaillées de -13% pour le travail du sol.

Matériels bio-informatiques

Mais une deuxième phase doit bientôt permettre la modulation des doses *«pour apporter la bonne dose au bon endroit»*. Pour se faire, les équipements agricoles doivent avant intégrer un certain nombre de données informatiques. *«Il faut caractériser les populations de végétaux grâce à des capteurs embarqués sur des vecteurs »*. Caroline Desbourdes reprenait sa phrase à l'envers pour bien détailler la triple problématique. En effet, il existe différents vecteurs, différents capteurs, différents modèles informatiques. Sans compter la biodiversité et les différents stades de développement des végétaux et autres adventices… Dans la famille des capteurs, on retrouve donc *«comme votre appareil photo»* des caméras (RVB pour rouge-vert-bleu) avec différents objectifs ou, *«plus complets»*, des imageurs multi-spectrales. Ce qui les différencient est le nombre de longueurs d'onde enregistrés : 256 bandes sur satellite contre 4 à 6 sur tracteurs ou drones. Pour cause, un capteur hyper-spectrale sur satellite coute 250.000 € ! Commercialisant cette solution, Arvalis mettait alors en perspective le prix de revente de Farmstar autour de 8 €/ha en moyenne.

Couple capteur et vecteur

Reste que le capteur ne fait pas tout, loin de là. *«C'est bien le couple capteur-vecteur qui permet de se poser la question de ce qu'on veut et peut faire»*. Mettre une caméra basique sur un satellite n'aurait pas d'utilité agricole. *«Il faut trouver le bon compromis entre la couverture, la surface exploitée et la précision du pixel dans l'image avec, à une extrémité un satellite (90 000 km2/seconde), puis les ULM (30.000 ha/jour), les drones (300 ha/jour et enfin, les mesures manuelles en champs»*. Entre les deux, après les avions, les ULM, les satellites, des capteurs embarquent désormais sur tracteurs et sur drones (voilure fixe ou multicoptère). Si ces derniers se démocratisent pour le grand public, en agriculture, *«le problème est la reproductibilité, avec des difficultés pour le drone à repasser exactement au même endroit»*, insistait Caroline Desbourdes. Même avec un plan de vol pré-enregistré. Des vols qui sont d'ailleurs de plus en plus encadrés réglementairement (aéroport, zone urbaine…) pour obtenir une autorisation de voler.

Dernier paramètre à considérer et pas des moindres, les algorithmes pour "traiter" toutes ces données. Les algorithmes sont ces fameux calculs informatiques permettant de décrypter les données contenues ici dans les images. Ces données biophysiques doivent aboutir à un diagnostic et *«des pronostics»*.

L'intelligence des algorithmes

De nombreux *«modèles mixtes»* sont donc en train d'être testés pour prendre en compte et neutraliser, par exemples, l'effet du soleil et son rayonnement sur la végétation ou encore, tout simplement, les ombres des nuages. Données qui dépendent également du couple capteur-vecteur comme expliqué auparavant. A cela se rajoute à nouveau d'autres calculs informatiques. Ceux des modèles agronomiques. *«Il faut alors que le modèle agronomique prenne en compte toutes les données rentrées pour ne pas avoir d'imprécisions»*, expliquait l'ingénieur, soulignant par là que des constructeurs de capteurs ou de vecteurs n'ont pas forcément les modèles agronomiques et le recul des tests et essais d'Arvalis. *«Même avec le meilleur capteur du monde, si le modèle n'est pas bon, le résultat ne le sera pas plus»*, mettait en garde Caroline Desbourdes. Résultat, pour l'heure, peu de réelles applications existent: pour les techniciens faisant de la sélection variétales et, encore en cours de développement, des applications pour les agriculteurs (voir encadré) avec des retours sur investissement à relativiser dans les deux cas…

CÉDRIC MICHELIN

Quelles applications et surtout quels gains ?

Arvalis a listé les applications qui découleront de ces "nouveautés" pour les agriculteurs. *«Ce sont les imageurs multi-spectrales qui seront les plus utilisés»*, que ce soit sur drones ou sur tracteurs. Ils permettent de comprendre le développement de la végétation, savoir le statut azoté/chlorophylle ou encore connaître le stress dans une parcelle. Reste que ces données sont déjà disponibles via les offres satellite (Farmstar) ou les estimations des capteurs embarqués sur avions/ULM.

A chaque fois, les agriculteurs reçoivent des cartes avec les doses à apporter s'ils sont équipés d'une console de guidage. Le portail web va lui renvoyer sa parcelle pour diriger son pulvérisateur en respectant la dose (phytos, engrais…) en fonction de la carte de préconisation (modulation).Trois sociétés dominent le marché agricole pour les capteurs embarqués sur drones (Airinov ; Drone Agricole ; Delta Drone). Au dernier Sima, Arvalis a proposé à ces "dronistes" *«de rentrer leurs cartes dans les modèles d'Arvalis, toujours sous condition que leurs capteurs aient bien été validées avant»*, puisque l'Institut les testent aussi actuellement. Sur drones, les capteurs ont entre 4 et 6 bandes, nettement moins que par satellites, avions ou sur tracteurs. Justement, côté capteurs embarqués sur tracteurs, seulement deux matériels ressortent : le N-Sensor de Yara et le Greenseeker de Trimble. En revanche, ce dernier - s'il permet de faire de la modulation en temps réel en étant fixé à l'avant du tracteur - *«fait comme les autres une estimation de la fraction de la couverture verte mais pas de la teneur en chlorophylle. C'est une régression…»*, jugeait Caroline Desbourdes.

Un gain 3 q/ha maximum

Mais concrètement, quels sont les gains potentiels pour un agriculteur ?

Selon une étude d'Arvalis, menée dans le Nord de la France, une parcelle sur deux est modulable *«avec des zones de taille suffisante»* concernant des apports tardifs d'azote sur blé. En revanche, 85 % des parcelles le sont pour un 2ème apport d'azote sur colza. En effet, il faut que la parcelle soit homogène et bien structurée. *«Si la parcelle donne une carte (de modulation, NDLR) pleine de taches de léopard, on peut faire pire que si on n'avait pas modulé»*, met en garde Arvalis. Pour les parcelles bien structurées et avec de belles variabilités distinctes, le gain peut alors atteindre 3q/ha, pour une modulation des doses d'azote sur blé via des images satellites (Farmstar). Même gain via le N-Sensor de Yara. *«En France, seul 90 appareils de type N-Sensor (et quelques unités pour Greenseeker de Trimble) équipent des tracteurs puisque leur prix d'achat varient entre 20 000 à 30 000 €»*, relativisait Caroline Desgourdes.

Une autre application possible est de détecter des adventices en vue du désherbage. *«Le drone permet de faire des images avec des pixels de petites tailles pour repérer les mauvaises herbes mais rien d'autre, pas la variété ni le stade de développement. C'est vert et c'est tout !»*

Un gros travail reste donc à faire pour développer des algorithmes permettant d'identifier ses mauvaises herbes à différents stades *«mais rien n'est fonctionnel pour l'instant et encore moins pour mettre le bon produit dessus !»*

Il faudrait alors transporter différentes cuves de produits et les moduler selon.

Si tout cela va dans le bon sens, reste que la révolution annoncée attendra encore…

Juridique

Le point sur les fermages

Le montant des fermages est encadré par arrêté préfectoral, il est fixé au moment de la conclusion du bail et s'applique pendant toute la durée du bail.

Sauf accord amiable entre bailleur et fermier, il n'est pas possible de modifier le montant du fermage en cours de bail. (Encore faut-il que le fermage fixé respecte le barème fixé par l'arrêté préfectoral. A défaut, des actions en révision du prix sont possibles devant les Tribunaux paritaires de Baux ruraux.) Cependant, les fermiers ont la surprise de voir chaque année leurs fermages augmentés.

Le code rural, prévoit en effet que ce fermage, comme tous les loyers sera actualisé chaque année en fonction d'un indice.

Depuis la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, les indices départementaux ont été supprimés et le calcul de l'indice des fermages s'effectue de la manière suivante sur le plan national :
- à hauteur de 60%, l'indice prend en compte l'évolution du revenu brut d'entreprise agricole à l'hectare constaté sur le plan national au cours de la période comprenant les 5 années précédentes,
- à hauteur de 40%, l'indice prend en compte l'évolution du niveau général des prix de l'année précédente.

Pour l'année 2015, l'indice est fixé par l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 à 110,05 soit une hausse de 1, 61% par rapport à l'année précédente.
En matière viticole: Seul le cours des productions dites pérennes (vignes, arboriculture etc…) fait encore l'objet d'une fixation préfectorale après avis de la Commission consultative paritaire départementale des baux ruraux. Le fermage viticole pour le département de Côte d'or est encadré par un maxima de 9, 12 hectolitres par hectare (4 pièces) et un minima de 5,13 hectolitres par hectare (2,25 pièces).

Le prix de la pièce par appellation est fixé annuellement par la Commission paritaire des baux ruraux. Là aussi, certaines appellations sont victimes de leur succès et les fermages augmentent de manière exponentielle.

Hormis le fermage et son actualisation, les dispositions du code rural interdissent au propriétaire de mettre à la charge du fermier toutes autres redevances en nature ou en argent (article L 411-12 du Code Rural).
Le code rural prévoit toutefois deux exceptions : une participation du fermier à la taxe chambre d'agriculture à hauteur de la moitié ainsi que la possibilité de mettre à la charge du fermier une partie de la taxe foncière.

Participation du fermier à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

L'article L 415-3 du code rural précise que l'impôt foncier est une charge exclusive du propriétaire mais admet la possibilité d'en répercuter une partie sur le fermier au titre des dépenses afférentes aux voies communales et aux chemins ruraux.

Il est possible de prévoir par une clause du bail, une prise en charge par le fermier comprise entre 4/5 et 0.
A défaut de convention, cette fraction est fixée à 1/5.
Toutefois, depuis le 1er janvier 2006, les terres agricoles sont aussi l'objet d'une exonération de 20% des parts communale et intercommunale de taxe foncière sur les propriétés non bâties (article 1394 B du Code Général des Impôts).
Lorsque les terres sont louées, l'article L 415-3 du Code rural précise que le montant de cette exonération doit bénéficier au locataire :
«Le montant de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux terres agricoles, prévue à l'article 1394 B bis du code général des impôts, doit, lorsque ces terres sont données à bail, être intégralement rétrocédé aux preneurs des terres considérées»;

En pratique, lorsque le fermier était redevable de 1/5 de la taxe foncière ou lorsque rien n'avait été prévu dans le bail, sa participation est intégralement couverte par l'exonération de 20%.

Dans ce cas, le fermier ne doit donc plus participer à la taxe foncière.
Si le fermier était redevable dans son bail d'une fraction de plus de 20 %, la somme dont il reste redevable sur ce point se détermine par application de la formule ci-après:

[montant x (taux convenu - 20 %) x 1,25]

Si le bail prévoyait expressément que le fermier ne participait à la taxe foncière ou pour une fraction inférieure à 1/5, le bailleur doit selon les dispositions du code rural, déduire l'exonération du montant du fermage selon le même calcul.

Participation du fermier à la taxe chambre d'agriculture

L'article L514-1 du code rural et l'article 1604 du code général des impôts prévoient que le fermier rembourse au propriétaire la moitié de la taxe pour frais de chambre d'agriculture : *«Le montant des taxes que les chambres d'agriculture sont autorisées à percevoir est, nonobstant toute clause ou disposition contraire, remboursé pour moitié au propriétaire par le locataire fermier ou métayer».*

Cette disposition est d'ordre public, il n'est donc pas possible d'y déroger.

Pour l'année 2015, le taux d'imposition établi pour la taxe chambre d'agriculture de Côte d'Or est de 7,67%.

Année	indice	variation	Exemple de fermage
2010	98.37	-1,63 %	130,00€
2011	101,25	+2,92 %	133,80€
2012	103,95	+2,67 %	137,40€
2013	106.68	+2.63 %	141,00€
2014	108,30	+1.52%	143,13€
2015	110.05	+1.61%	145,43€

Depuis quelques années, malgré la baisse des cours et les mauvaises récoltes, l'indice est ainsi à la hausse.

Contact

Pour plus d'information, contactez le service juridique de votre FDSEA
• FDSEA 21
Aurélie Lucas 03 80 68 67 67
• FDSEA 58
03 86 93 40 92
• FDSEA 89
03 86 49 48 10

Des professionnels à votre service

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

DRAINAGE
AGRI TRAVAUX Patrice Caillot
21 Tart-le-Bas - 06 80 72 24 03
agritravaux@gmail.com
Curage de fossés,
Terrassement,
Lavage de drain,
Travaux publics...

Prestataire de découpe
Bœuf
Veau
Agneau
Porc
Mise sous vide
Mise en carton
Étiquettage réglementaire
Livraison possible
Atelier découpe agréé CE
sarl JL Pugeault
6 rue Lavoisier - Beaune (21) 03 80 24 08 27
pugeault.jean-luc@sfr.fr 06 25 94 65 16

L'Éleveur Bourguignon
Cages - Écorneurs
Barrières césariennes et vêleuses
LE PLUS GRAND CHOIX DE MATERIEL POUR L'ÉLEVEUR
12, Rue de la Coopérative - 21320 Pouilly en Auxois

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

McHale
Spécialiste de la presse et de l'enrubanneuse
FINANCEMENT* 6 CAMPAGNES TAUX 0%
Robustesse - Haut débit - Simplicité
TECHNOPOLE SERVICES AGRI
Tel: 02.38.36.03.00 - CERDON - 45
*Offre valable du 01/11/2015 au 20/12/2015 sur les gammes de presses McHale séries V et F. Taux nominal de 0%, pour un crédit amortissable sur 6 échéances, dont la 1ère à 1 mois après la livraison, suivie de 5 échéances annuelles. Durée totale du crédit 61 mois. Pour un prêt de 10 000€, vous remboursez une première échéance de 1 667€ à 1 mois de la livraison, puis 5 échéances annuelles de 1 667€. TEG annuel fixe : 0,233% (hors assurance facultative). Coût total du crédit : 0€ (hors frais de dossier et hors assurance facultative). TVA payable à la livraison. Offre réservée aux exploitants agricoles, CUMA, Entreprises de Travaux Agricoles. Sous réserve d'acceptation du crédit par l'organisme financier.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 02/12/2015	Bourg-en-Bresse 08/12/2015	St Christophe-en B. 02/12/2015	National 02/12 au 08/12/15
Vaches viande (V)	U	-	NC	3,96 €	3,95 €
	R	3,50 €	3,50 €	3,66 €	3,53 €
	O	-	3,05 €	-	3,11 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,05 €
	O	-	2,60 €	-	2,86 €
Vaches lait (L)	O	2,38 €	NC	-	2,55 €
	P	-	2,30 €	-	2,28 €
Génisses VML	U	4,07 €	4,35 €	4,57 €	4,24 €
	R	3,80 €	3,70 €	3,81 €	3,63 €
	O	-	3,00 €	-	2,96 €
Taureaux VML	URO	-	2,30€	2,51 €	2,44 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 08/12/2015

Broutards 6-12 mois	E	U	R	
-200 kg	-	-	-	
200-250 kg	-	-	-	
250-300 kg	-	2,89	2,71	
300-350 kg	-	2,68	2,61	
350-400 kg	-	2,59	2,50	
400-450 kg	-	2,52	2,42	
450-500 kg	-	2,39	2,37	
Laitonnes 6-12 mois	E	U	R	
200-250 kg	-	-	2,55	
250-300 kg	-	2,43	2,29	
300-350 kg	-	2,44	-	
350-400 kg	-	2,43	-	
Taurillons 12-18 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	-	-	
400-450 kg	-	-	-	
450-500 kg	-	2,38	-	
500-600 kg	-	2,42	2,26	
600 kg et +	-	2,18	-	
Génisses 12-24 mois	E	U	R	
300-350 kg	-	-	-	
350-400 kg	-	2,43	-	
400-450 kg	-	2,24	-	
450 kg et +	-	2,21	-	
Taureaux	E	U	R	
+500 kg	-	1,58	-	
Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	-	1,96	1,77	-
5 -10 ans	-	1,87	1,67	-
+10 ans	-	1,79	1,59	1,25
Génisses	E	U	R	
24-36 mois	-	2,05	1,91	

Bovins : 1222
On constate cette semaine que l'offre est plus limitée dans toutes les catégories. La présence d'acheteurs plus nombreux que d'habitude a permis de commercialiser rapidement 96% des animaux présentés.

Broutards Taurillons : Meilleure demande dans les sujets inférieurs à 430 kg, dont la vente s'accompagne d'une légère augmentation des cours. Les tarifs sont reconduits dans les sujets les plus lourds.

Laitonnes : L'offre et les besoins sont mesurés. Les cours sont maintenus, sans plus.

Génisses 18 mois, génisses 30 mois et vaches : Légère amélioration des cours.

Vente de cheptel jeudis 10 décembre à Sicafome à 14h30

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 7/12/2015

Bovins (271)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
275 à 395 kg	720 - 1000	2,37 - 2,63
400 à 495 kg	950 - 1160	2,32 - 2,46
Taurillons d'herbe		
330 à 490 kg	-	-
405 à 480 kg	-	-
Laitonnes		
255 à 350 kg	530 - 770	2,10 - 2,28
Génisses		
360 à 480 kg (16-24mois)	700 - 980	1,95 - 2,03
460 à 740 kg (24-36mois)	-	-
Taureaux		
1025 à 1035 kg	1460 - 1580	1,41 - 1,54
Vaches		
Vaches légères	810 - 950	
Vaches entre deux	1010 - 1230	
Vaches lourdes	1250 - 1450	

Commerce plus actif en mâlesà des cours plus fermes dans l'ensemble de la catégorie. Vente globale.
Activité commerciale laborieuse en génisses d'export avec des individus. Cours difficilement reconduits en laitonnes. Nouvelle baisse en vaches maigres avec des invendus.

Bovins gras : 6
Peu d'apports à des cours trop bas.

Prochain marché bovins le lundi 14 décembre aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 09/12/2015

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,84	2,47
300 à 350 kg	2,58	2,36
350 à 400 kg	2,51	2,28
400 à 450 kg	2,46	nc
Laitonnes	U	R
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	nc	2,35
300 à 350 kg	nc	2,25
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,89
Vaches		
- 5 ans	1,83	1,62
de 5 à 10 ans	1,75	1,52
+ 10 ans	-	1,38v

Broutards, Laitonnes : La marchandise moyenne est pénalisée ainsi que les veaux non vaccinés, légère plus value dans les veaux triés de qualité.

Vaches-Génisses : Très peu de demande, avec des invendus, cours à la baisse.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 8/12/2015*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,70 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,55 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,25 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,35 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,35 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,45 €	2,20 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,30 €	2,10 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,20 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,10 €	1,95 €	-

Tendance : Cours reconduits et ventes toujours difficiles en femelles.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 30/11/15 au 06/12/15*

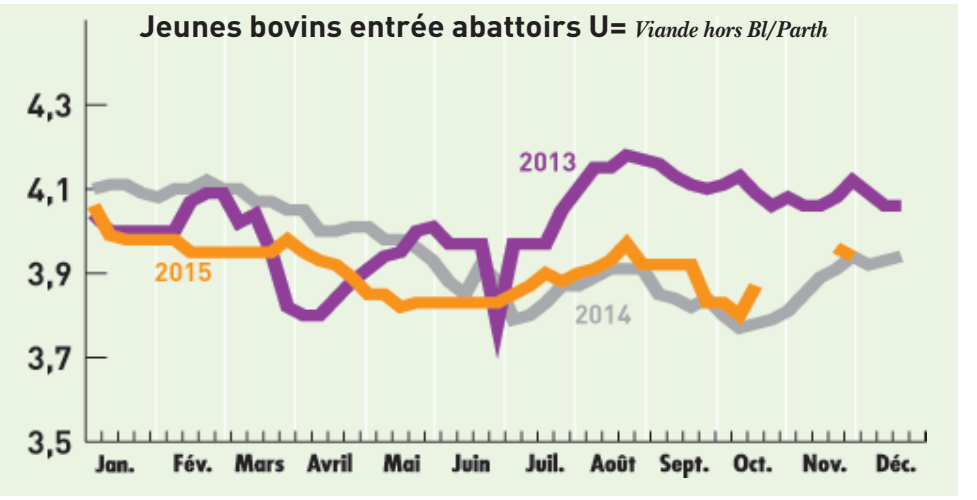
Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,56 €	-
350 kg	-	2,41 €	-
400 kg	-	2,36 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,32 €	-
500 kg	-	2,23 €	-
Femelles 6-12 mois		-	
270 kg	-	2,39 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,23 €	-

Tendance :
Le marché du maigre se stabilise.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 30/11/15 au 6/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,94 €	3,86 €	3,64 €			
Races mixte		-	3,52 €	3,51 €	3,47 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	2,72 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,10 €	4,06 €	3,96 €	3,48 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,10 €	4,04 €	3,95 €	-			
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	4,23 €	-			
Races mixte	-	-	-	3,24 €	3,09 €	-	-
Races lait				-	2,75 €	2,66 €	2,58 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O=	P+	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,58 €	4,33 €	4,12 €	3,95 €			

Tendance : Baisse dans les femelles toutes catégories.



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 30/11/15 au 06/12/15*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,93 €	3,90 €	3,89 €	-	-	-	-	
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,70 €	4,15 €	4,04 €	3,65 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg		-	3,98 €	3,90 €				
Races mixte					3,13 €	3,10 €		-
Races lait							2,66 €	2,63 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,67 €	4,52 €	4,15 €	4,04 €				

Tendances SEM. 50 / 2015

Bovins de boucherie

Si, l'activité commerciale montre que le haut de gamme reste relativement épargnée avec des tarifs encore très convenables pour les très bonnes Charolaises sur le concours de Charolles, l'ambiance reste morose dans les campagnes. Les dégâts causés par la communication anti-viande, ce sont les producteurs qui en font les frais. La chute des ventes dans les GMS a impacté directement les commandes dans les abattoirs qui repoussent les tueries face aux stocks importants qu'ils possèdent. Dans les magasins, c'est une véritable braderie qui s'opère sur les produits carnés, pas une enseigne n'échappe aux promotions pour écouler les stocks. L'élevage est une nouvelle fois sinistré avec un commerce engorgé. Les animaux restent dans les exploitations et aucune catégorie de race à viande ou laitière n'est épargnée par la chute des cours. ■

Broutards

Une légère décrue semble se dessiner sur le marché, cela permet une stabilisation des prix dans les mâles de plus de 400 kg malgré l'engorgement du marché italien. Dans les plus légers convenables, la demande est un peu plus ferme pour la repousse, maintenant que les tarifs se sont stabilisés. La vente demeure sélective dans la qualité plus commune. Dans les femelles, le décalage entre l'offre et la demande reste au détriment des vendeurs ce qui entraîne des ventes souvent difficiles, partielles et des tarifs peu soutenus. ■

Bovins d'embouche et d'élevage

La déprime commerciale constatée dans la viande ne peut être favorable aux achats de maigre. Les tarifs se dégradent avec des ventes souvent partielles sur les marchés. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les volumes restent suffisants pour les besoins des intégrateurs, car les mises en place pour la Pentecôte se font sur des volumes mesurés pour ne pas retomber dans une surcharge de marché comme l'an passé. Le commerce reste calme même si les tarifs se sont stabilisés pour les Montbéliards ou les Frisons convenables. Le placement reste difficile dans les Abondances et les veaux plus communs. Les tarifs restent discutés dans les croisés laitiers ordinaires. Les échanges demeurent assez réguliers avec des tarifs stables dans les très bons Limousins, Charolais ou croisés jaunes destinés aux labels. ■ **Laurent Chupin**

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis (au 7 décembre) :
"En femelles, contexte toujours difficile sur les laitières avec le volume des sorties, veiller à la bonne finition des animaux pour améliorer la valorisation. En mâles, tendance à une meilleure situation devant assurer au minimum la fermeté des cours."
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 7 décembre) :
"En bovins maigres, le marché est désormais assaini. Cours stabilisés en conséquence"

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 07/12/2015*

Agneaux (737)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)	-	2,81 - 3,08	2,78 - 2,96
Gras (38-44 kg)	-	2,77 - 3,12	2,41 - 2,91
Gras (44-50 kg)	-	2,39 - 2,88	2,29 - 2,44
Gras (+50 kg)	-	1,60 - 2,22	-
Laitons (32-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (222)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	-	-
(+60 kg)	1,03 - 1,18	0,98 -1,04	-
Divers			
Béliers (9) : 78 à 125 €	1,00 - 1,30	-	
Agneaux maigres : 61 à 94 €	-	2,00 - 2,92	-
Caprins (1) : 18 à 38 €		-	-
Boucs :			

Ovins : 971
Apports corrects. Aucun invendu.

Dans toutes les catégories, on retrouve des niveaux de prix corrects après les tarifs calamiteux enregistrés lors du marché précédent.
Nous vous informons que désormais l'heure de cloture d'annonce de vos animaux sera fixé à 17h30 à partir du jeudi 31 décembre 2015.

Effectifs : Agneaux: 737 - Brebis : 222
Béliers : 9 - Caprins : 1 - Divers : 2.

Prochain marché le lundi 21 décembre, puis le lundi 4 janvier 2016.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 07/12/2015*

Ovins : 266	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	60 - 90	1,54 - 2,60
Agneaux gras	98 - 115	1,96 - 3,00
Brebis	21 - 86	0,34 - 1,15
Béliers	55 - 100	-

Cours reconduits en agneaux légers, placement plus difficile en lourds (plus de 43 kg)
Tarifs fermes en bonnesbrebis, vente totale.
Prochain marché le 14 décembre aux horaires habituels

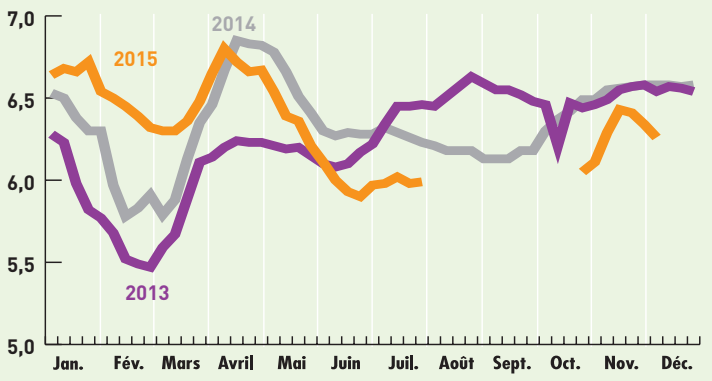
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer 30/11/15 au 6/12/15*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,43 €	6,17 €
Couvert	16-19 kg	6,55 €	6,44 €	6,22 €
Gras	13 -16 kg	6,27 €	6,36 €	6,13 €
Gras	16-19 kg	-	5,99 €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer 30/11/15 au 6/12/15*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,24 €	6,36 €	2,32 €

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 30/11/2015 au 06/12/2015

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	6,79 0,04	6,85 0,13	5,67 -0,18	-	-	-	-
	R Var.	6,13 -0,24	6,19 -0,19	6,36 0,06	-	-	6,58 -0,03	-	-
	O Var.	-	5,50	-	-	6,27 -0,13	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	6,58	6,66 0,08	6,64 0,10	5,62 -0,08	-	6,55 -0,03	6,27 -0,10	-
	R Var.	6,27 0,02	6,32 =	6,30 0,03	5,64 0,06	6,43 =	6,44 -0,01	6,36 0,01	5,99 0,33
	O Var.	6,13 -0,07	6,31 -0,05	6,44 -0,01	6,12 0,24	6,17 0,04	6,22 0,01	6,13 0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	5,06	-		5,56 -0,13	5,33 -0,06	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : A l'approche des fêtes, le marché se raffermit. **Zone sud :** Application du réseau.

Volailles

Bourg-en-Bresse du 2015

Animaux de basse-cour (volaille vivante) :
Volailles à bouillir : 5
Canards de Barbarie mâles pièce
Canards de Barb euros/pièce
Pigeons ,50 à 7,00 euros/paire
. 8,50 à 9,00 euros/pièce
…cour (prix au kg vif) :
P… de Bresse (appellation contrôlée) : 4,00 à 4,50 au kg vif
Lapins : 4,00 à 4,50 au kg vif
Œufs : 2,50 à 3,00 la douzaine

pas de cotation

Foin de Crau

(euros/ tonne HT - Hors transport)
Récolte 2015 - 2/11/2015

	Petites balles	Grosses balles
1ère coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
2e coupe	220 à 230 €	180 à 190 €
3e coupe	210 €	180 €

Porcins

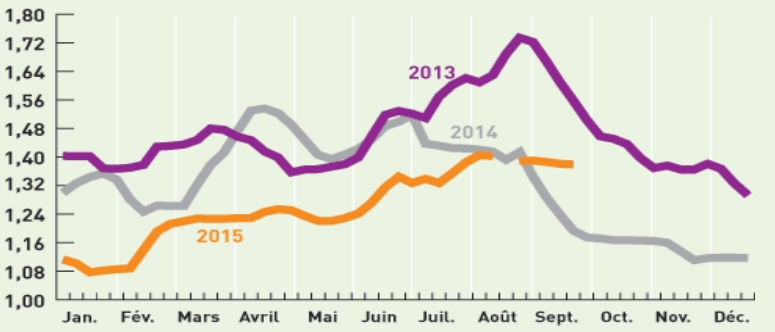
Porcs charcutiers cadran de Plérin (7 000 porcs présentés) *Cotations du lundi 7 décembre 2015*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,067 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 27/11/15 au 03/12/15*

1,35 €/kg/carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

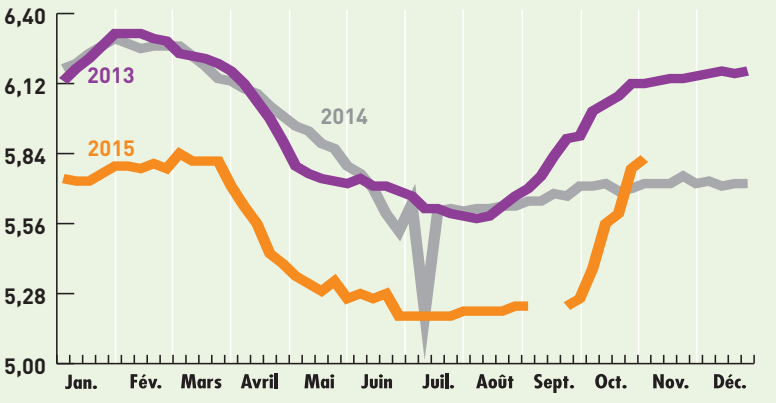
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotation nationale FranceAgriMer du 30/11/15 au 06/12/15*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	-	-	-
U	-	7,62 €	6,18 €	-
O	-	5,84 €	4,72 €	3,65 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* *Marchés régionaux du 7/12/15 au 13/12/15*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engraissement 4-5 sem)*	123	350 - 535 €	230 - 350 €	170 - 255 €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		200 - 280 €	120 - 150 €	50 - 70 €	-
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		320 - 420 €	220 - 290 €	80 - 130 €	30 - 55 €
St-Etienne *(veau conformation superieure moyenne)*		480 - 530 €	320 - 400 €	150 - 210 €	55 - 85 €
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	300	120 - 200 €	90 - 170 €	10 - 70 €	10 - 40 €

Veaux rose clair 0 - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) *Cotations FranceAgriMer du 30/11/15 au 06/12/15*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	2,60 €	2,33 €	1,60 €	–
Bons	2,28 €	1,98 €		

Céréales

Marché du 26 novembre 2015

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2015				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	220/11 meunier	déc.-juin	168	V	C
	fourrager	déc.-janv.	158	N	C
Aube/Yonne	meunier	déc.-avr.	164	N	C
	fourrager	déc.-avr.	155 à 156	N	C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne	sans limit. d'orgettes 62-63 kg/hl	nov.-avr.	147à 148	N	C
Sud Côte-d'Or	selon qualité	nov.juin	151	N	C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône	selon PS	nov.-déc.	170	T	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or/Haute Saône		nov.-déc.	151	V	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne		janv.-mars	166 à 167	N	C
Saone et Loire		nov.-mars	165	V	C
POIS	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube/Yonne/Côte d'Or		nov.-déc.	205	V	C
FÉVEROLES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	alim.animale	déc.-juin	190	V	C
LUZERNES DÉSHYDRATÉES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	17% 1ère main		inc.		
PULPES DE BETTERAVES	**RÉCOLTE 2015**				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	6 mm 1ère main	5 de nov.	170	V	

Matériel

Tracteur

26 - Vds tracteurs, Ford 5000 année 72 + SOMECA 411 année 68.
✆ **06 87 51 48 38**

42 - Vds ou loue taureaux Holstein Noir et Rouge Montbéliard prêts à saillir, super origine
✆ **06 89 30 04 69**

54 - Vends ensemble applatisseur Toy cellule 1.000 qx 2 vis reprise réception avt après TBE.
✆ **06 07 80 77 13**

58 - VENDS tracteur VALTRA N121 pont av. suspendu chargeur Q45, 5 310 H, 34 000 euros HT (réf. 500B)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

71 - Cause cessation vends tracteur Kubota 8540 DTHQ, 2012, van 1.250 kg charge, 4 x 4 Nissan Navara, etc. Cortier.
✆ **06 85 39 72 25**

71 - Cause cessation vends tracteur Valtra N113, 2013, 1.150 H, presse Welger RP 220, 12.000 bottes, TBE.
✆ **06 84 86 50 40**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 480D)
✆ **06 29 81 80 05**

84 - Vds tracteur IH453 BE vigneron + lève-palette 3 points + faucheuse conditionneuse New Hollande 447 BE.
✆ **06 08 55 90 83 HR**

Arbo-viti

26 - Vds cause retraite atomiseur Fructair 2000 TCI Berthoud + calibreuse abricot MAF à grille 6 calibres.
✆ **04 92 66 01 22 (HR)**

Distribution

69 - Vds dessileuse pailleuse Jeantil DP4200 RE avec déméleur pour balles enrubannées TBE.
✆ **06 74 30 95 13**

Irrigation

26 - Vds enrouleur Irrimec 82/320 très bon état.
✆ **06 79 71 17 21**

Manutention

01 - Particulier recherche télescopique et mini pelle avec problème mécanique
✆ **06.13.29.38.19**

Agri. divers

01 - Recherche moulin à farine type à marteaux avec grilles de concassage
✆ **04.74.40.92.28**

01 - Vds multiservices 2m + adapt. JD Mailleux - rigoleuse agram et brasseurs lisier Pichon 5m à réparer - nettoyeur HP
✆ **04.74.22.03.78**

07 - Vds Master bétaillère très bon état environ 200000 kms 5800 euros à débattre
✆ **04 75 65 00 73 ou 06 79 38 28 40**

07 - A vendre 1 broyeur moulin pour céréales 45CV tri-phasé bon état, à débattre
✆ **04 75 58 11 89**

07 - Vds bétaillère fourgon C35 GO pour pièces + moulin farine prise de force tracteur
✆ **04 75 58 08 62 HR**

21 - VENDS : - mois. batteuse NH 8050, 3.96 m., 2 855 h, cabine, broyeur, pulvérisateur Evrard météor, 2 800 l., 20 m., année 2001, - combiné 4 m., spire + porte à court, - presse RB Heeston 5 670, année 1988, - Fiat WF 130, année 1995. (réf. 500A)
✆ **06 80 76 12 75**



21 - VENDS cause cessation d'activité : tracteur New Holland 8360 (5 454 h) 1998, 17 500 euros, - pulvérisateur Berthoud Racer 2 000 l./21 m., 1995, 6 800 euros, - distributeur engrais Suliy DPX 21-24 m., 1 500 l., 2007, 2 900 euros, - benne Brimont 8 tonnes, 1976, 2 800 euros, - benne Gilibert 2120 Prestige, 13 tonnes, 1995, 10 100 euros, - rouleau tasse avant Quivogne 3 m., 2001, 2 500 euros, - semoir Amazone D9.30 Super 3 m, 2003, 3 400 euros, - herse rotative Maschio 3 m. - rouleau paker - porte à court, 1994, 2 300 euros, - charrue Kverneland LB 100 - 5 corps - varilarge, 2000, 7 200 euros, - vibroculteur Terramax Rau-Sicam, 1994, 2 150 euros, - rouleaux type Gourdin 3 x 3 m trainés, 900 euros, - citerne acier simple paroi 30 000 litres, 1983, 1 250 euros, - boisseaux intérieurs 25 tonnes chacun, 1992, 4 000 euros, - élévateurs 20 tonnes par heure, 1992, 600 euros, - pompe Caprari sur prise de force, 1983, 850 euros, - tuyaux irrigation occasion (10 €/pièce), 500 euros, - ventilateur à grain type escargot Denis, 1983, 250 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 400 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 400 euros, - cellule à grain 80 tonnes, 1983, 450 euros, - sauterelle Spinnekop (tapis et moteur hors service), 550 euros, (réf. 490B)
✆ **03 80 36 96 15 ou 06 70 61 58 92**

26 - Vds distributeur engrais Sulky Prima 1200 + cherche faucheuse tambours km 22 Fahr/pièce.
✆ **04 75 31 53 88**

26 - Vds déchiqueteur de branches JUNKKARI HJ5 prise de force, diam. admissible 17 cm TBE 5850 euros.
✆ **06 11 97 23 39**

26 - Vds griffon L1 7m 360 euros, remorque Ben 3,5x1,6x0,8m 1200 euros, chargeur Faucheux T74 adapt mf av 1985 1200 euros benne portée 1,8x0,9m 180 euros.
✆ **06 03 95 64 56 (Le soir)**

30 - A ENCADRER Vds charrues nonstop 3- 4- 5 socs, semoirs 2,5-3- 4- 4,8 m, cover-crops 28- 32- 36- 40 dis, bennes 8- 10 T. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Cause retraite vds tracteur Ford 7910 4 roues motrices, tracteur Same Laser 100 4 roues motrices, pulvé trainé caffini 2000L, vibro 6m20, cultivateur 3m, tombereau maïs hydro 4T, broyeur girax 1m50.
✆ **04 74 97 70 86**

38 - Vends tronçonneuse Stihl 280 + 2 chaînes neuves très bon état + fourneau bouilleur franco-belge bon état.
✆ **06 71 57 53 29**

38 - Vends trisoc vigneronne, andaineur remy 4 soleils, vibroculteur 28 dents, charrue Bi-socs Grégoire Besson.
✆ **04 74 88 01 85**

55 - Vends moissonneuse TX 36 2956 H 5,10 m, pulvé 28 m 2011 hydro-pulvé toutes options proche du neuf, Zétor 14 145 10.800 H combiné + semoir Accord DL 4 m cause regroupement.
✆ **06 20 70 13 52**

58 - VENDS tracteur JD 6320 Prenium avec chargeur Quicke Alo Q55, 1.90 m., 105 cv, 5 000 h, TBE, pneus neufs, 37 000 euros, - pailleuse Lucas Castor + 60 Ruc Twin double tapis, 16 500 euros, TBE (réf. 480C)
✆ **06 22 09 13 21**

58 - VENDS plateau bottes rondes 10 m., pneus routiers, 16 T., 8 200 euros HT, - benne épandeur Maître 7 T., 1 500 euros HT, - benne Brimont 4 T., 800 euros HT (réf. 500D)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

63 - V. Mac Cormick C85 Max an 2007 1450h. TBE sans TVA NH T6010 plus + chargeur BMS an 2008 4778h TBE.
✆ **06 13 03 82 26**

63 - Cess ROUND BALLER Claas Rollant 250 pick-up larg filet ficelle, EPANDEUR fumier Rollant 2007 V2-130 hérissons verticaux, TONNE lisier 5000L, SEMOIR engrais Sulky 1100L dble plateaux, FANEUSE 6m70 6 toupies Krone,
✆ **04 71 57 03 05**

74 - Vds 1 pipelait Alfa 4 postes pul élec tuyau diam 40, tank Alfa 650 l, 23 tapis, 2 pots Alfa, 10 abreuvoirs Alfa.
✆ **04 50 03 39 19**

Elevage

07 - A vendre tank à lait 4500 litres Serap année 2008 bon état
✆ **06 14 82 69 85**

21 - VENDS pailleuse distributrice Kuhn Primor 5060, 6 m3, goulotte orientable, TBE. (réf. 4805)
✆ **06 82 69 28 68**

Véhicule

Utilitaire

21 - VENDS Renault Master bétaillère, carrosserie Corneloup, TBE, révisé, 210 000 kms (réf. 490C)
✆ **06 32 57 19 21**

21 - VENDS Partner HDI, blanc, 90 cv, 2013, clim. radar de recul., VE, FC, 3 places, regul. de vitesse, 73 000 kms, 7 200 HT à débattre (réf. 5002)
✆ **06 62 32 99 18**

42 - Vds camion magasin réfrigéré Renault Trafic, an 90, 80 000 km, banque escamotable2.50m, plaques eutectiques 2 frigos, porte réfrigéré + hayon joues latérales
✆ **04 77 61 22 15 ou 06 75 84 88 30**

58 - VENDS 4 x 4 Lada 2 places, 2012, 17 500 kms essence + GPL, 6 950 euros, TVA récupérable (réf. 500C)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

69 - Bétaillère Master 120 CV, caisse neuve alu pont, 104000 kms, 2009, révisé. Appeler Gauthier :
✆ **06 07 74 89 24 Quad**

42 - Vds quad TBGTarget 400 cm3 2009 1680 km très bon état révision à jour
✆ **06 66 90 13 82 ou 4 77 20 73 99**

Tourisme

42 - Vds moto Suzuki Bandit 24000 km - an 2000 - 2100 euros TBE
✆ **06 38 87 19 48**

58 - VENDS 607 HDI, 136, 2004, toutes options sauf GPS, 229 300 kms, pneus neufs, 2 500 euros (réf. 500E)
✆ **03 86 22 04 64 après 20 h 30**

Achat-Vente

Récolte

42 - Vds maïs ensilage enrubanné livraison assurée - très bonne qualité
✆ **06 82 29 74 85**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Fourrage

21 - VENDS foin 2014, bottes rondes de 160, pré et temporaires, 140 euros la tonne, - 2 roues 215 SR 15 Mitsbischi 3 pneus, 100/7.5-15.3 (réf.5001)
✆ **03 80 89 04 36**

Sarl TOURETTE vend
Maïs épi / Pl entière / Pulpe de betterave – vrac ou enrubannée / Paille / Foin / Foin de luzerne (brins courts et brins longs)
TÉL. **06 11 37 50 64**

38 - Vends paille et foin balle carré 120x90 stocke sous batiment livraison assuré
✆ **06 89 33 52 56**

69 - Vds très belle paille en bottes carrées, livrée par camion remorque.
✆ **04 74 00 30 70 ou rép.**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

71 - Vends paille et enrubannage, bottes rectangulaires, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Bât. Pro.

39 - VENDS à Arbois route de Dole, immeuble. s/sol 300 m2, RDC local commercial 300 m2, 1er, app. 150 m2, veranda, terrasse, parking, 10 places. (réf. 50VB1)
✆ **06 86 80 02 02**

Propriété

26 - St Christophe et Le Laris - vds maison de campagne à rénover 5 ha de terrain+bois 130000E chauffage central au fioul.
✆ **06 69 65 54 46 ou 06 67 65 36 73**

Terrain

38 - Agriculteur recherche à louer parc avec eau ou exploitation à reprendre en totalité, limitrophe 38 nord isère, 01-73. Pas sérieux ou curieux s'abstenir.
✆ **06 73 18 40 85**

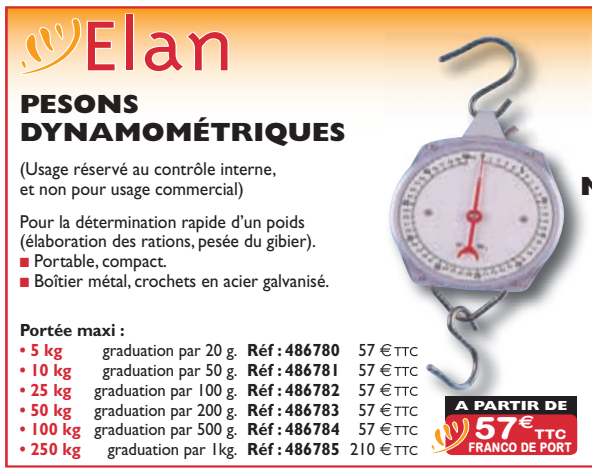
ESPACE Affaires
Toutes les annonces de matériels et de services







UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com





BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
486780		57,00	,
486781		57,00	,
486782		57,00	,
486783		57,00	,
486784		57,00	,
486785		210,00	,
239417		111,00	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAG4 - Photos non contractuelles

38 - Jeune agriculteur cherche terrain labourable en Drôme minimum 20hec étudie toutes propositions.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Recherche terre agricole région Rhône-Alpes.
✆ **06 50 13 22 53**

Divers

01 - Vds acacia coupe 2m pour faire piquets 50 euros le stère à débattre
✆ **06.82.07.33.68**

VDS BIGBAGS
occasions 90/90/170
Prix intéressants
Tél. 06 95 800 228
oscar.coelho@laposte.net

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne verne 30 à 35 euros le stère
✆ **06.82.07.33.68**

38 - Roues char en bois tb état différents diamètres 50€ l'une + diable bois/fer pour déco 35€.
✆ **06 04 49 26 22**

42 - Vds poêle à bois Palazetti central ou mural - 8.2 kw - an 2011 - bûche 33 cm - foyer fonte - 1000 euros
✆ **06 87 77 28 03**

67 - Cherche bétaillère en aluminium longueur 7 à 10 m, hauteur du sol 1 m sans passage de roue avec pont hydraulique.
✆ **06 08 43 97 61**

71 - Restaurateur vend machine sous vide 1000 Euros
✆ **06.43.84.01.43**

73 - Vds frigo Bitzer 40 t ou 350 m3 froid positif fruit ou autre, an 2009, tbé, peu utilisé.
✆ **06 23 68 00 18**

AUER
VEND une ossature métallique neuve
Bâtiment longueur 47 ml
3 halls accolés de 19,85 ml (59,55ml)
Hauteur à la sablière 7 ml - Pente 22%
PRIX TRÈS ATTRACTIF
Nous contacter au **03 25 88 31 62**



Location

Agricole

69 - A louer vignes AOC Beaujolais Villages secteur Blacé.
✆ **06 87 48 25 25**

Offre

Emploi

38 - Recherche agent de remplacement secteur nord isere permis poste plein tps cdi polycuture élevage.
✆ **06 88 89 43 31**

69 - Exploit. viticole cherch. employé travail de la vigne conduite tracteur enjamb.
✆ **04 78 47 93 45**

69 - Service de remplacement Rhône recherche salarié viticole pour taille de vigne (expérience exigée) secteur sud beaujolais plein temps ou temps partiel. Renseignements :
✆ **06 43 22 05 70 ou monique.dutour.sr@gmail.com**

69 - Cherche chauffeur camion remorque pour régional, mi-temps. Expérience indispensable, poste basé à Trévoux. Par tél ou SMS :
✆ **06 60 74 00 38**

71 - Recherche salarié agricole à mi-temps, région Charollais Clunysois.
✆ **06 44 87 42 67Service**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

01 - 01 CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs TP engins agricoles rectif culasse etc... http//michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

84 - A ENCADRER VENTE : acier, alu, inox, clôtures, piquets, tôles. SERVICES : pliage, découpe, soudage, réparations. St Saturnin.
✆ **04 90 74 32 40**

84 - Amine Agri, 20 ans expérience, propose ses services pour la taille d'arbres fruitiers et oliviers. Travail soigné garanti. Siren 451147177
✆ **06 27 51 46 61**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 60 ans, non fumeur, sérieux, agréable, simple, rencontre Dame même profil 50/60 ans pour relation durable.
✆ **06 19 69 44 21**

Animaux

Divers

39 - Prends chevaux en pension, prés ou box pour l'hiver 2015-2016 ou plus
✆ **06 75 79 41 55**

42 - Vds poissons étangs - gardons tanches carpes
✆ **06 17 52 60 51**

73 - Vends génisses Abd 18-22 mois indem IBR.
✆ **06 87 02 57 64**

73 - Chiots Berger des pyrénées non LOF très bon sur bovins mère n° 250 269 802 291 961.
✆ **06 21 96 08 38**

Bovin

01 - Vds vaches en lactation 46 vaches prêtes salle de traite 2x5 épi décro Delaval + DAC 2 station Delaval
✆ **06 81 30 91 66**

01 - Vds mâle charolais 14 mois génotypé (Vigny/Sisteron) vacciné FCO ind. IBR
✆ **06.26.13.41.79. ou 04.74.51.86.18**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND taureaux LIMOUSINS 1 an, IA, HBL, fils de Génial et Gagneur, TOP PRICE Lanaud + Cyclone RRE VS + vaches pleines de ces taureaux, vêlages nov., décembre, janvier (réf. 440F)
✆ **06 28 02 04 05**

21 - El. HBC VENDS taureau adulte, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs (certain avec gêne sans corne), IND IBR. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 440G)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage charolais HBC BAUDOT à Pont et Massène propose à la vente 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix de veaux mâles reproducteurs. Elevage de 200 mères vaches avec 12 taureaux de service en monte naturelle. Le tout sélectionné depuis longtemps en vêlage facile. TGS. Accueil permanent. Livraison toutes distances. (réf. 450B)
✆ **06 07 75 59 74 – 03 80 97 23 28**

SURVEILLANCE DES ÉLEVAGES


SÉCURITÉ DES EXPLOITATIONS


PLUS D'INFOS :
Romain Chabert 06 80 41 11 04
VISIONAUTE
www.agri-video-system.com

21 - Elevage charolais (21) GAEC Henriot, vd reproducteurs HBC, 12 mois, origine IA, velage facile, garanties sanitaires (4801)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - Eleveur HB LIMOUSIN vend taureau adulte, mâles 15 mois, génisses 12 mois, pères RRE VS, TGS, livraison assurée (réf. 480A)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - Cause retraite VENDS cheptel charolais IND IBR, BO, 4 génisses pleines terme janv. 2016, 4 vaches terme fev. 2016, 15 vaches terme courant mars-avril (réf. 4901)
✆ **03 80 64 39 33 ou 06 16 37 39 76**

21 - VENDS 3 taureaux charolais HBC, 20 mois, T.B. origine ELIBRA, primables, calmes. Livraison. GAEC Lépée (réf. 5005)
✆ **06 48 54 62 33**

38 - Vends reproducteurs Blond d'Aquitaine 13-14 mois très calme, IBR A
✆ **06 84 07 76 24**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €** *(identiques et consécutives)*

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

38 - Prends bovins en pension hiver 2015-2016 nourri au foin.
✆ **06 07 36 62 88**

38 - Vds 2 génisses IBR croisées 38/79 2 ans 18 mois.
✆ **04 74 92 21 07**

38 - À vendre taureau Limousin 3 ans.
✆ **04 76 95 91 83**

38 - Vends 5 génisses MO cheptel idem cl à terme 02/12, 01/01, 02/03.
✆ **06 26 63 53 11**

42 - Vds génisses MO tous âges CL BVD IBR ok
✆ **06 10 08 92 33**

42 - Vds taureau Charolais 4 ans type viande vêlage facile très docile livr. assurée
✆ **06 89 87 00 88**

42 - Vds taureaux 1 an 2 ans 3 ans HBC livraison assurée Gaec Lapendery
✆ **04 77 65 67 21 ou 06 33 45 64 39**

42 - Vds cse ret. 2 gén. Salers pleines 8 m tgs + 2 génisses x Charol. Salers t début janvier + 2 vaches avec veaux x Charol.
✆ **06 87 77 09 88**

55 - Vends m. le Blond d'Aquitaine apte à la saillie, garantie sanitaire, livraison. Prix 2.200 euros à débattre. Vuillemin JM Uriménil.
✆ **06 12 85 67 49 ou 03 29 30 81 40**

57 - Vends génisses Rouge des PrÈs 8 ‡ 12 mois, livraison assurée. Perrin Christian
✆ **06 83 77 06 04**

58 - Elevage de reproducteurs LIMOUSINS Vend taureaux de 18 mois et grand choix de veaux de l'année, TGS, IBR paratube (réf. 470G)
✆ **06 10 09 65 69**

58 - VENDS taureaux LIMOUSINS et CHAROLAIS 2 - 3 - 4 ans, - génisses 18 mois CHAROLAISES. GAEC Pannetier (réf. 5004)
✆ **06 81 04 68 24**

58 - VENDS génisses pleines LIMOUSINES très calmes, IND IBR (réf. 5003)
✆ **06 81 25 33 94**

58 - Elevage CHAROLAIS HBC Vends veaux reproducteurs 14 mois, issus IA, vêlage facile (réf. 50VB2)
✆ **06 19 65 78 42**

67 - Achète 4-5 bovins - broutards - veaux - femelles Limousines. Prix raisonnable.
✆ **06 07 96 30 65**

69 - Vend très bon taureaux charolais inscrits 15 mois ind Ibr-bvd. Garantie vêlages faciles type élevage et viande. Très docile.
✆ **04 74 63 49 93 ou 06 85 73 49 86**

69 - Vds cause retraite vaches Prim Holstein fraiche vêlée étable Indem CL.
✆ **06 78 29 40 00**

69 - Vds cause retraite 2 génisses PH 1 an bonne origine - Mère GL Indem IBR.
✆ **06 22 82 38 89**

69 - Vds cause retraite troupeau charolais vaches vêlées et à terme Ja Fe génisses.
✆ **06 72 18 62 32**

71 - VENDS taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit, sans complémentation au pré. GAEC Goulliard (réf. 150A)
✆ **03 85 79 40 98 ou 06 74 09 49 89**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Elevage HBC vend au choix bons taureaux 3 et 2 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

Ovin

26 - Vds agnelles préalpes cause surnombre.
✆ **07 85 54 74 03 ou (HR) 04 92 66 03 79**

26 - Vds cause cess 20 brebis 745S 4x4 + fourche Renault 80, 845 2rm
✆ **04 75 61 20 00 (Après 19h)**

26 - Vds agnelles et brebis pleines Mourérous, possibilité livraison.
✆ **04 75 27 53 87 ou 04 75 27 33 82**

39 - Cse retraite vds troupeau 200 brebis tous âges + béliers
✆ **06 88 76 01 18 ou 03 84 85 23 48**

71 - Vends 60 brebis apparentées charollaises pleines.
✆ **03 85 53 86 80**

74 - Élevage de la Croix (74) achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes.
✆ **06 08 06 98 65**

Porcin

42 - Vds porcelets plein air toute l'année - 8 à 12 semaines - Gascon ou x Cul Noir ou DRX - bouclés vermifugés sanitaire ok - poss. livr. - photos par mail sur demande.
✆ **06 44 01 85 92**

Equin

42 - Vds pouliche Percheronne 9 mois licolée plein papier
✆ **06 84 40 95 64**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

Terres de Bourgogne
www.agribourgogne.fr

RÉDACTION
CÔTE D'OR ET RÉGION 03 80 78 90 40
rédaction@terres-de-bourgogne.net
NIÈVRE 03 86 93 40 26
e.coulombeix@terres-de-bourgogne.net
YONNE 03 86 49 48 13
d.bernerd@terres-de-bourgogne.net

ABONNEMENTS
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40
pa@terres-de-bourgogne.net

PUBLICITÉ
03 80 78 90 35
pub@terres-de-bourgogne.net

STUDIO GRAPHIQUE
pao@terres-de-bourgogne.net

INTERNET
webmaster@agribourgogne.fr

Adresses utiles



Agriculteurs
ENGAGÉS POUR MA PLANÈTE

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

AGRO-ÉCOLOGIE PRODUISONS AUTREMENT
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

ECOPHYTO VOUS ACCOMPAGNE GRÂCE AU BSV !

Avec la mise en place du Bulletin de Santé du Végétal par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, vous accédez en temps réel à l'état phytosanitaire des cultures vous assurant un traitement efficace et juste.
Pour plus d'informations sur le plan écophyto, rendez-vous sur **agriculture.gouv.fr/ecophyto**

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

CABELTE FRANCE

**Société par actions simplifiée
au capital de 50.292 euros
Siège social : 4, rue du professeur Louis Neel
21600 Longvic
RCS Dijon 389.428.590**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 Décembre 2015 : L'assemblée générale décide de nommer :

- MAZARS DIJON, Parc Technologique, 5 avenue de la Découverte - BP16512 - 21065 Dijon Cedex, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

- Monsieur Claude PETREMANT, 9 rue Madeleine Brès – 25000 Besançon, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL215015879

TRANSFERT DE SIÈGE

CABINET MEDICAL EIFFEL

**Société Civile De Moyens
au capital de 114,00 Euros
24 avenue eiffel,
21000 Dijon
322043498 R.C.S. Dijon**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/11/2015 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 14 rue de l'espérance, 21000 Dijon à compter du 23/11/2015.

Gérance : cabinet medical eiffel, au capital de 114,34 €, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 322 043 498, domiciliée 14 rue de l'espérance représentée par Dr Pfitzenmeyer Isabelle

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon

AL215015857

NANON

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Chatillon sur Seine
21400 Ste Colombe sur Seine
498 768 290 RCS Dijon**

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Route de Chatillon sur Seine - 21400 Ste Colombe sur Seine au 5 Avenue de Worms - 89000 Auxerre, à compter du 1er décembre 2015.

La Société immatriculée au RCS de Dijon fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre.

Pour avis La Gérance.

AL215015871

ENVIE D'AILES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 44 000 euros
Siège social : 9, rue du Châpeau rouge
21000 Dijon
Siren 522 515 857 - RCS Dijon**

Aux termes d'une décision en date du 2 novembre 2015, l'associée unique de la SARL ENVIE D'AILES a décidé de transférer le siège social du 9 au 11 rue du Chapeau rouge, 21000 Dijon à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis. la gérance.

AL215015873

LA BELLE ETOFFE

**SARL au capital de 10 060 euros
Siège social: 29 Rue D Ahuy
21000 Dijon
424 048 668 RCS Dijon**

l'AGE du 03/12/2015 a transféré le siège social à 16 rue du château 21000 Dijon à compter du 05/12/2015 Mention au RCS de Dijon.

AL215015878

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI IMSO

**Au capital de 1067 euros
Siège social : route de Semur
ZAC Les Ecugnières
21390 Précy sous Thil
RCS Dijon 397 965 401**

Par assemblée générale extraordinaire du 15/11/2015, le capital social a été réduit d'un montant de 105 647,17 euros par voie d'annulation de 6 930 parts sociales. Le capital social après avoir été arrondi à l'euro inférieur a été ramené à 1 067 euros.

L'article 7 des statuts a été modifié.

La Gérance.

AL215015865

FIDUCIAL SOFIRAL

**Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon**

S.A.R.L. LE CALYPSO

**Société à responsabilité limitée
au capital de 60 060 euros
Siège social : 2 Place Aline Gibez
21500 Montbard
RCS Dijon 448 507 558
SIRET 448 507 558 00014**

Capital social :
Ancien capital : 7 800 euros
Nouveau capital : 60 060 euros
Pour avis, Le gérant : Antony MARATRAY

AL215015872

DS SMITH PACKAGING SYSTEMS

**Société par actions Simplifiée
au capital de 50.050 euros.
Siège social : 12, rue Gay Lussac ZI Dijon Chenove
21300 Chenove
R.C.S Dijon 343 236 857**

Par décision en date du 30/10/2015, l'Associé unique, après avoir constaté que l'intégralité du capital social de 50.050 euros est libéré, a décidé d'augmenter le capital social de 3.080.000 euros pour le porter à 3.130.050 euros par la création et l'émission de 4.000.000 d'actions nouvelles.

Par décision en date du 30/10/2015, l'Associé unique, a décidé sous réserve (i) de la souscription intégrale à l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée et (ii) de la libération intégrale des souscriptions reçues par le Président dans le cadre de ladite augmentation, de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.080.000 euros par suppression de 4.000.000 d'actions.

Après réduction, le capital social de la Société sera ramené de 3.130.050 euros à 50.050 euros. Il sera divisé en 65.000 actions.

AL215015875

RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant la SCI JCEM parue le 20/11/2015 il convenait de lire :

le siège social a été transféré à **2 rue Nodot** et non 22 rue Nodot.

AL215015858

MODIFICATION DE STATUTS

AGENCE ERIC CAZIER IMMOBILIER

**Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 €uros
Siège social : 20 rue Pasteur
21000 Dijon
RCS Dijon : 791 106 958**

Aux termes du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 05 novembre 2015, il résulte que suite à la cession de parts consentie par Mme Claire JEANNIOT épouse CAZIER à M. Eric CAZIER, l'article 8 des statuts a été modifié.

Article 8 : Capital social
Ancienne mention :

M. Eric CAZIER – 29 rue du Château d'Eau 21160 Corcelles les Monts

Mme Claire JEANNIOT épouse CAZIER – 29 rue du Château d'Eau 21160 Corcelles les Monts

Nouvelle mention :

M. Eric CAZIER – 29 rue du Château d'Eau 21160 Corcelles les Monts

Mme Claire JEANNIOT épouse CAZIER, démissionnaire de ses fonctions de gérant au 31 août 2015 ne sera pas remplacée. M. Eric CAZIER reste unique gérant de la SARL AGENCE ERIC CAZIER IMMOBILIER.

Pour avis,

AL215015866

DS SMITH PACKAGING SYSTEMS

**Société par actions Simplifiée
au capital de 50.050 euros.
Siège social : 12, rue Gay Lussac
ZI Dijon Chenove
21300 Chenôve
R.C.S Dijon 343 236 857**

Par décision en date du 30/10/2015, l'Associé unique, après avoir constaté que l'intégralité du capital social de 50.050 euros est libéré, a décidé d'augmenter le capital social de 3.080.000 euros pour le porter à 3.130.050 euros par la création et l'émission de 4.000.000 d'actions nouvelles.

Par décision en date du 30/10/2015, l'Associé unique, a décidé sous réserve (i) de la souscription intégrale à l'augmentation du capital social ci-dessus adoptée et (ii) de la libération intégrale des souscriptions reçues par le Président dans le cadre de ladite augmentation, de réduire le capital social de la Société d'un montant de 3.080.000 euros par suppression de 4.000.000 d'actions.

Après réduction, le capital social de la Société sera ramené de 3.130.050 euros à 50.050 euros. Il sera divisé en 65.000 actions.

AL215015876

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE COTE D'OR

Appel à Candidatures

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

POMMARD: Vigne AOC POMMARD 1er Cru - Objectif : Maintien du fermier en place.

14 a 60 ca - Les arvelets: AE-221[118]

CORROMBLES: Terre, pré, lande, bois - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

18 ha 59 a 22 ca - Champs la vache: ZB-101 - Entre croix durey: ZI-21(AJ)-21(AK)-21(AL)-21(BJ)-21(BK) - La ferge: ZH-36(A)-36(B)-40(B)-40(AJ)-40(AK) - La poissotte: AD-1-2 - La vouette: AD-103-104 - Le village: AE-89

- Les grands larrey: ZB-55[158]-57[158] - Marcoux: ZD-82

EPOISSES: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

45 a 38 ca - La broueille: AN-33(J)-33(K)

VIEUX-CHATEAU: Terre - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles occupées.

1 ha 86 a 00 ca - Le plateau: ZD-19(J)-19(K)

COUCHEY: Vigne AOC Marsannay Rosé, cépage Pinot noir.

20 a 69 ca - En leautier: AL-69

NUITS-SAINT-GEORGES: Vignes AOC «Nuits Saint Georges» - Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles.

18 a 86 ca - Les poisets: BH-31

PREMEAUX-PRISSEY: Parcelles AC 39 et AC 50 : vignes AOC «Bourgogne» Parcelles AA 38 et AB 17 : vignes AOC «Nuits Saint Georges»- Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles.

57 a 24 ca - Les chaillots: AC-39-50 - Les topons: AB-17 - Plantes au baron: AA-38

FRANCHEVILLE: Terre.

17 ha 29 a 80 ca - Au vau de lala: ZE-19(A)-19(B) - En la brilloure: ZA-5 - En neuvelle: ZL-2 - Le bouchot des chainies: ZE-23

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 29/12/2015** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél.: 03 80 78 99 89 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL215015886

CUMA DES 3 RIVIERES

**à Verrey-sous-Drée
N° d'agrément : 21/82/425
RCS Dijon : 324 416 411**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA des 3 RIVIERES à 21540 Verrey-sous-Drée du 2/12/2015 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation / La diminution le montant du Capital Social à 10 483.58 €

- La prorogation de la durée de la CUMA de 99 ans à partir du 02/12/2015

- Le transfert du siège social à la Mairie, 21540 Saint-Mesmin

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Thierry RENAULT

AL215015877

KIDISTRIB

**SARL au capital de 25.000 euros
Siège social : 3 allée Pierre Guény
21121 Fontaine les Dijon
RCS Dijon 798.163.283.**

Modifications

Suivant un procès-verbal en date du 16 Novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société, qui se rédige désormais comme suit : Objet: l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis à Fontaine les Dijon (21121) 2-4 rue des Arvernes, à l'enseigne « CARREFOUR CONTACT » ou toute autre enseigne appartenant au groupe CARREFOUR, à l'exclusion de tout autre. L'article 2 des statuts est modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Dijon

AL215015884

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

VENTE DE FONDS -GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2015,Il a été mis fin au contrat de location gérance consenti à compter du 3 décembre 2014 par la société ERTECO France, anciennement dénommée DIA FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 516.600.000euros, ayant son siège à Vitry sur Seine (94400), 120 Rue du Général Malleret-Joinville, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Créteil sous le numéro381.548.791 à la société KIDISTRIB, Société à responsabilité Limitée au capital de25.000 euros, ayant son siège à Fontaine les Dijon (21121), 3 allée Pierre Guény, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Dijon sous le numéro 798.163.283 Pour un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché,exploité à Fontaine les Dijon (21121), 2 – 4 rue Arvernes sous l'enseigne « CARREFOUR CONTACT »,et cela à compter du 29 novembre2015 à minuit..

AL215015882

VENTE DE FONDS – GÉRANCE

Suivant un acte sous seing privé en date du 30 novembre 2015 La société ERTECO FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de516.600.000 Euros, ayant son siège120 rue du général Malleret-Joinville94400 Vitry sur Seine, immatriculée au Registre du Commerce et Sociétés de Créteil sous le numéro381.548.791. A donné en location gérance à La Société KIDISTRIB, Société A Responsabilité Limitée au capital de25.000 Euros, ayant son siège social à Fontaine les Dijon (21121), 3 allée Pierre Guény, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro798.163.283 un fonds de commerce d'alimentation générale de type supermarché sis et exploité à Fontaine les Dijon(21121), 2-4 rue des Arvernes sous l'enseigne CARREFOUR CONTACT. Le présent contrat est consenti pour une durée d'une année à compter du 30 novembre 2015 pour se terminer le29 novembre 2016. A l'expiration de cette période initiale, le présent contrat se reconduira tacitement pour une durée indéterminée..

AL215015883

NON DISSOLUTION

CARRIERE JEANNIN

**Société à Responsabilité
au capital de 8 000 €
Siège social : Lieudit «Larrey Les Vignes»
21 320 Pouilly en Auxois
389 872 003 R.C.S. Beaune**

Suite au constat du montant des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social de la société sur l'exercice 2014, il a été procédé à une consultation écrite des associés le 14 octobre 2015, de laquelle il résulte qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société sus-désignée.

Pour avis, Le Gérant.

AL215015864

DISSOLUTION LIQUIDATION

OMEXCO «DECO-STUDIO»

**SARL au capital de 60.979,61 €
Siège social : 8 rue du Cap Vert
Bâtiment H Parc Tertiaire du Cap Vert
21800 Quetigny
324 029 255 RCS Dijon**

En date du 30/11/2015, la société OMEXCO nv, société anonyme de droit belge, dont le siège est à Ambachtenlaan 12 - 3001 Heverlee (Belgique), immatriculée au Registre des Personnes Morales de Leuven, sous le numéro 0878.293.131, associé unique de la société OMEXCO «DECO-STUDIO» sarl, a décidé, conformément à l'article L 223-42 du Code de commerce, la dissolution sans liquidation de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les Créanciers peuvent former opposition devant le Tribunal de commerce de Dijon dans les 30 jours de la présente publication. Radiation au RCS de Dijon.

AL215015853

AROBASE BOURGOGNE IMMOBILIER

**Sigle : ABISARL
au capital de 1.000 €
4 rue des mardors,
21560 Couternon
530431147 RCS Dijon**

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du28/11/2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28/11/2015. M. Francistuzza demeurant 4 rue des mardors, 21560 Couternon a été nommé liquidateur.Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon.

AL215015860

SCCV LEDRU ROLLIN

SCCV au capital de 1.000 €

**8 rue Champeau,
21850 Saint-Apollinaire
793402280 RCS Dijon**

Dissolution anticipée

Aux termes de l'AGE en date du30/11/2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/11/2015. M. Philippe Tuzza, demeurant 34 rue Ledru Rollin, 21000 Dijon a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

RCS de Dijon.

AL215015880

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 9 novembre 2015, à Longchamp, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : FL-TECHNIQUE

Forme : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

Siège social : 5 rue de Laubenheim, 21110 Longchamp.

Objet : La mise à disposition à titre précaire de locaux non commerciaux (ateliers artisanaux, industriels, etc.), la location de matériels industriels et de matériel de bureau.

Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social fixe : 3 000 euros divisé en 1 000parts sociales de 3 euros chacune.

Montant des apports en numéraire : 3 000 euros.

Gérance : Larche Frédéric - 5 rue de Laubenheim - 21110 Longchamp.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis.

AL215015852

AVIS DE CONSTITUTION

Par Assp du 18.11.2015, il a été constitué une SAS dénommée : IMI21.COM.

Capital : 500€.

Siège : 1 Route de Pasquiers, 21230 Cussy Le Chatel.

Objet :

Consultation, développement, création, modification des sites internet et des nouvelles technologies.

Durée : 99 ans.

Président : Mr Aldridge Phillip, 1 route de Pasquiers, 21230 Cussy Le Chatel, pour une durée indéterminée.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL215015854

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Beaune du 25 novembre 2015 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.

Dénomination : OLINA. Siège : 6 rue Louis Véry – 21200 Beaune.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 5 000 euros

Objet : la création, l'acquisition, l'exploitation, directe ou indirecte, de tous fonds de commerce de restaurant, traiteur, plats à emporter et de traiteur à domicile et toutes prestations de service se rapportant directement ou indirectement à ces activités - toutes activités de conseils et de prestations de service en matière culinaire.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Madame Nina Montchovet demeurant 21 rue des Ecureuils - 21200 Beaune.

Directeur général : Monsieur Olivier Streiff demeurant 5 rue Foch - 57500 Saint Avold.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour Avis

Le Président

AL215015855

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à DIJON du 9/11/2015, il a été constitué une SAS dénommée JPEAN.NET.

Siège social : Dijon (Côte d'Or) 99A rue du Général Fauconnet.

Objet : Vente sur internet et par correspondance sur catalogue général et notamment de matériels de folklore étudiant, d'objets touristiques, d'objets de mercerie, d'objets publicitaires, de médailles et décorations, de bijoux. Programmation informatique.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon.

Admission aux assemblées et droit de vote :

Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cessions d'actions : Agrément des cession d'actions à des tiers par les actionnaires.

Président : Monsieur Julien PEAN, demeurant à Dijon (Côte d'Or) 99 A rue du Général Fauconnet.

Pour avis

AL215015863

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : PIADINE & PANCAKE
Forme : SASU
Sigle : P&P
Capital : 5000 euros
Siège : 2 route de Langres 21490 Norges-La-Ville
Objet : Restauration rapide négoce de produits alimentaires.
Durée : 99 ans
Président : M. Jadot David. 2, route de Langres 21490 Norges La ville.
Commissaire aux comptes Titulaire : M. TRAN Phi Dominic, 2 rue Bargue 75015 Paris

et **Suppléant :** Mme BARBE Anne-Marie, 11 place Adolphe Chérioux 75011 Paris

La cession des actions de l'associé unique est libre. Chaque action donne droit à une voix. RCS. Dijon.

AL215015867

NIÈVRE

NOMINATION

PHARMACIE DELGUTTE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 1 158 613 euros
Siège social : Boulevard Bernard Palissy
Centre Commercial des Bords de Loire
58000 Nevers
RCS Nevers 381 282 268**

Suivant décision de l'associé unique en date du 30 septembre 2015

- la SARL EXCO SOCODEC, 51 Avenue Françoise Giroud, Parc Valmy, 21066 Dijon a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SA COGEP

- la SAS AUDIT EXPERTISE COMPTABLE CONSEIL 29 Rue de la Grille 71400 Autun a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléante en remplacement de la SARL AUDIT CONSEIL EXPERTISE

Pour avis

La Gérance

AL585015863

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de Nevers
23, Rue Gambetta – B.P. n° 224
58002 Nevers cedex
Tél. : 03.86.71.88.55
Fax : 03.86.57.65.31**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Commune de Nevers (Nièvre)

13, Rue des Chailloux

Cadastré BX n° 96 d'une contenance de 00 ha 3 a 12 ca

UNE MAISON D'HABITATION de 89,35 m² :

Composée d'un rez-de-chaussée : salon/salle à manger, petite pièce à usage de salon, cuisine

D'un étage : trois chambres, salle de bains avec toilettes

D'un sous-sol : divisé en trois espaces adjacents

UN GARAGE DE 15,17 m²

BIEN OCCUPE

Mise à prix : 45.000 euros

Visite prévue sur place le : Mercredi 20 janvier 2016 à 10 heures

La vente est fixée au :

MARDI 2 FEVRIER 2016 à 10 H 30

PALAIS DE JUSTICE DE NEVERS

Place du Palais – 58000 Nevers

Cette vente est poursuivie à la requête de :

La **BANQUE POPULAIRE LOIRE ET LYONNAIS**, SA Coopérative de Banque Populaire à capital variable, inscrite au RCS de Lyon sous le n°956 507 875 dont le siège social est 141 rue Garibaldi BP 3152 69211 Lyon cedex 03, prise en la personne de son dirigeant social en exercice

Adjudication: Les enchères ne pourront être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de Nevers, après remise d'un chèque de banque représentant 10% du prix, dont le montant ne peut être inférieur à 3000 €, et d'un chèque du montant prévisible des frais de vente et des émoluments.

Renseignements : Cahier des conditions de la vente n° 15/00034

Maître Isabelle MAUGUERRE, Avocat postulant – 23, Rue Gambetta – 58000 Nevers – Tél : 03.86.71.88.55 – Fax : 03.86.57.65.31

Selarl adk – Maître CHARVOLIN, Avocat plaidant – 18, Rue du Chapeau Rouge, B.P. 99053, 69265 Lyon cedex 09 - Tél. : 04 72 56 73 36 – Fax : 04 72 56 78 47 - Appels pour les ventes reçus de 10h à 12h.

Greffe du Juge de l'Exécution – Ventes judiciaires du Tribunal de Grande Instance de Nevers

Internet : www.licitor.com ; www.aappe.fr ; www.adk-avocats.fr

AL585015874

TRIBUNAUX DE COMMERCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement en date du 02/12/2015 le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers a prononcé la clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs de :

DELJEHIER Franck

RCS Nevers 334 435 880

Boulangerie et boulangerie-pâtisserie

8 place Saint-Cyr 58410 Entrains sur Nohain

AL585015876

MODIFICATION DE STATUTS

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

SCEA LAGUIGNER

Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital de 477 120 euros
Siège social : 14 Route de Nuars
58190 Flez-Cuzy
R.C.S. Nevers 380 298 992

L'AGE du 23/11/15 a décidé de transformer la Société en Groupement Agricole d'Exploitation en Commun à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau.

Le groupement a bénéficié d'une décision de reconnaissance en date du 16/04/15. Sa dénomination devient « GAEC LAGUIGNER ».

Les modifications seront faites au RCS de Nevers.

Pour avis, la gérance

AL585015861

Maître Dominique MARTIN
Notaire à Nevers (58000),
1 rue Saint Martin

Aux termes d'un acte reçu par Maître Dominique MARTIN, notaire à Nevers (Nièvre), le 24 novembre 2015, enregistré à Nevers le 27 novembre 2015, bordereau n°2015/1 197, case n°2, Monsieur Antoine MACQUART-MOULIN cogérant du GROUPEMENT FORESTIER DES BRIGNES immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 392 742 292 a cédé des parts sociales à Monsieur Nicolas MACQUART-MOULIN.

Aux termes de cet acte, a été décidé :

- le changement du siège social à Nevers (58000) 3 Place de la République - la désignation de Monsieur Nicolas MACQUART-MOULIN comme co-gérant. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Pour insertion unique.

Me Dominiqie Martin, notaire

AL585015868

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL FRANCIS BLANCHET

35 rue Louis Joseph Gousse
58150 Pouilly Sur Loire
Capital social : 50 643,56 euros
RCS Nevers - 381 898 287

Par acte sous seing privé du 1er novembre 2015, il a été procédé à la nomination d'un nouveau gérant, Mathieu Blanchet, 50 rue Louis Joseph Gousse - Le Bouchot – 58150 Pouilly-sur-Loire et à l'augmentation de capital le portant à 89 310 euros.

Pour avis, La gérance

AL585015860

BOIS & NOUS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 €
Siège social : Chemin de la Montagne
58400 La Charite Sur Loire
793 403 601 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 23 novembre 2015, les associés ont décidé de nommer Mr Augustin Dousset dt à Herry (18) – Le Pertuis du Bois, pour une durée illimitée aux fonctions de co-gérant à compter du même jour.

AL585015862

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1 décembre 2015 à Imphy, M. Raquet Julien, 26 Avenue du Général de Gaulle, 58240 Saint Pierre Le Moutier, a donné en location-gérance à M. Roux Jeremy, 5 rue des Ecoles, 58160 Imphy, un fonds de commerce de Restauration rapide, dénommé PIZZA CAT, sis et exploité 5 Rue Edouard Vaillant 58160 Imphy, pour une durée de 1 an à compter du 1 décembre 2015, renouvelable par tacite reconduction par période de 12 mois.

AL585015870

NON DISSOLUTION

ETABLISSEMENTS BEZIN

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 580 000.00 €
Siège social : 94 ter route de Lyon - Le Clos Ry
58000 Sermoise-sur-Loire
701 880 486 RCS Nevers

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 30/10/2015, il résulte que l'AGE a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL585015553

DISSOLUTION LIQUIDATION

DSL IMMO SCI

Société Civile Immobilière
au Capital de 1 524.49 €
Siège Social : 7 Rue de la Vallée Boudot
Lieudit Chevigny
58320 Germigny Sur Loire
R.C.S. Nevers : D 431 859 206

L'AGE du 30/11/2015 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/11/2015, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Lepreux Jean-Michel, demeurant 7 Rue de la Vallée Boudot – Lieudit Chevigny - 58320 Germigny Sur Loire et fixé le siège de liquidation au siège de la société.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL585015550

DSL IMMO SCI

Société en liquidation
Société Civile Immobilière
au Capital de 1 524.49 €
Siège Social : 7 Rue de la Vallée Boudot
Lieudit Chevigny
58320 Germigny Sur Loire
R.C.S. Nevers : D 431 859 206

L'AGO du 30/11/2015 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/11/2015.

Radiation au R.C.S. de Nevers. Pour avis, le liquidateur.

AL585015551

NUMERIMAGE

SARL à associé unique
Au capital de 15 244 euros
Siège de la liquidation
10 Rue Louis Vicat
58000 Nevers

Le 30 novembre 2015, l'associé unique de la SARL Numérimage au capital de 15 244 euros, siège de la liquidation 10 Rue lLouis Vicat à Nevers, a approuvé les comptes définitifs de liquidation arrêtés au 30 novembre 2015, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur Mr. Bruno Callabat et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes sociaux seront déposés au RCS de Nevers.

AL585015866

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DES PRODINS

«Les Prodins»
58240 Chantenay Saint Imbert
RCS de Nevers sous le N° 441 505 054

Suivant acte sous seing privé du 26 novembre 2015, enregistré au SIE de Nevers le 1er décembre 2015, Bordereau 2015/1203, Case n° 3, Ext 2636, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du GAEC des Prodins a :

- constaté le retrait de Monsieur FOSSEZ Paul par cession de l'intégralité de ses parts sociales à compter du 31 octobre 2015, et mis fin à ses fonctions de gérant,

- décidé de prononcer par anticipation la dissolution de la société à compter du 31 octobre 2015,

- nommé Monsieur FOSSEZ Jérôme, demeurant «Les Prodins» - 58240 Chantenay Saint Imbert, liquidateur à compter du 31 octobre 2015 et déterminé ses pouvoirs,

- fixé le siège de la liquidation à «Les Prodins» - 58240 Chantenay Saint Imbert, lieu ou toute correspondance devra lui être adressée.

La société procédera aux formalités requises par la loi.

Pour avis et mention, le liquidateur.

AL585015867

BUREAU D'ETUDES FIEVET

L'AGE a décidé, le 26.11.2015, la dissolution anticipée de la société BUREAU D'ETUDES FIEVET, SARL au capital de 38 112,25€, Le Bourg, 58800 Pazy, 321 072 878 RCS Nevers, au 31.12.2015, désigné liquidateur Mr Fiévet Pascal, 11 bis rue Colbert, 78000 Versailles et fixé le siège de liquidation chez Mr Fiévet Gérard, 20, bd de la République, 92210 Saint Cloud. Mention au RCS de Nevers

AL585015872

PROFIL INFO DEVELOPPEMENT

S.A.R.L. en liquidation
Au capital de 8 000 €
Siège : 5 rue des Pierres
58150 Pouilly S/Loire
499 558 872 RCS Nevers

L'Assemblée Générale réunie le 30/11/2015 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme BOELL Brigitte de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis.

AL585015873

SCI BOME

Société Civile en liquidation
au capital de 100 €
Siège Social : 57 Bis, Route de Balleray
58130 Guerigny
534 257 886 RCS Nevers

Aux termes d'un acte sous seing privé du 25 août 2015, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.

Aux termes dudit acte ont été nommés comme liquidateurs Mme Karen BOURDON dt à Guerigny (58) – 57 Bis, Route de Balleray et Mr Patrick MERCIER dt à Nevers (58) – 35, rue Paul Bert pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers en annexe au RCS.

Pour avis

Les Liquidateurs.

AL585015875

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Nevers en date du 25/11/2015, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : France-chasse.com,

Siège social : 53 rue Albert Camus, Nevers (Nièvre)

Objet : Toutes activités de vente à distance sur catalogue spécialisé; Toutes opérations en lien avec les activités d'une place de marché électronique (market place); La programmation, le développement et la commercialisation de tous services et produits proposés sur la plateforme France-chasse.com; La mise en relation de vendeurs avec tous utilisateurs de la plateforme Franche-chasse.com; L'étude et le développement de toutes applications dans les domaines de l'internet et du multimédia; Toutes activités en rapport avec internet ;

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 7 500 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel Salle, demeurant 6 rue du Professeur Calmette, Nevers (Nièvre),

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis, Le gérant.

AL585015854

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes:

- **Forme :** Société civile immobilière
- **Dénomination** : «LES BOUTONS D'OR»
- **Siège social :** «La Vernois - 58230 Dun les Places»
- **Objet:** «acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil».

- **Durée :** 99 années
- **Capital** : 1.000 €uros apportés en numéraire
- **Gérance** : Roumier Guy, demeurant, La Vernois – 58230 Dun les Places

Restout Marie-Christine, épouse Roumier demeurant La Vernois – 58230 Dun les Places

- **Cession de parts** : Cession de parts à des non associés soumise à autorisation préalable de l'assemblée générale des associés
- A immatriculer RCS de Nevers

Pour avis.

AL585015862

Étude de Me JEAN CHINCHOLE
NOTAIRE à Luzy

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à Luzy (58170), le 19/11/2015, enregistré et publié au SPF de Nevers (58) le 27/11/2015, vol 2015P n°04819, a été constituée un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : GROUPEMENT FORESTIER des CHANAUX de Villapourcon

Siège : Neuilly 58370 Villapourcon

Durée : 99 ans

Objet : la constitution, l'amélioration, l'équipement la conservation et gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, et généralement toute opération de quelque nature qu'elle soit, pouvant être utile à la réalisation de l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie pas le caractère civil de la société.

Capital social : 37.200 € divisé en 372 parts de 100 euros

Gérants : Mr Benoit PHILIPPE et Mme Emilie PHILIPPE Neuilly 58370 Villapourcon

Parts sociales : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ou encore à un associé.

Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés à l'unanimité des parts.

La Société sera immatriculée au R.C.S de Nevers.

Pour avis et mention.

Me Chinchole.

AL585015869

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : SCI SFAC ; Siège social : 16, Rue Jean Mermoz – 58640 Varennes Vauzelles ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 100 € ; Co-Gérance : Mr Laurent Parisse et Mme Mireille Parisse dt ensemble à Varennes Vauzelles (58) – 16, Rue Jean Mermoz ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.

La Gérance

AL585015871

Etude de Maître Jean-Baptiste DUPY,
Notaire à AUTUN (71400),
16 rue de l'Arquebuse :

Avis est donné de la constitution, aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Baptiste DUPY notaire à Autun, le 5 décembre 2015, d'un Groupement Forestier dont les principales caractéristiques sont énoncées ci-dessous :

Dénomination : LE PRÉ CARRÉ

Siège : Moux-en-Morvan (58230) La Croix de Pierre

Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination forestière composant son patrimoine

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : trois mille euros (3 000,00 eur)

Apports en nature : diverses parcelles à vocation forestière sises sur les communes de Moux-en-Morvan (58) et Alligny-en-Morvan(58), d'une valeur nette de cinquante mille euros (50 000,00 eur)

Soit un total de cinquante-trois mille euros (53 000,00 eur) égal au capital social.

Gérant : Monsieur Harold Henri Blanot, demeurant à Moux-en-Morvan (58230) La Croix de Pierre.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.

Le groupement sera immatriculé au tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis et mention

Me Jean-Baptiste DUPY

AL585015877

YONNE

NOMINATION

DISMI

-SAS au capital de 40.000 €
Migennes (Yonne) Les Latteux
RCS Sens 451 096 101

Aux termes de l'AG du 19/11/2015, il a été décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, M. Frédéric MAILLARD - Amiens (Somme) 17 rue de Morvillers, et ce pour la durée du mandat restant à courir de la société S.E.C.I., co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire.

AL895015863

MIDIS

SAS au capital de 40.000 €
Migennes (Yonne) Les Latteux
RCS Sens 811 757 145

Aux termes de l'AG du 19/11/2015, il a été décidé de nommer en qualité de co-commissaire aux comptes titulaire, M. Frédéric MAILLARD - Amiens(Somme) 17 rue de Morvillers, et ce pour la durée du mandat restant à courir de la société S.E.C.I., co-commissaire aux comptes titulaire démissionnaire.

AL895015905

SOFFAL
Société Juridique et Fiscale
Franco-Allemande
Société d'Avocats inscrite au Barreau de Paris
153 boulevard Haussmann
75008 Paris

TUBAUTO SAS

SAS au capital de 17.600.000 Euros
Siège social : 89100 Gron
Rue des Salcys - Zone Industrielle
342 817 947 RCS Sens

Aux termes des décisions des associés en date du 30/06/2015, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat de Mme Edith CAUSSEMILLE, Commissaire aux comptes suppléant, et il a été décidé de nommer en remplacement la société 3 S, SAS sise 155 boulevard Haussmann – 75008 Paris, 489 587 410 RCS Paris.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL895015919

SARL ROBIN-DUCROT METALLERIE

Le 4.12.15 l'AGO de la SARL ROBIN-DUCROT METALLERIE, capital 21.342,86 Euros, siège social Pourrain (89) ZA « Les Champs Gilbert » 428 990 949 RCS Auxerre, a décidé de nommer des Commissaires aux comptes. **Ancienne mention publiée** : CAC : Néant **Nouvelle mention** : CAC TITULAIRE : ETC AUDIT sise à St Georges S/ Baulche (89) place de l'Europe ; CAC SUPPLEANT : EXPERTISE & TECHNIQUE COMPTABLES sise à St Georges S/ Baulche (89) place de l'Europe.

AL895015931

TRANSFERT DE SIÈGE

Emmanuel ROUSSEAUX
Avocat
52, Place Marmottan
62400 Bethune

SMESSAERT INVESTISSEMENT

L'Assemblée Générale du 24 août 2015 de la société Smessaert Investissement, SARL unipersonnelle au capital de 635 000 €, RCS Arras transfère le siège de 62000 Arras 98 rue Frédéric Degeorge à 89100 Saint Denis Les Sens 3, rue de la Fonderie de Pont à Mousson et modifie l'article 4 des statuts.

Pour Avis.

AL895015272

NESTAFFAIRE

SARL au capital de 5.000 €
Siège Social : 17, Rue de la Petite Saussaie (94400) Vitry sur Seine
510 264 864 RCS Créteil

Par AGM du 27/11/2015, le siège social a été transféré à (89320) Arces-Dilo, 5 Route de Dilo, à compter du 27/11/2015 Gérant : Mr Fabrice Nestor, demeurant (94400) Vitry sur Seine, 17 rue de la Petite Saussaie

Dépôt des statuts modifiés en conséquence au RCS de Sens désormais compétent.

AL895015904

SCI DE LA CROIX

Société Civile Immobilière
Capital 106 000 euros
2 rue des Rouges Gorges
89260 Perceneige
RCS Sens 801 298 639

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 novembre 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI de la Croix du 2 rue des Rouges Gorges 89260 Perceneige au 102 Avenue des champs Élysées 75008 Paris à compter du 1er novembre 2015.

L'article «SIEGE» des statut s'en trouve ainsi modifié. Mention en sera faite aux RCS de Sens.

Le gérant est monsieur Jérôme HOLIC domicilié 23 villa d'Este 75013 Paris.

AL895015912

NANON

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : Route de Chatillon sur Seine
21400 Ste Colombe sur Seine
498 768 290 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération en date du 24 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Route de Chatillon sur Seine - 21400 Ste olombe sur Seine au 5 avenue de Worms - 89000 Auxerre, à compter du 1er décembre 2015.

En conséquence, la Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Auxerre.

La Société dont l'objet social est l'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel ou industriel, a été constituée pour 99 années à compter du 02 juillet 2006.

Pour avis La Gérance.

AL895015918

1 K SERVICES

SARL au capital de 1000 €
Siège social
10 grande rue Saint Antoine
89110 Aillant-sur-Tholon
512 100 058 RCS de Sens

L'AGE du 30/11/2015 a décidé de transférer le siège social de la société 7 chemin du Ravillon, Auvergne, 89110 Poilly-sur-Tholon, à compter du 01/12/2015

Mention au RCS de Sens

AL895015920

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

SCI JMD IMMOBILIER

Société civile immobilière
au capital de 200 €
Siège social : 49 Grande Rue
89300 Champlay
500 260 294 RCS Sens

PV décisions du gérant du 02.11.2015 : transfert du siège social de Joigny (89300), Route de Montargis, à Champlay (89300), 49 Grande Rue, à compter du 02.11.2015. RCS Sens

AL895015933

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 Dijon

JMD HOLDING IMMO

Société civile au capital de 1.000 euros
Siège social : 49 Grande Rue
89300 Champlay
509 048 907 RCS Sens

PV décisions de l'associé unique du 02.11.2015 : transfert du siège social de Joigny (89300), Route de Montargis, à Champlay (89300), 49 Grande Rue, à compter du 02.11.2015. RCS Sens

AL895015934

MODIFICATION DE CAPITAL

EURL KLIMATHERM

Au capital de 14 000,00 €
Siège Social : 79 Rue de la République
89150 Saint Valérien
453 892 309 RCS Sens

Suivant décisions extraordinaires prises par l'associé unique Mr TOURLIER Laurent en date 30 novembre 2015.

Le capital de la société a été porté de 14 000 € à 70 000 €.

L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Les déclarations devront être effectuées près du Greffe de Tribunal de Commerce de Sens.

Pour Insertion Unique : le Gérant

AL895015830

CONVOCATION

Alysé
Société Coopérative Agricole
à capital variable
3 rue Jules Rimet – 89400
Migennes
Agrément n° N1391 -
RCS Sens : 778 119 818

ASSEMBLEES DE SECTION

Les adhérents de la coopérative sont convoqués en assemblées générales de section qui auront lieu :

Mardi 15 décembre 2015

à 10 heures

(Sections Troyes – Brienne -Bar sur Seine)

Restaurant la Mangeoire

Rue du relais de Poste LE MENILOT, 10 Montiéramey

Jeudi 17 décembre 2015

à 10 heures

(Sections Gien - Montargis – Cher)

à Ferme de Lorris

112 route de la grange des champs – 45 Lorris

Vendredi 18 décembre 2015

à 10 heures (Sections Auxerre - Tonnerre - Sens – Avallon – Nièvre)

Restaurant le Marais (à côté de l'hotel Kyriad)

Rue Fossée d'en bas - 89 Appoigny

L'ordre du jour :

- Mot du Président
- Lecture du rapport moral
- Rapport d'activité pour l'exercice clos le 30/09/2015 « Tous les chiffres clés de la campagne »
- Information et discussion sur l'ordre du jour à l'Assemblée Générale Plénière du Mardi 26 janvier 2016
- Élection des représentants de la section à l'assemblée générale plénière ordinaire du Mardi 26 janvier 2016,

12 h.00 : Zoom : mille et une façons de valoriser une goutte de lait

12 h.30 : Repas offert par Alysé

14 h.30 : L'électronisation au service de l'élevage.

ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE ORDINAIRE

Les délégués élus aux assemblées de section sont convoqués en qui auront lieu le :

Mardi 26 janvier 2016 à 10 h.00

3 Rue Jules Rimet

89400 Migennes

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Plénière Ordinaire :

- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 30 septembre 2015
- Approbation des comptes et constatation de variation du capital social au cours de l'exercice
- Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat de l'exercice 2015
- Rapport général et spécial du commissaire aux comptes
- Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration
- Indemnité globale du conseil d'administration
- Pouvoir au président
- Questions diverses.

Les associés ont la faculté à partir du 15ème jour précédant la date fixée pour les assemblées de section de prendre connaissance, au siège social et dans les établissements de la coopérative, des comptes de fin d'exercice, des rapports

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire sur résolution du plan de sauvegarde au profit de la **SCI DES CHAMPS GIRARD** Les Moulins des Baudières 89550 Hery (Administration de biens immobiliers). RCS Auxerre 392744652. CIP 3758. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015883

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl SYCLAD** 6 rue bis de l Eglise 89550 Héry (Holding et prestations de services). RCS Auxerre 504006438. CIP 3760. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015889

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl D&V** 5, Grande Rue Cidex 912 89230 Rouvray (chauffage géothermique). RCS Auxerre 788898708. CIP 3742. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL895015898

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulon en date du 30/07/2015 arrêtant le plan de cession de la **SASU VIAL MENUISERIE** Zone des Macherins 89470 MONETEAU (commercialisation de produits nécessaires à la construction et à l'aménagement). RCS Toulon 482 509 999.

AL895015877

Jugement du Tribunal de Commerce de Toulon du 19/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SASU VIAL MENUISERIE** Zone des Macherins 89470 Moneteau (commercialisation de produits nécessaires à la construction et à l'aménagement). RCS Toulon 482 509 999. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, la SCP BR ASSOCIES en la personne de Maître Nicolas MALRIC 59 Avenue Maréchal Foch 83000 Toulon, ou sur le portail électronique à l'adresse www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015878

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT IMMOBILIER GESTION ENTREPRISE**, par abrévation A.D.I.G.E. 3 route de Montfort 89800 Lignorelles (construction, ventes d'immeubles). RCS Auxerre 422621144. CIP 3755. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015879

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl RD** 6 impasse des Martineaux 89600 Saint Florentin (Achat vente de tous produits). RCS Auxerre 538915117. CIP 3756. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015880

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl LE P'TIT GOURMAND** 27 avenue Jean Jaurès 89000 Auxerre (Restauration rapide). RCS Auxerre 802860197. CIP 3757. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015881

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl CHOISY-MODES** Centre Commercial Géant Casino, avenue Haussmann 89000 Auxerre (Achat, vente de chaussures). RCS Auxerre 340676600. CIP 3759. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015884

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Madame Nadine Rolande Denise ANNET 9 rue Chien Cul 89420 Santigny (place de taxi N°2). RCS Auxerre 328710058. CIP 3763. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015885

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl POLY-PHOT' Burovert** ZA les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy (Prestations et animations photographiques). RCS Auxerre 751496118. CIP 3764. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015886

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la Sàrl à associé unique **SARL PATRICK BLOT** chemin des Minimes 89700 Tonnerre (Carrelage, faïence, dallage.). RCS Auxerre 500133822. CIP 3765. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015887

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl CLF DISTRIBUTION EURL** 6 Bis rue de l Eglise 89550 Héry (vente de tous vêtements, hommes, femmes, enfants). RCS Auxerre 451156020. CIP 3762. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015888

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la Sàrl BE CHIK** 6 bis rue de l'Église 89550 Hery (vente de tous vêtements hommes femmes enfants). RCS Auxerre 540036795. CIP 3761. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015890

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Thierry HORVAT Lieudit Les Joudre 89700 Tonnerre (maçonnerie, charpente, couverture, carrelage). RCS Auxerre 490493905. CIP 3766. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015891

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la SARL OCEANIE** La Ferme de Renard ZI La Saunière 89600 Saint-Florentin (Holding). RCS Auxerre 480092477. CIP 3767. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015892

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **la SAS TRANSPORTS ODELOT FRANCK** La Ferme du Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (transports). RCS Auxerre 338018047. CIP 3768. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015893

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de

la SAS ODELOT ENVIRONNEMENT

La Ferme de Renard Z I la Saunière 89600 Saint-Florentin (récupération chiffons papier métaux ferraille). RCS Auxerre 427020409. CIP 3769. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015894

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de **la SARL FOUET DANIEL ET KEVIN** 13 Grande Rue 89440 Dissangis (Restauration, traiteur). RCS Auxerre 534697255. CIP 3770. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015895

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Yannick TACHE (dénomination : EIRL TACHE YANNICK)2 rue de la Mairie 89580 Val de Mercy (maçonnerie). RCS Auxerre 532396702. CIP 3771. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895015896

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **Monsieur Christophe Michel TONNELLIER** SDF Commune de Rattachement 89600 Vergigny (jeux, manèges). RCS Auxerre 430383828. CIP 3696. Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre.

AL895015897

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 arrêtant le plan de redressement de **la Sàrl CORSAIRES ET PIRATES** 74 Grande Rue 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (parc à thèmes). RCS Auxerre 531953727. CIP 3573. Commissaire au plan : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL895015899

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 30/11/2015 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ENTREPRISE POMMIER 2F** 10 rue de l'Avenir 89000 Auxerre. RCS Auxerre 444744718. CIP 3621.

AL895015900

du conseil d'administration et des commissaires aux comptes et de la proposition des résolutions.

Le Président du Conseil d'Administration

Alain BOULARD

AL895015869

→ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 894015433 concernant la SAS HARMONIE COIFFURE 89 parue le 02/10/2015, il convenait de lire « **Présidence : M Belhaj Hicham**» au lieu de Mme Houria Belhaj.

AL895015909

→ MODIFICATION DE STATUTS

EARL PROQUIN

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 80 203,43 euros
Siège social : le Fays
89320 Cerisiers
340 072 164 RCS Sens

Par une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er octobre 2015, la collectivité des associés :

- A pris acte de la démission de M. Jean Proquin de ses fonctions de gérant.

- A décidé de transférer le siège social à Chailley (Yonne – 89770), 14 rue des Cluzeaux.

- A décidé de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole.

Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA PROQUIN.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article

L.311-1 du code rural.

Capital social : 80 203,43 euros.

Siège social : 14 rue des Cluzeaux - 89770 Chailley.

Durée : Jusqu'au 10 février 2027.

Gérant : M. Zoltan KAHN demeurant à Chailley (Yonne), 14 rue des Cluzeaux.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL895015493

EARL DES TIRES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 250 000,00 euros
Siège social : 42 rue du Faisan Doré - Courceaux
89260 Perceneige
501 391 825 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015 a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA DES TIRES.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 250 000 euros.

Siège social : 42 rue du Faisan Doré - Courceaux - 89260 Perceneige

Durée : Jusqu'au 10 décembre 2057.

Gérant : M. Denis CONDAMINET, demeurant à Montigny-Le-Guesdier (Seine et Marne), 1 rue de la Ruelle de Mars,

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL895015835

EARL LA POMMERAIE

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
au capital de 96 000 euros
Siège social :
chez M. SALAMOLARD Jean-Luc
les Bonnaults - 89240 Pourrain
329 011 126 RCS Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2015 a pris acte de la démission de M. Jean-Luc SALAMOLARD de ses fonctions de gérant et a décidé de transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Agricole. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :

Dénomination sociale : SCEA LA POMMERAIE.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural.

Capital social : 96 000 euros.

Siège social : Chez M. SALAMOLARD Jean-Luc - Les Bonnaults - 89240 Pourrain.

Durée : Jusqu'au 8 février 2059.

Gérant : Mme Chantal BLANCHECOTTE épouse SALAMOLARD, demeurant à Pourrain (Yonne), 7 les Bonnaults.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.

Pour avis, la gérance.

AL895015849

SCI MARTHIEU

Société civile immobilière
au capital de 800 euros
Siège social : 18 rue des près,
89400 Ormoy
448 043 562 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 26 novembre 2015, l'assemblée générale extraordinaire :

– A nommé Madame Valérie Galiard épouse Guillemot aux fonctions de cogérant à compter de ce jour.

- A décidé d'augmenter le capital d'une somme de 200 € pour le porter à 1 000 € par création de 20 nouvelles parts sociales, puis a immédiatement décidé de réduire le capital social d'une somme de 200 € pour le porter à 800 €, par voie d'annulation de 20 parts sociales.

Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts. Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et corrélativement de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération.

Pour avis, la gérance.

AL895015850

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
89000 Saint-Georges-sur-Baulche

VRAIN VB

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 place de l'Église
89520 Ste Colombe Sur Loing
Transféré : Promenade du Grillon
89170 St Fargeau
RCS Auxerre 532 648 466

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2015, la collectivité des associés a décidé de :

- transférer le siège social du 3 place de l'Église 89520 Ste Colombe Sur Loing au promenade du Grillon 89170 St Fargeau à compter de cette date, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités d'exploitation d'hôtel et de vente de produit régionaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- révoquer Madame Catherine Vrain, cogérante de la Société et ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Madame Catherine Vrain a été supprimée.

Pour avis

La Gérance

AL895015864

SARL DOMAINE DU PRIEURE SAINT COME
(Ancienne dénomination)

SCEA DOMAINE DU PRIEURE SAINT COME
(Nouvelle dénomination)

SARL transformée en SCEA
au capital de 124.950 euros
Siège social : 3 Route de Chablis
89800 Préhy
RCS Auxerre 410 784 524

Aux termes d'une assemblée du 30/9/2015, il a été décidé de transformer la SARL en SCEA à compter du 30/9/2015, sans création d'un être moral nouveau. Aucune modification n'a été apportée à la durée, au siège, au capital et à la date de clôture de l'exercice social. Ainsi, les statuts ont été modifiés comme suit :

Anciennes mentions :

Forme : SARL

Dénomination : SARL DOMAINE DU PRIEURE SAINT COME

Objet social : Viticulture

Nouvelles mentions :

Forme : SCEA

Dénomination : SCEA DOMAINE DU PRIEURE SAINT COME

Objet social : La société a pour objet :

- L'exploitation de tous biens viticoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de prise à bail ou selon toute autre modalité.

- La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages viticoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Gérance : Le mandat de gérant de Julien Brocard a pris fin le 30/9/2015. La société FINANCIERE CHAUDENAY, SAS au capital de 1.286.300 €, dont le siège est situé Route de Chablis à Préhy (89800), immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n° 449 971 126, a été nommée nouveau gérant pour une durée indéterminée.

Cessions de parts sociales : Soumises au consentement des associés donné à la majorité des deux-tiers des parts détenues par les associés présents ou représentés.

Mention au RCS d'Auxerre

Pour avis

AL895015865

ART'VERT

SARL transformée en SAS
au capital de 8 500 euros
Siège social : 2 Le Coquemard
89320 Vaumort
443 964 598 RCS Sens

L'AGE du 30/10/2015, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en SAS, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 8 500 euros.

Admission aux assemblées et droit de Vote: Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Fabrice Egaux, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par son Président : Fabrice Egaux demeurant 2 Le Coquemard 89320 Vaumort

AL895015874

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE MINIERES

GFA au capital de 331 113 euros
Siège social : Château de Minières
89560 Ouanne
321 678 450 RCS Auxerre

Modification des dirigeants et transfert du siège

La collectivité des associés de la Société dénommée «GFA DE MINIERES» réunis en Assemblée Générale Mixte le 24 novembre 2015 a décidé :

- Du transfert du siège social du Château de Minières - 89560 Ouanne au 7 Rue de Toucy - 89560 Ouanne à compter du 1er janvier 2016,

- De la constatation de la démission de Monsieur Yves Jozon de ses fonctions de co-gérant suite à son décès,

- De la nomination de Madame Catherine Chavanton, demeurant 14 Le Moulin-Mignon - 89560 Ouanne en qualité de co-gérante, à compter du 1er janvier 2016

Modifications seront faites au greffe du Tribunal de commerce d'auxerre.

Pour avis

AL895015858

L.D.

Société civile immobilière
au capital de 155 euros
Siège social : 49 Avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
428739874 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 23 novembre 2015, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 49 Avenue Jean Mermoz, 89000 Auxerre au 5 Avenue de Worms - 89000 Auxerre, à compter du 1er décembre 2015.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Pour avis La Gérance.

AL895015917

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DES CHAUMES

4 rue Chêne Dieu Saint Martin sur Oreuse
89260 Thorigny sur Oreuse
SIREN 332 174 440 RCS Sens.

AVIS.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 mars 2015, les associé sont décidé la prorogation du groupement foncier agricole pour une durée de 50 ans à compter du 4 avril 2015..

AL895015922

→ NON DISSOLUTION

LE GARAGE LEROND AUTOMOBILE

Sarl au capital de 5 000 €
14 rue du Four
89340 Villeblevin
RCS 801 404 864

Aux termes de l'AGE en date du 25/06/2015, il a été décidé la continuation de la société malgré les pertes de plus de la moitié du capital.

Mention sera faite au TC Auxerre.

AL895015860

→ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL D'EXPLOITATION GHEYSENS ROGER ET FILS

SARL en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège : Zone Industrielle,
89130 Toucy
RCS Auxerre 353 830 870

AGE 30/09/2015 décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel a nommé comme liquidateur M. Bruno GHEYSENS (6 rue Camille Desmoulins 89350 Champignelles) fixe le siège de la liquidation au domicile du liquidateur. Dépôt légal RCS Auxerre.

Pour avis Cc.

AL895015751

EURL VALLIOT ADRIEN

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 2.000 euros Siège social :13 Les Piloux 89520 Saints en Puisaye Immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 530 670 603

Liquidateur : M. Valliot Adrien

Suivant procès-verbal en date du 3 Décembre 2015 l'associé unique a :

- approuvé les comptes de liquidation et donné quitus de sa gestion au liquidateur M. Valliot Adrien ;

- prononcé la clôture de la liquidation à compter du 30 Novembre 2015

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

Le liquidateur.

AL895015829

EARL MONTAGNE

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée en Liquidation
Au capital de 47 760,00 euros
Siège social : 46 rue Ferrée
89110 Villiers sur Tholon
377 929 401 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2015, la collectivité des associés de l'Earl Montagne a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2015, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Bernard Montagne demeurant à Villiers sur Tholon (Yonne), 46 rue Ferrée, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 46 rue Ferrée 89110 Villiers sur Tholon.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.

AL895015871

EUROSYSTEMS FRANCE

SARL au capital de 20000,00 Euros
Route de Voulx,
89100 Courtois
478668387 R.C.S. Sens

Par décision de L'AGE en date du 05/11/2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/01/2016, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Axel Bauer, Route de Voulx, 89100 Courtois et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Mention en sera faite au RCS de Sens

AL895015901

SCI GAGON

**SCI au capital de 50000 euros,
6 rue des Abymes volvent
89240 Diges.
RCS Auxerre 498991652.**

A compter A.G.E du 03-12-2015: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire.

Liquidateur durée liquidation: GARDES Patrice, 6 rue des abymes volvent, 89240 Diges. **Siège liquidation:** siège social. Mention au RCS Auxerre.

AL895015910

CHAMPY BUYING COMPAGNIE

**SARL au capital de 7622,00 Euros
24 rue des Métiers
89660 Montillot
401232079 R.C.S. Auxerre**

Par décision de L'AGE en date du 30/09/2015 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 30/09/2015, nommé en qualité de liquidateur la société CHAMPY BUYING COMPAGNIE, au capital de 7622,45 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre sous le numéro 401232079, domiciliée : 24 rue des Métiers 89660 Montillot, représentée par Cécile CHAMPY et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société.

Autres modifications :

L'assemblée Générale extraordinaire réunie le 30 septembre 2015 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 septembre 2015 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mme Champy Cécile, demeurant 22 B rue des métiers 89660 Montillot, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidations, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 24 rue des métiers 89660 Montillot. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Auxerre, en annexe au registre du commerce des sociétés. Pour avis. Le liquidateur.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL895015913

STAGECOM

**SARL au capital de 1000 euros
Siège social: 2 rue des Colonnes
8910 Saint-Martin du Tertre
512839341 RCS Sens**

L'AGE du 01/12/2015 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 01/12/2015, nommé en qualité de liquidateur M. Jobert Pierre Luc, demeurant 2 rue des Colonnes, 89100 Saint-Martin du Tertre, et fixé le siège de liquidation au siège

Modification au RCS de Sens

AL895015921

SCI GAGON

**SCI en liquidation
au capital de 50000 euros.
Siège: 6 rue des Abymes volvent,
89240 Diges.
RCS Auxerre 498991652.**

A compter A.G.E du 03-12-2015: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société.

Dépot comptes de liquidation au RCS de Auxerre.

AL895015928

→ AVIS DE CONSTITUTION

**Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs
18230 Saint Doulchard
Tél. : 02 48 70 95 81**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date du 30 novembre 2015 il a été constitué la société suivante :

Dénomination sociale : AG DÉVELOPPEMENT

Forme : SARL

Capital : 1.250.000 Euros

Siège social : 94 Grande Rue, 89400 Bassou

Objet : tous conseils et études dans le domaine de la gestion administrative, financière et commerciale, l'assistance administrative et financière aux entreprises, l'acquisition et la gestion de titres de toutes sociétés de toutes formes, et plus généralement, toutes activités connexes, annexes ou complémentaires.

Cogérants : MM. Vincent GRACIA, 94 Grande Rue, 89400 Bassou, et Julien ALTMAYER, «Les Monts Serin» - 3 rue Fortes Terres, 89240 Escamps.

Durée : 99 ans

Immatriculation au RCS de Sens.

Pour insertion,

Maître Pierre GUILLET, avocat spécialement mandaté.

AL895015876

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 décembre 2015 à Perceneige (Yonne), il a été constitué une Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : DMMC

Forme : Société par actions simplifiée.

Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises. La réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières.

Capital social : 4 000 euros.

Siège social : 42 rue du Faisan Doré – Courceaux - 89260 Perceneige.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Président : M. Denis CONDAMINET, demeurant à Montigny Le Guesdier (Seine et Marne), 1 rue de la Ruelle de Mars.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le Président.

AL895015836

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2015 à Foissy-sur-Vanne, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : DELACROIX

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : - Toutes actions de recherche et développement liées à la commercialisation de plantes et compositions florales.

- La protection de tout procédé, concept, marque, nom, innovation liés à ces actions de recherche et développement.

- Toutes actions de promotion liées à la commercialisation de compositions florales ou aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs.

- Et accessoirement la commercialisation et la production de compositions florales ou plantes.

Capital social : 5 000 euros

Siège social : 1 Grande rue - 89190 Foissy-sur-Vanne

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Thomas Delacroix demeurant 5 rue Pasteur - 89100 Sens

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL895015856

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à Sens du 9/11/2015, il a été constitué la société suivante :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : 31 JOSSEY

Siège social : 4 Rue du Général Dubois - App 7, 89100 Sens

Objet social : l'acquisition l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Guillaume Trotoux, demeurant 4 Rue du Général Dubois - Appt 7 89100 Sens

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant. agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

AL895015870

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une SAS:

Dénomination : SAS BLACK AND WHITE

Siège social : 75 rue mile Zola

89100 Sens

Objet : BAR BRASSERIE

Durée de la société 99 ans à compter de l'immatriculation Au RCS de Sens

Capital : 600 EUROS répartis en soixante actions de 10 euros chacune

Gérance : Mr Guillaume Asselin de Beauville 10, place de la fraternité Paron Sens 89100

AL895015875

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sens du 30/11/2015, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : RANCHOUX THIBAULT

Siège social : Zone Industrielle des Vauguillettes - 20 Rue des Grahuches, 89100 Sens

Objet social : Aménagements paysagers, élagages, abattages, entretien de parcs et jardins

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros

Gérance : M. Thibault RANCHOUX, demeurant 24 Rue du 19 Mars 1962 - Vallières 89260 Thoriny sur Oreuse, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis - La Gérance

AL895015902

**SCP Geneviève ECHINARD,
Claude SEGAUT
et Anne-Gaël PARRY-AVRIL
Notaire
16 rue de Lorraine
21200 Beaune**

Suivant acte reçu par : Maître Anne-Gaël PARRY-AVRIL, notaire associé à Beaune, le 02 décembre 2015, il a été constitué un groupement dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : FORET EMIL

Forme : Groupement forestier, société civile régie par les chapitres I et II du titre IX du livre III du code civil et le titre IV du livre II du code forestier

Capital Social : HUIT CENT CINQUANTE MILLE EUROS (850.000,00 €) par apport en numéraire

Siège Social : 2 Impasse de l'Etang, 89380 Appoigny

Objet Social : la constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation ou la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables, sur les terrains boisés ou à boiser et sur tous autres terrains que le Groupement pourrait acquérir à titre onéreux ou à titre gratuit.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Associés : Monsieur Per HOLTEN-ANDERSEN demeurant Amalievej 22 IIItv, 1875 Frederiksberg (Danemark).

Monsieur Emil Christian HOLTEN-ANDERSEN, demeurant Amalievej 22, IIItv, 1875 Frederiksberg (Danemark)

Monsieur Esben Möller MADSEN, demeurant Trolleholm 1701, 26890 Svalov (Suède)

Gérant : Monsieur Per HOLTEN-ANDERSEN, ci-dessus nommé et domicilié.

Agrément des cessions : Les parts sont librement cessibles entre associés, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire. Les héritiers et ayants droit, non associés, doivent obtenir l'agrément des autres associés.

Immatriculation : RCS d'Auxerre

Pour Avis, Le Notaire.

AL895015906

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 23/11/2015, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : OPTIQUE LA PLAINE CHAMPBERTRAND

Objet social : En France et à l'étranger, la vente et le montage de lunettes et verres correcteurs, et de produits accessoires

Siège social : Rue des Canetières, Zone Commerciale Champbertrand, 89100 Sens.

Capital : 25000 €

Durée : 99 ans

Président : M. Damon Jean-Marc, demeurant 13 rue Serre Saint-Jean, 66800 Saillagouse

Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quelque soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Clause d'agrément : Cession libre entre les associés fondateurs et les actionnaires personnes morales au profit de personnes morales dont le cédant détient le contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code commerce. Cession soumise à préemption et agrément pour les autres cas.

Commissaire au Comptes titulaire : F.B.A CAELIS AUDIT - RCS PARIS 353 976 202 - 1 rue du faubourg St Honoré 75008 PARIS Commissaire aux comptes suppléant : Olivier BIETRIX - 54 rue de la République 69002 LYON

Immatriculation au RCS de Sens

AL895015907

POUILLY 2015

Acte reçu par Maître Gérard LEGUY, Notaire à Avallon, le 30 novembre 2015 de constitution de société :

Dénomination : POUILLY 2015.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : 22.200,00 € divisé en 222 parts de 100€

Siège Social : Fontenay Près Vézelay (89450), Hameau de Pouilly, 12 Rue Vauban.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Apports immobiliers : Divers immeubles sis à Fontenay Près Vézelay (89)

Co-Gérance : M et Mme Patrice MENGONI , demeurant à Fontenay Près Vézelay (Yonne), 12 Rue Vauban - Hameau de Pouilly

Immatriculation : RCS d'Auxerre

Cession de parts sociales - agrément : libre entre associés et entre ascendants et descendants et au profit du conjoint d'un associé. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale.

Pour Avis, Maître Gérard Leguy.

AL895015915

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/11/2015, il a été constitué une SASU dénommée : BEL ENVIRONNEMENT

Siège social : 19 boulevard davout, 89000 Auxerre

Capital : 500€

Objet : création et entretien d'espace vert, abattage, élagage,

débroussaillage, plantation, clôture.

Président : M. Hamza Belhassan, 19 Boulevard Davout, 89000 Auxerre.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL895015923

SCI «BERI-TWO»

**Société civile immobilière
au capital de 864 €uros
Siège social: 8 Rue Collet
89270 Vermenton**

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé le 17 Novembre 2015,

Il a été procédé à la constitution d'une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI BERI-TWO

Forme : Société civile immobilière

Capital : 864.00 €uros – Apports en numéraire

Siège social : 8 Rue Collet – 89270 Vermenton

Objet social : Propriété, exploitation, et Administration d'un bien immobilier.

Durée : 99 Années à compter de son immatriculation au registre du Comme ce et des Sociétés.

Gérants : Nommés pour une durée illimitée Monsieur Piffoux Eric et Madame Piffoux Brigitte demeurant ensemble : 8 rue Collet – 89 270 Vermenton

Immatriculation : Registre du Commerce et des sociétés d'Auxerre.

Pour Avis, la gérance

AL895015924

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP 1er décembre 2015, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination : EAGLE DUCK NEST.

Siège Social : 10 Promenade de l'Ouest, 89510 Véron.

Objet : Détention et utilisation de tout type de biens mobiliers.

Durée : 99 ans.

Capital : 100 Euros.

Gérance : - Nadav Joshua , demeurant Appt 16 - BP 42 Le rocher , Dzaoudzi (Mayotte), - Yarmina Magerstein, demeurant Appt 16 -BP 42 Le Rocher , Dzaoudzi (Mayotte) (Mayotte).

Agrément Des Cessions : Les parts sociales ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de Sens.

AL895015927

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé à Quarré-les-Tombes en date du 7 décembre2015, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ÉPIQUARRÉ

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 1 000 euros

Siège : 13, place de l'Eglise 89630Quarré-les-Tombes

Objet : l'exploitation d'une épicerie et la vente au détail de tous articles et produits

Durée : 99 ans

Gérance : Monsieur Claude Pfaadt demeurant 21, route de Chamoux58190 La Maison-Dieu Immatriculation au RCS d'Auxerre

Pour avis,.

AL895015929

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €

☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €

☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 40 €
☐ pour 2 ans 80 €

TOTAL

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE



MAYENNE (53)

Paroles de jeunes

INITIATIVE

Agricultrice à Saint-Berthevin-la-Tannière (53), Stéphanie Renault est maman de deux garçons. Dans un quotidien déjà bien rempli, l'hospitalisation de son bébé reste un souvenir douloureux. De cette expérience partagée avec ses collègues est né le calendrier 2016 des Jeunes Agricultrices…



J'aime

Pouvoir adapter mes horaires pour m'occuper de mes enfants et travailler à côté de ma maison.
J'aime la vie de famille à la ferme.
Les agricultrices ont acquis des droits.
Les évolutions positives : ma maman n'a pas eu de congé maternité.

Je n'aime pas

La désertification médicale : de Laval, nous sommes allés à Evron pour trouver un médecin de garde. C'est à 40 minutes de route.

Solidarité : les Jeunes Agricultrices prennent date

Témoignage. Noë a 6 ans. David, son petit frère, fonce sur ses trois ans. Les deux garçons sont en pleine forme. L'hospitalisation de David en 2013 ne reste qu'un mauvais souvenir. « *Je relativise aujourd'hui cet événement. A l'époque, David a été hospitalisé un peu plus d'une semaine. On est content de quitter l'hôpital. Mais c'est dur de voir les autres enfants qui restent là avec leurs parents* », raconte Stéphanie Renault. Cette expérience, Stéphanie Renault l'a partagée dans son groupe de Jeunes Agricultrices de la Mayenne. Comme elle, d'autres ont vécu ou vivent ce mauvais moment. « *Et parfois en pire* », précise-t-elle.

Pas de jour enfant malade

Son histoire, d'autres agricultrices s'y reconnaissent. « *Quand j'arrive aux urgences avec mon petit bout, je ne connais pas le milieu des blouses blanches. Je suis un peu perdue. Surtout que le diagnostic nécessite du temps. Les médecins hésitent à réaliser une ponction lombaire. Ils détectent finalement une mastoïdite : une otite surinfectée* ». Pendant l'hospitalisation, Stéphanie demeure en permanence avec David pendant tout son séjour à l'hôpital. « *Mon mari s'occupe de la ferme et fait la route pour venir nous voir. À deux à temps plein, nos journées sont déjà bien remplies* ». Sur l'exploitation, le travail s'accumule. Son conjoint doit aussi former le vacher de remplacement. « *Pour son salaire, nous n'avons droit à aucune aide* », témoigne l'agricultrice. Contrairement aux salariés du privé, les exploitants agricoles ne bénéficient d'aucune journée de congé pour cause d'enfant malade. Au retour de l'hôpital, Stéphanie a passé du temps avec Noë. Peut-être pas autant qu'elle l'aurait voulu. « *Il faut vite se remettre au boulot. Au niveau de la comptabilité, la trésorerie se dégrade très rapidement lorsqu'elle n'est pas suivie* ».



Stéphanie Renault avec Noë et David. « ***Les problèmes de santé de David n'étaient pas graves. Cette expérience, d'autres agricultrices l'ont vécue avec des hospitalisations longues*** ». VINCENT MOTIN

Pas de prévoyance possible

Stéphanie parle calmement de cette histoire finalement bénigne. Seule l'absence de soutien institutionnel semble légèrement l'agacer. « *Bien sûr, il existe souvent une solidarité entre agriculteurs. Nous avons aussi eu notre nourrice qui a gardé notre fils aîné 24 heures sur 24. La MSA donne la priorité aux accidents ou aux maladies* ». La jeune agricultrice regrette la limitation des contrats de prévoyance. « *On ne propose pas la possibilité de payer plus pour disposer d'une option enfant malade* », regrette la jeune agricultrice.
Cette expérience, Stéphanie Renault l'a partagée avec d'autres jeunes agricultrices. Au total, elles sont 17 dans le groupe et ont voulu agir sur le quotidien des familles d'enfants malades. Au fil des mois est né le projet du calendrier.

> *Le combat des agricultrices n'est pas terminé. Néanmoins, il a porté ses fruits. « On peut envier les avantages des salariés. Mais, nous sommes mieux couvertes que les femmes qui sont artisans ».*

Son exploitation

- 2 associés : Yannick et Stéphanie
- 50 vaches laitières Prim'Holstein
- 400 000 litres de production laitière
- 45 vaches allaitantes
- 98 hectares de SAU majoritairement en praire avec 35 à 40 ha de maïs

L'action : agricultrices en « pose »

L'idée est de collecter des fonds pour l'association « les p'tits soleils » (Lire ci-dessous). L'association organise notamment des sorties avec les enfants. Dans leur quotidien chargé, les Jeunes Agricultrices ont donc fait une pause pour prendre la pose. Leur calendrier est tiré à 2 000 exemplaires. Vendu 10 €, 5 € seront reversés à l'association. Les jeunes agricultrices ont encore des idées. « *Pourquoi ne pas organiser une sortie à la ferme ?* » À suivre.

VINCENT MOTIN

Zoom — Accompagner les enfants et les parents



« L'enfant ou l'ado hospitalisé est parfois confronté à la peur, à l'ennui ou à la souffrance. Ses parents n'ont pas toujours la possibilité d'être présents auprès de lui. Il leur faut parfois poursuivre leur travail, s'occuper du reste de la fratrie. De même, lorsque les parents ont la possibilité de rester en continu avec leur enfant, ils apprécient de pouvoir quitter la chambre pour quelques minutes, quelques heures, en sachant que leur enfant ne sera pas seul. Nous pouvons alors prendre le relais. L'association des «p'tits soleils» intervient au sein de l'hôpital de Laval (53 Mayenne). Les bénévoles sont là pour assurer une présence, apporter des distractions, proposer des activités diverses, permettre de mieux vivre ce temps d'hospitalisation », explique l'association sur son site internet http://www.les-ptits-soleils.com/

Après quelques années de fermeture pour faire peau neuve, le musée de l'Homme vient de rouvrir ses portes au public. Visite.

L'Homme a refait son musée

L'histoire du musée commence le 20 juin 1938 lors de son inauguration par le président de la République Albert Lebrun. Ce lieu est né grâce à Paul Rivet qui avait pour objectif d'appréhender « l'Homme comme un tout indivisible dans l'espace et le temps ». Cette approche est toujours d'actualité et fait encore aujourd'hui l'originalité du lieu qui a été fermé au public le 23 mars 2009. Six ans de travaux ont en effet été nécessaires à l'entière rénovation du musée aussi bien sur le plan architectural que muséographique. En apparence, de l'extérieur, rien n'a changé, mais à l'intérieur rien n'est plus comme avant. Le musée aborde l'Homme en tant qu'être à la fois biologique, culturel et social. Il retrace l'évolution des lignées humaines, l'émergence progressive d'Homo sapiens aux côtés d'autres humanités aujourd'hui disparues. Il raconte les premiers outils, l'apparition de l'art, de la pensée symbolique. Il montre l'interaction permanente de l'Homme avec la nature, son adaptation aux conditions environnementales, aux changements climatiques et témoigne de la grande diversité des sociétés humaines.

La Galerie de l'Homme qui est le cœur du musée en est la partie la plus vaste (2 500 m² répartis sur deux niveaux et une mezzanine). A travers un parcours en trois temps, elle tente de répondre à ces interrogations: Qui sommes-nous? D'où venons-nous? Où allons-nous? Au début, le visiteur découvre que l'Homme se démarque singulièrement non pas tant par son anatomie mais par le fait qu'il se pense et pense le monde tout comme il a conscience du temps et de la mort. Chacun fait partie d'un groupe qui le construit et le marque socialement. Ensuite, le découpage chronologique et thématique invite à découvrir comment l'espèce humaine s'est construite de façon non linéaire, à faire connaissance avec nos prédécesseurs et à apprécier leurs capacités d'innovations technologiques et culturelles jusqu'à l'ère du néolithique qui introduit des changements profonds dans la manière de vivre des hommes.



MNHN
Une partie des bustes ethnographiques de la Galerie de l'homme.

EXPÉRIENCES MULTIPLES

Enfin, la dernière partie est ancrée dans le contemporain mais questionne aussi sur l'avenir de notre espèce dans un environnement que nous avons transformé et qui nous transforme en retour avec une prise de position pour la préservation de la biodiversité, pour sensibiliser aux enjeux de sauvegarde de notre planète.

Contempler, toucher, écouter, lire, sentir, jouer, participer… Tous les sens sont sollicités par la diversité des modes de présentation. Des modules monumentaux regroupent une grande variété d'objets, dont certains constituent des étapes clés dans l'évolution humaine (cires anatomiques, fossiles de l'Homme de Cro-Magnon et de Néandertaliens…).

Ils sont accompagnés d'outils de médiation originaux avec de drôles d'expériences comme cette langue en résine de 3,50 mètres de haut, très réaliste avec ses glandes salivaires, où l'on entre pour entendre les chants du monde entier ou encore le cercle des 7 terres, rond comme le monde, qui raconte la néolithisation sur des panneaux de feutre ou bien encore le Jardin des mutations qui met en scène le processus d'évolution de l'Homme actuel. Il est aussi possible de se faire filmer sous les traits d'un Néandertalien, de sentir l'odeur du feu « préhistorique », de visiter une yourte mongole, d'humer des préparations de riz des quatre coins du monde, d'enregistrer son point de vue sur l'avenir du monde… Il y a aussi des dispositifs sensoriels à tester qui rendent la visite très ludique et interactive. Le Balcon des sciences s'offre comme une expérience possible aux visiteurs après la visite de la Galerie de l'Homme, avant l'entrée dans l'espace des expositions temporaires. Cet espace évolutif permet de découvrir les coulisses du musée-laboratoire, de prendre le pouls de la recherche et de rencontrer les scientifiques dans le cadre de rendez-vous réguliers « Un chercheur au balcon ». La force du musée découle d'une réflexion, collective, pluridisciplinaire, nourrie des expertises des scientifiques et des apports de personnalités extérieures qualifiées en sciences humaines et biologiques.

De cette réflexion émergent des messages, confortés en l'état actuel des connaissances: l'appartenance de tous à la même humanité, quelles que soient nos différences, notre origine africaine, notre lien permanent avec un milieu auquel nous nous sommes constamment adaptés tout en le modifiant de manière croissante après avoir occupé la quasi-totalité des zones écologiques de la planète.

VALÉRIE GODEMENT


MNHN

Dakar

Récupéré à Dakar et remis en état, ce bus des années 1960, qui assure les liaisons locales dans la capitale du Sénégal, est équipé pour offrir au visiteur un voyage immobile : un audiovisuel retrace le trajet du bus dans une ville où coexistent échoppes traditionnelles et bâtiments symboles de la globalisation.

IMPRESSIONNANT CHANTIER

Plusieurs espaces ont été ajoutés: des entresols ont permis de gagner de nouvelles surfaces et une mezzanine vient rompre la linéarité des deux nefs existantes. Un nouveau puits de lumière a été créé dans le pavillon de tête par la suppression d'un plancher. Autre nouveautés: l'atrium qui constitue le cœur du musée et dessert les galeries d'exposition temporaire, le café Lucy avec vue sur la Seine et les différents espaces de médiation. Les matériaux utilisés sont le bois, le verre, l'inox et le staff.


P. TOURNEBOEUF/OPPIC

La verrière de Davioud, un des vestiges de l'ancien palais du Trocadéro, qui est protégée au titre des Monuments historiques a fait l'objet d'un chantier spécifique d'une durée de sept mois pour une restauration complète de la structure porteuse, des toitures et le remplacement des verres.

SCIENCES

Un lieu tourné vers la recherche

Le potentiel existant a été dynamisé par la création d'une entité de recherche fédératrice. Le Centre de recherche sur l'évolution de l'Homme et de ses sociétés est l'expression de la volonté de 150 chercheurs souhaitant se rassembler pour renforcer la recherche interdisciplinaire, en mettant en perspective les données biologiques, culturelles et sociales de l'Homme, des temps préhistoriques jusqu'aux périodes contemporaines.

En tout 20 % de la superficie totale du musée sont dévolus à la recherche et l'enseignement. De nouvelles structures sont mises à la disposition des chercheurs, ingénieurs, techniciens et étudiants: 115 bureaux, des salles d'études, une bibliothèque de recherche, l'accès aux collections et quatre plateaux techniques. Les nouveaux laboratoires constituent un ensemble d'un seul tenant où se côtoient les chercheurs.


MNHN